

**PROGRAMME
PAYS MAROC**

**EXAMEN DES STATISTIQUES
D'INVESTISSEMENTS DIRECTS
INTERNATIONAUX AU MAROC**

**EXAMEN DES STATISTIQUES D'INVESTISSEMENTS DIRECTS
INTERNATIONAUX AU MAROC**

Février 2018

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier du tracé des frontières et limites internationales et du nom de tout territoire ville ou région.

© OCDE 2018

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction	6
II. Tendances des IDI au Maroc	7
II.A Flux d'IDI	7
II.B Stocks d'IDI et revenus d'IDI	13
III. Cadre d'évaluation de la qualité.....	18
III.A. Pertinence	18
III.B. Précision	31
III.C. Crédibilité	40
III.D. Actualité des données	41
III.E. Accessibilité.....	43
III.F. Interprétabilité	45
III.G. Cohérence.....	46
IV. Mise en application des modifications apportées aux statistiques : stratégie de communication.....	49
V. Analyse des statistiques d'IDI.....	51
V. Résumé des recommandations	55
ANNEXE 1. Statistiques d'IDI du Maroc	60
ANNEXE 2. Proposition de tableau de rapprochement des présentations des positions d'IDI selon le principe des actifs et des passifs et selon le principe directionnel	66

RAPPORT DE L'OCDE SUR L'ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES D'IDI AU MAROC¹

I. Introduction

1. Les investissements directs internationaux (IDI) (également appelés « investissements directs étrangers », IDE) sont parmi les principaux moyens par lesquels les pays s'intègrent à l'économie mondiale. Les IDI sont un canal important non seulement pour les échanges de capitaux entre les pays, mais aussi pour les échanges de biens, de services et de connaissances ; ils sont aussi une voie essentielle pour relier et organiser la production entre pays. Les IDI offrent une occasion d'établir des relations stables et durables entre les économies et peuvent être un important vecteur de développement pour les entreprises locales. Les investissements directs internationaux ont connu une croissance rapide au cours des dernières décennies et tant ses sources que ses destinations se sont étendues avec la mondialisation. Pour évaluer les tendances et l'évolution des IDI aux niveaux mondial, régional et national, il est indispensable de disposer de statistiques harmonisées, actuelles et fiables.

2. Les IDI sont l'une des grandes catégories d'investissements incluses dans les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale (PEG). Le FMI dans son *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition* (le « MBP6 ») et l'OCDE dans sa *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, quatrième édition* (la « BMD4 ») fixent les normes internationales pour la compilation des statistiques des IDI. La BMD4 est pleinement cohérente avec les recommandations du MBP6, mais fournit des indications plus détaillées pour l'établissement des statistiques d'IDI, notamment pour la présentation des données ventilées par pays partenaire immédiat et par branche d'activité. La BMD4 donne aussi des conseils pour établir des statistiques sur les IDI entrants qui fourniront des mesures plus significatives de l'investissement reçu pays. Par exemple, la BMD4 indique comment établir les statistiques d'IDI entrants ventilées par pays investisseur ultime. Cette présentation renseigne sur le pays de l'investisseur qui exerce le contrôle ultime sur l'investissement. Elle met aussi en évidence le montant des investissements entrants qui résultent d'opérations circulaires – opérations dans lesquelles des fonds précédemment sortis du pays reviennent dans l'économie sous la forme d'investissements directs. Les statistiques d'IDI établies sur la base des recommandations préconisées dans la BMD4 s'intègrent dans le référentiel plus large du Système de comptabilité nationale (SCN). Le SNC est l'ensemble normatif internationalement accepté de recommandations pour la collecte des données de mesure de l'activité économique, telles que le produit intérieur brut (PIB), le produit national brut (PNB), les échanges commerciaux et les emprunts et les prêts internationaux.

3. Au sein de l'OCDE, le Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux (GTSII) est une instance d'échanges et de partage des meilleures pratiques entre statisticiens des pays membres et non membres de l'OCDE. Le GTSII mène de son côté des recherches pour améliorer la mesure des IDI. Actuellement, le GTSII a un programme de recherche actif qui porte sur les thèmes suivants : enregistrement des revenus d'IDI, bénéfices réinvestis et dividendes ; établissement des statistiques d'IDI par pays partenaire ultime ; harmonisation des statistiques d'IDI avec les autres statistiques sur la mondialisation

¹ Le présent rapport a été rédigé par Maria Borgia, statisticienne principale et Chef d'unité pour les statistiques sur l'IDI, et Emilie Kothe, statisticienne de la Division de l'investissement à la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE.

telles que celles sur les filiales étrangères (FATS) et celles sur l'activité des entreprises multinationales (AEMN). Enfin, le GTSII est chargé de l'actualisation de la *Définition de référence*.

4. Le présent projet poursuit trois buts : passer en revue les statistiques d'IDI du Maroc pour vérifier leur conformité avec les normes internationales (MBP6 et BMD4) ; évaluer les sources de données et les méthodes d'estimation utilisées ; et étudier la faisabilité et l'utilité de présentations supplémentaires telles que la ventilation selon le pays de l'investisseur ultime. Le matériel suivant a servi à l'établissement du présent rapport : réponses du Maroc à un questionnaire sur les statistiques d'IDI ; échanges ultérieurs avec le Maroc, par voie électronique ou lors de réunions, à propos des réponses apportées au questionnaire ; autres sources d'informations sur les sources de données et les méthodes utilisées, telles que les métadonnées de l'Enquête coordonnée du FMI sur l'investissement direct ; analyse des statistiques d'IDI du pays ; et enfin, connaissances des auteurs en matière de meilleures pratiques pour l'établissement des statistiques d'IDI. À l'issue de cette première étape du projet, il sera décidé s'il convient de mettre en œuvre une seconde étape, à savoir, la fourniture d'une assistance technique à l'établissement des statistiques d'IDI.

5. L'OCDE a mis au point un cadre pour l'évaluation de la qualité des statistiques macroéconomiques, qui se concentre sur sept dimensions de la qualité : la pertinence, la précision, la crédibilité, l'actualité, l'accessibilité, l'interprétabilité et la cohérence. Le présent rapport utilise ce cadre pour évaluer les statistiques d'IDI du Maroc, bien que certaines dimensions soient plus importantes que d'autres dans le cas précis des statistiques d'IDI. Le rapport débute par un résumé des tendances récentes de l'IDI au Maroc. Il se poursuit par une évaluation des statistiques d'IDI suivant le Cadre d'évaluation de la qualité évoqué ci-dessus. La quatrième partie du rapport fournit des conseils pour l'élaboration d'une stratégie de communication permettant d'informer les utilisateurs des changements importants apportés aux statistiques et propose également des exemples provenant de certains pays de l'OCDE. La cinquième partie détaille les éléments que pourrait contenir une analyse accompagnant la publication des statistiques d'IDI, et explique l'utilité des statistiques d'IDI pour analyser plus généralement la mondialisation. Enfin, la dernière partie du rapport énonce des conclusions.

II. Tendances des IDI au Maroc

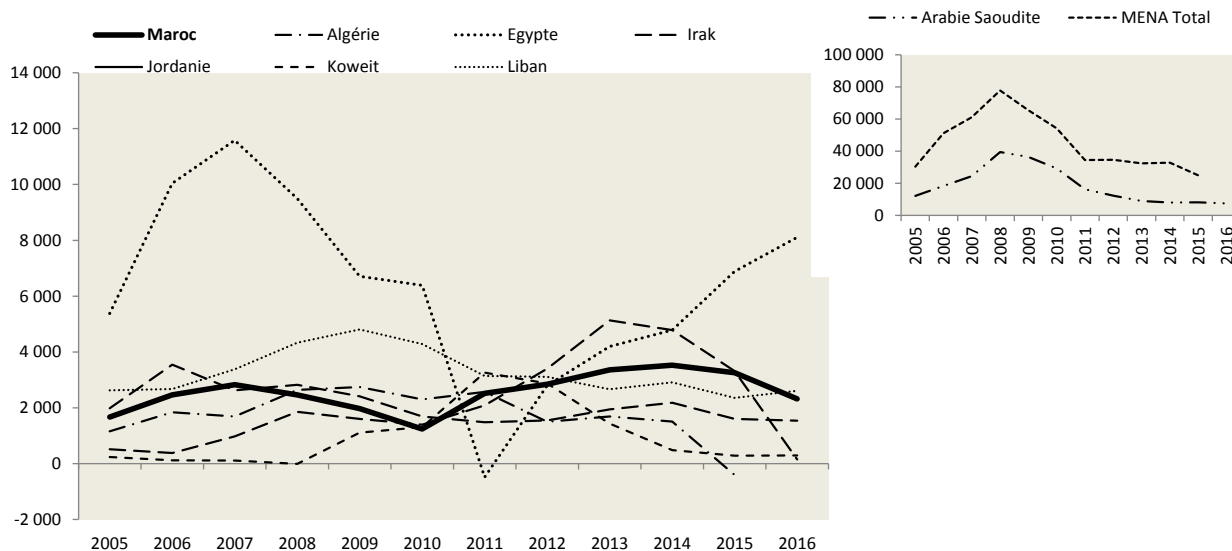
II.A Flux d'IDI

6. Après avoir atteint un niveau haut en 2014 (3.5 milliards USD), les **flux d'IDI reçus par** le Maroc (« flux d'IDI entrants » ou « entrées d'IDI ») ont diminué de 8 % en 2015 (à 3.3 milliards USD) et de 29 % en 2016 (à 2.3 milliards USD), suivant en cela la tendance observée dans l'ensemble de la région MENA, où les flux d'IDI entrants ont baissé de 23 % (graphique 1)². Au niveau mondial, si les entrées d'IDI avaient augmenté de 34 % en 2015, elles ont décliné de 11 % en 2016. Dans la zone OCDE, les flux d'IDI entrants ont augmenté de 76 % en 2015 (à 1 162 milliards USD), puis légèrement diminué en 2016 pour s'établir à 1 138 milliards USD. Dans l'UE, les entrées d'IDI ont quasiment doublé en 2015 (à 485 milliards USD) et ont poursuivi leur progression en 2016 (à 552 milliards USD) (graphique 2). Cette évolution s'explique pour l'essentiel par le fait que le Royaume-Uni a enregistré son plus haut niveau de flux d'IDI entrants depuis 2005 après l'acquisition de SABMiller par Anheuser-Busch InBev au dernier trimestre 2016.

² L'agrégat des entrées d'IDI pour la région MENA n'a pas été calculé pour l'année 2016 car les données correspondantes ne sont pas encore disponibles pour l'ensemble des pays de cette région à la date de rédaction du présent rapport.

7. Bien qu'ils aient décliné en 2015-2016, les flux d'IDI entrants au Maroc sont globalement en hausse depuis la crise financière, puisqu'ils ont augmenté de 11 % par an depuis 2010, atteignant leur plus haut niveau en 2014, à 3.5 milliards USD. En comparaison, les flux d'IDI dans la région MENA ont décliné selon un rythme moyen de -14 % par an depuis 2010, tandis que dans le monde, dans l'OCDE et dans l'UE, ils ont progressé à des taux annuels de 5 %, 8 % et 7 % respectivement.

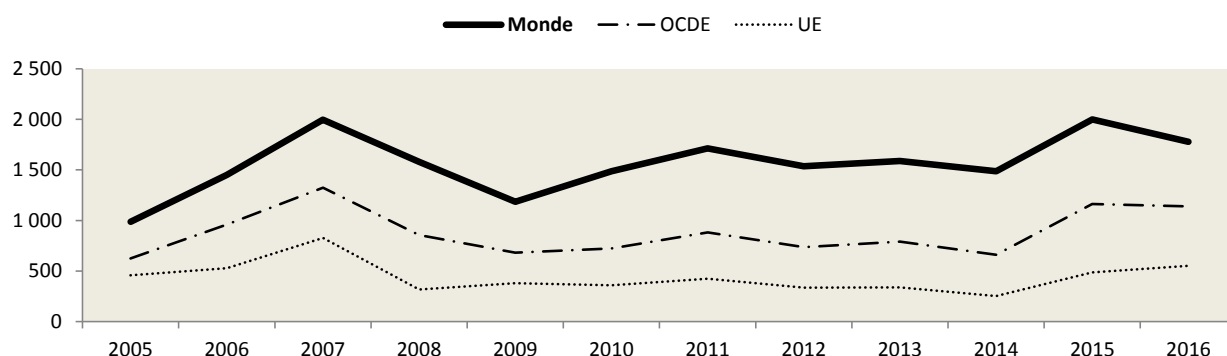
Graphique 1. Flux d'IDI au Maroc et dans quelques pays de la région MENA, 2005-2016, en millions USD



Note : le total combiné pour la région MENA ne comprend pas (données non disponibles) les flux d'IDE aux Émirats Arabes Unis, au Qatar pour la période 2005-2010, en Libye et en République arabe syrienne pour 2011 et les années suivantes et à Bahreïn pour 2015. L'agrégation pour le total des pays MENA pour 2016 n'est pas calculée du fait de la disponibilité limitée des données 2016 pour les différents pays MENA au moment de la rédaction du rapport.

Source : base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI (voir le tableau 1 en annexe 1 pour les chiffres détaillés).

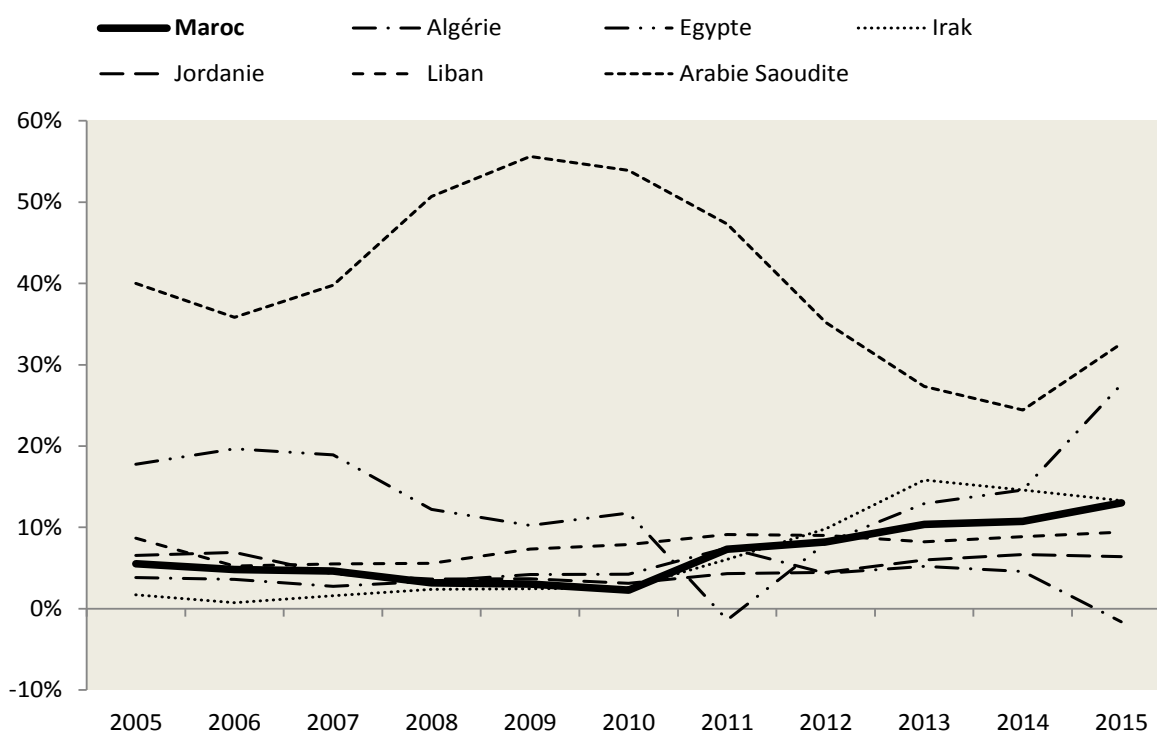
Graphique 2. Flux d'IDI mondiaux et dans les zones OCDE et UE, 2005-2016, milliards USD



Source : base de données des statistiques sur l'investissement direct international de l'OCDE (voir le tableau 1 en annexe 1 pour les chiffres détaillés)

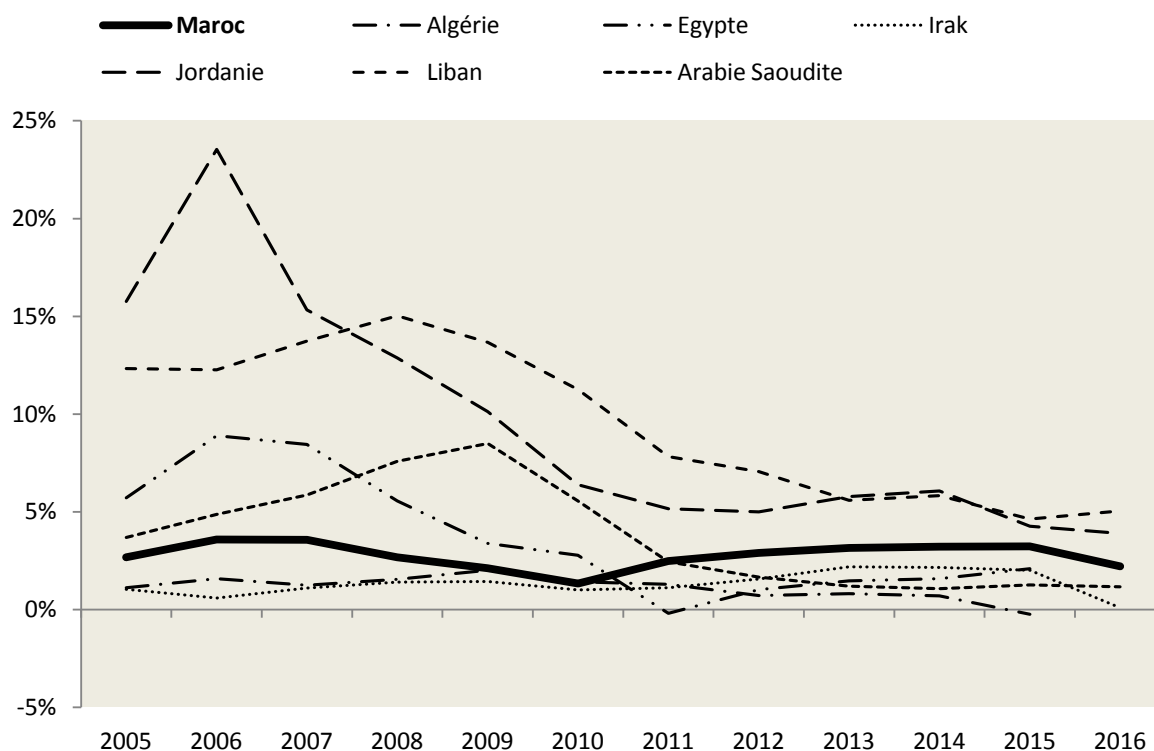
8. Depuis 2010, la part du Maroc dans le total des flux d'IDI de la région MENA a régulièrement progressé pour atteindre 13 % en 2015, alors qu'elle avait constamment diminué dans la période qui a précédé la crise (passant de 5 % en 2005 à 2 % en 2010) (graphique 3). En 2015², le Maroc figurait, pour la troisième année consécutive, parmi les principaux pays destinataires des flux d'IDI au sein de la région MENA, après l'Arabie saoudite, l'Égypte et l'Irak. Les flux d'IDI au Maroc en proportion du PIB sont relativement stables depuis 2011, à environ 3.0 %, même si ce ratio a légèrement reculé en 2016, à 2.2 % Dans l'ensemble de la région MENA, ce ratio a régulièrement décliné, si bien qu'en 2015, les flux d'IDI représentaient 1.3 % du PIB de la région, contre 5 % du PIB en moyenne pendant la période 2006–2009 (graphique 4).

Graphique 3. Flux d'IDI au Maroc et dans quelques pays de la région MENA, en proportion du total pour la région



Source : base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI (voir le tableau 1 en annexe 1 pour les chiffres détaillés)

Graphique 4. Flux d'IDI au Maroc et dans quelques pays de la région MENA, en proportion du PIB



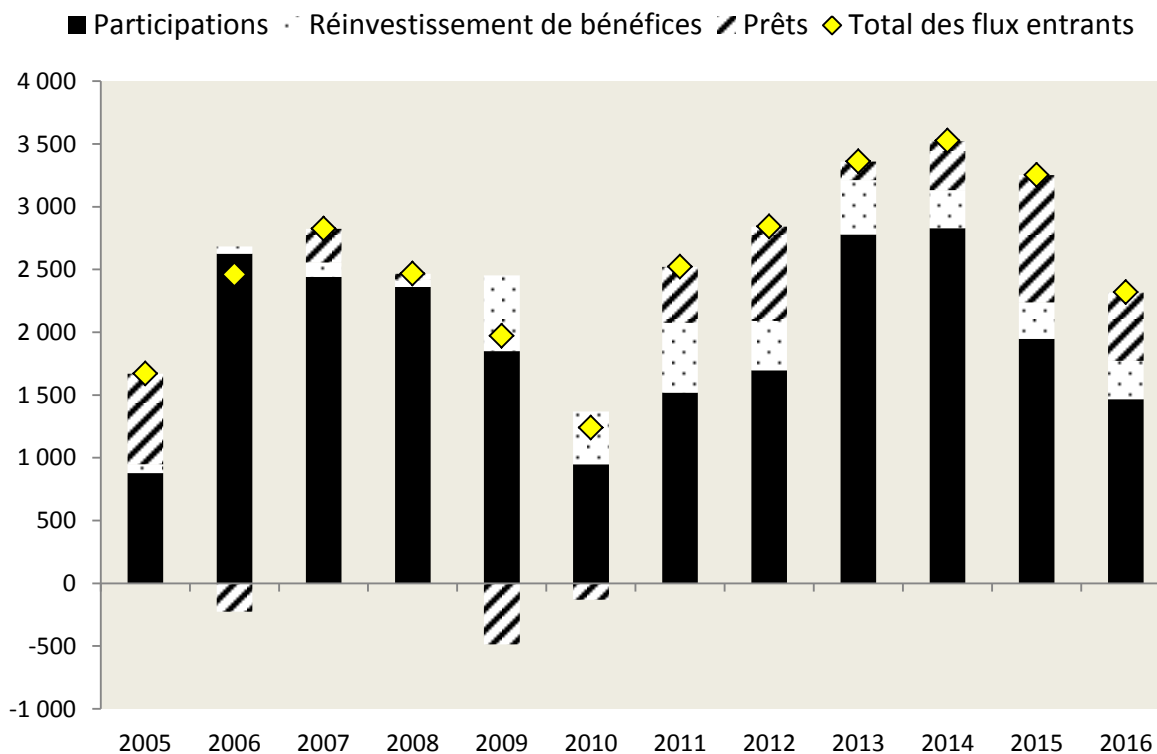
Source : base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI ; base de données des perspectives de l'économie mondiale du FMI (voir le tableau 2 en annexe 1 pour les chiffres détaillés)

9. Les **flux d'IDI en provenance** du Maroc (« flux d'IDI sortants » ou « sorties d'IDI ») ont atteint 657 millions USD en 2015, leur niveau le plus élevé depuis 2007 (632 millions USD) et supérieur de 4 % à ce précédent record, avant de reculer légèrement en 2016, pour s'établir à 636 millions USD. Dans l'ensemble de la région MENA, les flux d'IDI sortants ont chuté de 41 % en 2015². Les flux d'IDI sortants du Maroc représentaient 3.9 % du total des flux sortants de la région MENA en 2015, contre 1.5 % en moyenne sur la période de 2012 à 2014. En 2015, le Maroc est le cinquième investisseur international de la région MENA, derrière l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Qatar et le Liban (voir le tableau A.3 en annexe 1 pour les chiffres détaillés). Les sorties d'IDI sous forme de participations représentent la plus grosse part du total des flux d'IDI sortants depuis 2005, tandis que la part des réinvestissements de bénéfices, enregistrés depuis 2011, se situe entre 16 % et 36 %. Les opérations de prêts interentreprises (prêts et emprunts entre entités d'un même groupe), enregistrés depuis 2014, sont très limités (voir le tableau A.4 en annexe 1 pour les chiffres détaillés).

10. Les opérations de prêts interentreprises occupent une place particulièrement importante dans les flux d'IDI reçus par le Maroc en 2015 et 2016, représentant 31 % et 24% respectivement des entrées totales, contre 4 % en 2013 et 11 % en 2014. Les flux d'IDI sous forme de participations et les réinvestissements de bénéfices ont constitué respectivement environ 60 % et 10 % du total des flux entrants au cours des deux années (graphique 5). Les opérations de prêts interentreprises ont eu un impact encore plus large en 2015 dans la région MENA ; ils ont représenté 43 % du total des flux entrants, contre 18 % en moyenne en 2013-2014, les participations et les réinvestissements de bénéfices représentant 46 % et 10 %

respectivement³. À titre de comparaison, des opérations de prêts interentreprises négatives ont été enregistrées en 2016 dans la zone OCDE, et durant les trois années de la période 2014-2016 au sein de l'UE.

Graphique 5. Flux d'IDI au Maroc ventilés par instrument, 2005-2016, millions USD



Source : base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI (voir le tableau 4 en annexe 1 pour les chiffres détaillés)

11. Les flux d'IDI reçus par le Maroc en 2015 provenaient pour 50 % de trois pays : France, Émirats arabes unis et États-Unis. Par ailleurs, le Maroc a reçu davantage d'investissements en provenance d'Allemagne que les années précédentes (5.1 % en 2015), de même que du Qatar (3.2 %) ; en revanche, la part des investissements provenant de Belgique et du Koweït est restée inférieure aux niveaux de 2010 et 2011 (tableau 1). La part des investissements en provenance d'Espagne est restée relativement constante.

³ Source : calculs effectués à partir d'informations disponibles dans la base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI. La ventilation par instrument des flux d'IDI entrants sur la période de 2013 à 2015 n'est pas disponible pour Bahreïn (année 2015), non plus que pour la Libye, le Qatar, l'Arabie Saoudite et la République arabe syrienne. L'agrégat des entrées d'IDI pour la région MENA n'a pas été calculé pour l'année 2016 car les données correspondantes ne sont pas encore disponibles pour l'ensemble des pays de cette région à la date de rédaction du présent rapport.

**Tableau 1. Flux d'IDI au Maroc par principaux pays investisseurs,
en proportion du total des flux entrants**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
France	58.4 %	34.3 %	38.2 %	36.4 %	32.3 %	22.6 %
Émirats arabes unis	7.4 %	17.8 %	24.3 %	7.8 %	12.4 %	16.8 %
États-Unis	1.8 %	4.1 %	5.8 %	5.1 %	7.4 %	10.7 %
Arabie saoudite	1.7 %	6.0 %	3.8 %	5.0 %	10.6 %	5.9 %
Allemagne	1.9 %	2.6 %	1.7 %	3.4 %	1.8 %	5.1 %
Espagne	5.4 %	6.6 %	4.9 %	3.3 %	4.0 %	4.9 %
Suisse	4.4 %	4.6 %	3.9 %	7.1 %	5.3 %	4.5 %
Royaume-Uni	2.9 %	3.8 %	2.4 %	6.4 %	5.3 %	3.8 %
Qatar	0.6 %	0.4 %	1.7 %	1.0 %	1.4 %	3.2 %
Pays-Bas	1.6 %	1.9 %	3.4 %	1.9 %	2.9 %	3.1 %
Luxembourg	0.2 %	0.6 %	0.9 %	4.7 %	1.8 %	2.6 %
Turquie	0.3 %	0.4 %	0.1 %	0.5 %	1.7 %	1.8 %
Italie	0.8 %	1.3 %	0.9 %	0.9 %	2.0 %	1.4 %
Belgique	3.0 %	4.4 %	1.4 %	1.6 %	1.7 %	1.4 %
Congo	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	1.3 %
Koweït	3.3 %	4.1 %	0.3 %	0.2 %	2.6 %	1.1 %
Chine	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.6 %	1.0 %
Banque africaine de développement	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.9 %
Jordanie	0.0 %	0.2 %	0.0 %	0.1 %	0.1 %	0.9 %
Bahreïn	0.2 %	0.1 %	0.7 %	0.5 %	1.1 %	0.8 %
Autres	6.1 %	7.0 %	5.6 %	13.9 %	5.1 %	6.4 %

Note : * chiffres provisoires

Source : Office national des changes du Maroc (voir le tableau 5 en annexe 1 pour les chiffres détaillés)

12. En 2015, la moitié des IDI vers le Maroc a concerné deux branches d'activité : l'immobilier (pour 27 %) et l'industrie manufacturière (pour 22 %), en particulier dans les secteurs de l'alimentaire, de l'automobile et des autres matériels de transport. La construction a attiré nettement plus d'IDI en 2015, avec plus de 7 % du total, que les années précédentes (moins de 5 % du total). Le secteur de l'information et des communications et celui de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ont attiré respectivement 8.5 % et 5 % du total des flux en 2015. L'un comme l'autre avaient été plus attractifs par le passé, représentant 25 % du total en 2010 pour le premier, et 16 % du total en 2012 pour le second (tableau 2).

Tableau 2. Maroc – Flux d’IDI entrants du Maroc par branche d’activité

	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Agriculture, sylviculture et pêche	0.2 %	0.4 %	0.3 %	1.0 %	0.4 %	0.9 %
Industries extractives	0.3 %	0.6 %	1.1 %	0.8 %	0.7 %	0.3 %
Industrie manufacturière	13.6 %	23.4 %	25.4 %	39.2 %	27.1 %	21.9 %
Électricité, gaz, vapeur et air conditionné	1.8 %	6.5 %	16.3 %	4.9 %	3.2 %	5.1 %
Eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.4 %	1.1 %	1.6 %	1.2 %	1.8 %	1.2 %
Construction	1.4 %	2.8 %	2.9 %	5.0 %	4.6 %	7.4 %
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules à moteur et motocycles	3.5 %	6.6 %	4.5 %	5.7 %	7.1 %	6.4 %
Transport et entreposage	1.8 %	1.2 %	0.9 %	2.3 %	0.6 %	1.0 %
Hébergement et services de restauration	11.4 %	9.8 %	5.3 %	8.7 %	9.3 %	5.9 %
Information et communication	25.2 %	2.2 %	0.6 %	0.9 %	3.3 %	8.5 %
Services financiers et d’assurance	16.9 %	10.9 %	14.9 %	7.9 %	8.6 %	10.2 %
Services immobiliers	20.7 %	31.2 %	22.8 %	19.4 %	29.5 %	27.0 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	1.4 %	1.6 %	1.6 %	1.4 %	1.9 %	1.2 %
Services administratifs et autres services de soutien	0.1 %	0.2 %	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.0 %
Autres services	1.3 %	1.3 %	1.5 %	1.3 %	1.5 %	2.2 %
Autres	0.1 %	0.6 %	0.2 %	0.2 %	0.4 %	1.0 %

Note : * chiffres provisoires

Source : Office national des changes du Maroc (voir le tableau 6 en annexe 1 pour les chiffres détaillés)

II.B Stocks d’IDI et revenus d’IDI

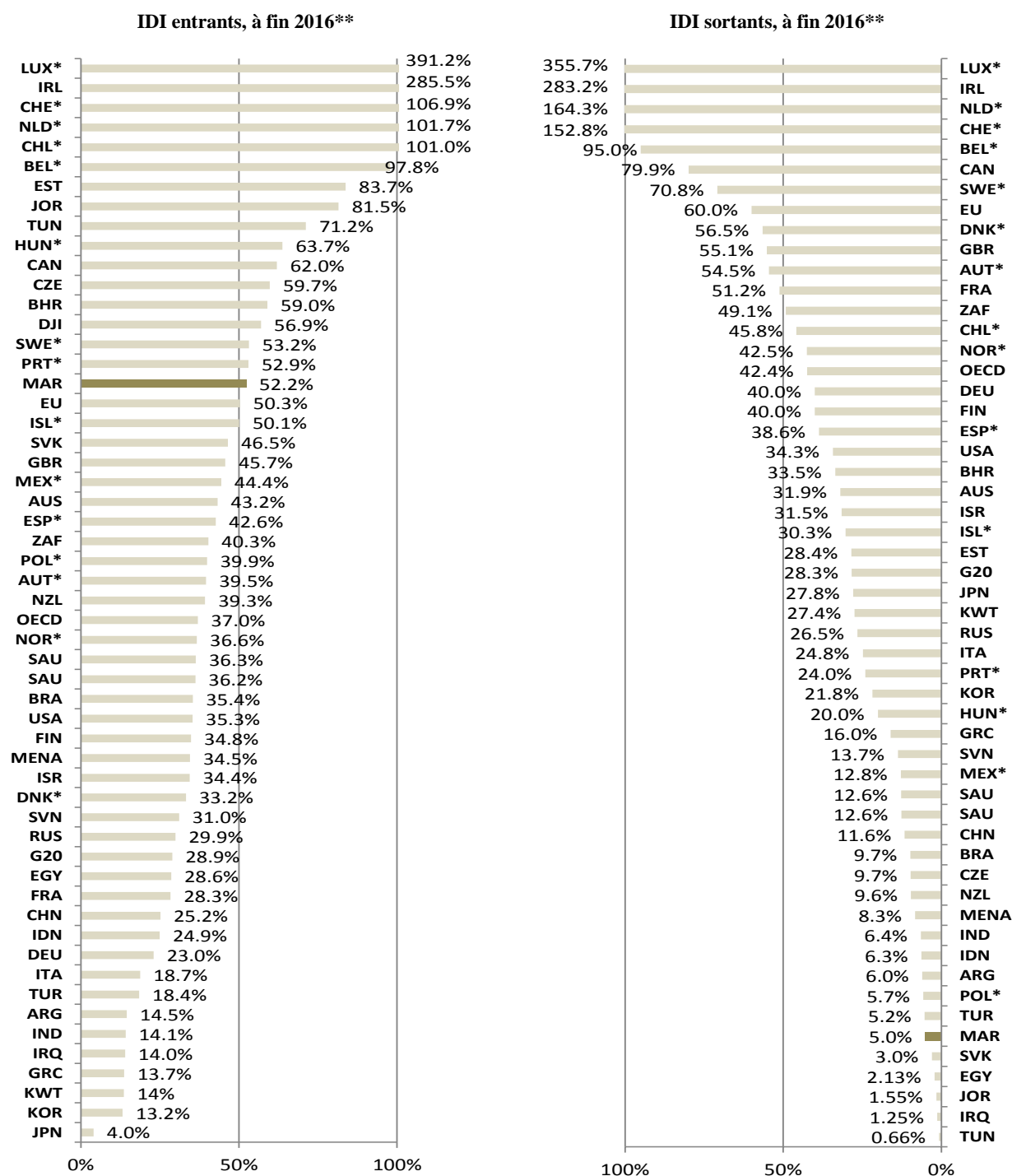
13. Le **stock d’IDI entrants** au Maroc à fin 2016 s’élevait à 55 milliards USD, contre 21 milliards USD en 2005, soit 52 % du PIB (graphique 6). Pour l’ensemble de la région MENA, les stocks d’IDI entrants représentent 35 % du PIB⁴, un ratio comparable à celui de la zone l’OCDE et supérieur à celui des pays du G20 (29 %). À fin 2016, le Maroc était le troisième pays de la région MENA par le stock d’IDI entrants, avec 11 % du total, derrière l’Arabie Saoudite (46 %) et l’Égypte (19 %).

14. Le **stock d’IDI sortants** du Maroc à fin 2016 était de 5.2 milliards USD, contre 0.7 milliard USD en 2005, soit 5 % du PIB (graphique 6). Pour la région MENA dans son ensemble, les stocks d’IDI sortants représentaient 9 % du PIB de la région⁵ ; par comparaison, les stocks totaux d’IDI sortants pour le groupe des pays membres de l’OCDE et pour les pays du G20 représentent respectivement 42 % et 28 % du PIB total de chaque groupe. À fin 2016, le Maroc était le cinquième pays investisseur à l’étranger de la région MENA (représentant 4 % du stock total d’IDI sortants de la région), derrière l’Arabie Saoudite (59 %), le Koweït (22 %), Bahreïn (8 %) et l’Égypte (5 %).

⁴ Source : agrégats calculés pour la région MENA à partir d’informations disponibles dans la base de données des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI et dans la base de données des statistiques financières internationales du FMI. Les positions d’IDI entrants à fin 2016 (ou dernière année disponible) et le PIB pour 2016 étaient disponibles pour les pays suivants : Bahreïn, Djibouti, Égypte (2015), Irak, Jordanie, Koweït, Maroc, Arabie Saoudite et Tunisie.

⁵ Source : agrégats calculés pour la région MENA à partir d’informations disponibles dans la base de données des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI. Les positions d’IDI sortants à fin 2016 (ou dernière année disponible) et le PIB pour 2016 étaient disponibles pour les pays suivants : Bahreïn, Égypte (2015), Irak, Jordanie, Koweït, Maroc, Arabie Saoudite et Tunisie.

**Graphique 6. Stocks d'IDI entrants et sortants
pour le Maroc et d'autres pays, en proportion du PIB**



Note : * à l'exclusion des EVS résidentes ; ** à fin 2016, ou dernière année disponible.

Source : base de données des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI ; base de données des perspectives de l'économie mondiale du FMI ; base de données des statistiques sur l'investissement direct international de l'OCDE.

15. À fin 2015, la France et les Émirats arabes unis étaient les principaux investisseurs au Maroc, avec respectivement 40 % et 32 % du stock total d'IDI entrants du pays. La part de la France a nettement baissé depuis 2009 (elle représentait cette année-là 73 % du total des stocks d'IDI entrants du Maroc), du fait d'investissements plus importants reçus de la part d'investisseurs directs en provenance d'autres pays. La part des investisseurs des Émirats arabes unis a connu un développement rapide, passant de 2.5 % du stock total d'IDI entrants en 2009 à 31.7 % à fin 2015 (tableau 3).

Tableau 3. Positions d'IDI entrant du Maroc par grand investisseur, à fin 2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Monde	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
France	73.4 %	76.3 %	74.0 %	67.0 %	68.1 %	42.3 %	39.6 %
Émirats arabes unis	2.5 %	0.6 %	2.0 %	1.8 %	7.3 %	32.2 %	31.7 %
Koweït	2.3 %	2.3 %	2.9 %	3.5 %	3.7 %	3.3 %	3.7 %
Espagne	5.8 %	5.2 %	5.3 %	6.2 %	5.0 %	4.4 %	3.7 %
Pays-Bas	1.5 %	1.4 %	1.3 %	3.1 %	3.6 %	3.2 %	3.4 %
Belgique	0.1 %	0.8 %	0.8 %	1.3 %	2.8 %	3.5 %	2.4 %
Corée (République de)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.1 %	2.2 %
Royaume-Uni	0.7 %	0.6 %	0.4 %	0.6 %	0.1 %	2.4 %	1.7 %
Singapour	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	1.2 %	0.9 %	1.5 %
Suisse	3.5 %	3.5 %	2.5 %	3.8 %	1.2 %	1.1 %	1.3 %
Autres	10.1 %	9.3 %	10.8 %	12.6 %	7.0 %	6.5 %	8.8 %

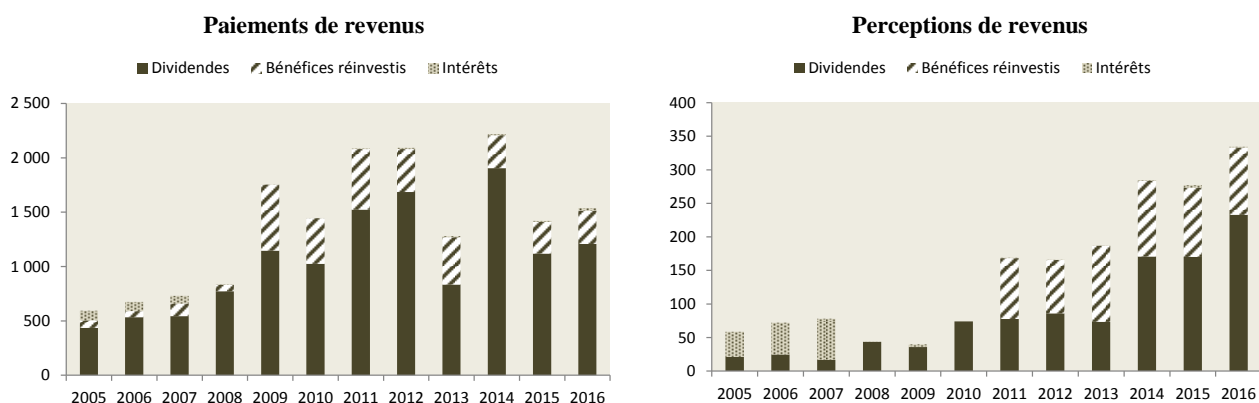
Source : Enquête coordonnée sur l'investissement direct du FMI (voir le tableau 7 en annexe 1 pour les chiffres détaillés)

16. Les revenus d'IDI reçus par les sociétés-mères marocaines de leurs filiales étrangères ont dépassé 250 millions USD sur la période 2014-2016, par comparaison, leur montant était de 175 millions USD en moyenne entre 2001 et 2013 et se situait en dessous de 80 millions USD jusqu'en 2010 (graphique 7). En 2016, 70 % des revenus totaux dégagés par les filiales étrangères d'entreprises marocaines ont été distribués en dividendes aux sociétés-mères marocaines ; le solde se décompose en 30 % de bénéfices réinvestis et des revenus sur prêts (intérêts) non significatifs. Les revenus provenant des produits d'intérêts ont en général toujours été minimes, excepté de 2005 à 2007, où ils ont constitué en moyenne 70 % du total des revenus perçus. Sur la période de 2014 à 2016, le taux de rendement moyen des IDI sortants du Maroc a été de 6.4 %, soit un taux sensiblement identique à celui de 6.3 % relevé en moyenne dans les sept pays de la région MENA pour lesquels ce rendement a pu être calculé dans le même temps (graphique 8)⁶. Dans les pays de l'OCDE et du G20, le taux moyen de rendement des IDI sortants pour les années 2014 à 2016 était de 5.2 %, mais avec de grandes disparités entre les pays.

⁶ Dans le présent rapport, les taux de rendement des IDI entrants et des IDI sortants sont les revenus totaux des IDI rapportés au stock total d'IDI entrants et sortants, respectivement. À partir des informations disponibles dans la base de données des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI, les taux de rendement de l'IDI sortant ont pu être calculés pour sept pays de la région MENA (Bahreïn, Égypte, Irak, Koweït, Maroc, Palestine et Tunisie) et les taux de rendement de l'IDI entrant ont pu l'être pour neuf pays de la région (Bahreïn, Djibouti, Égypte, Irak, Jordanie, Koweït, Maroc, Palestine et Tunisie).

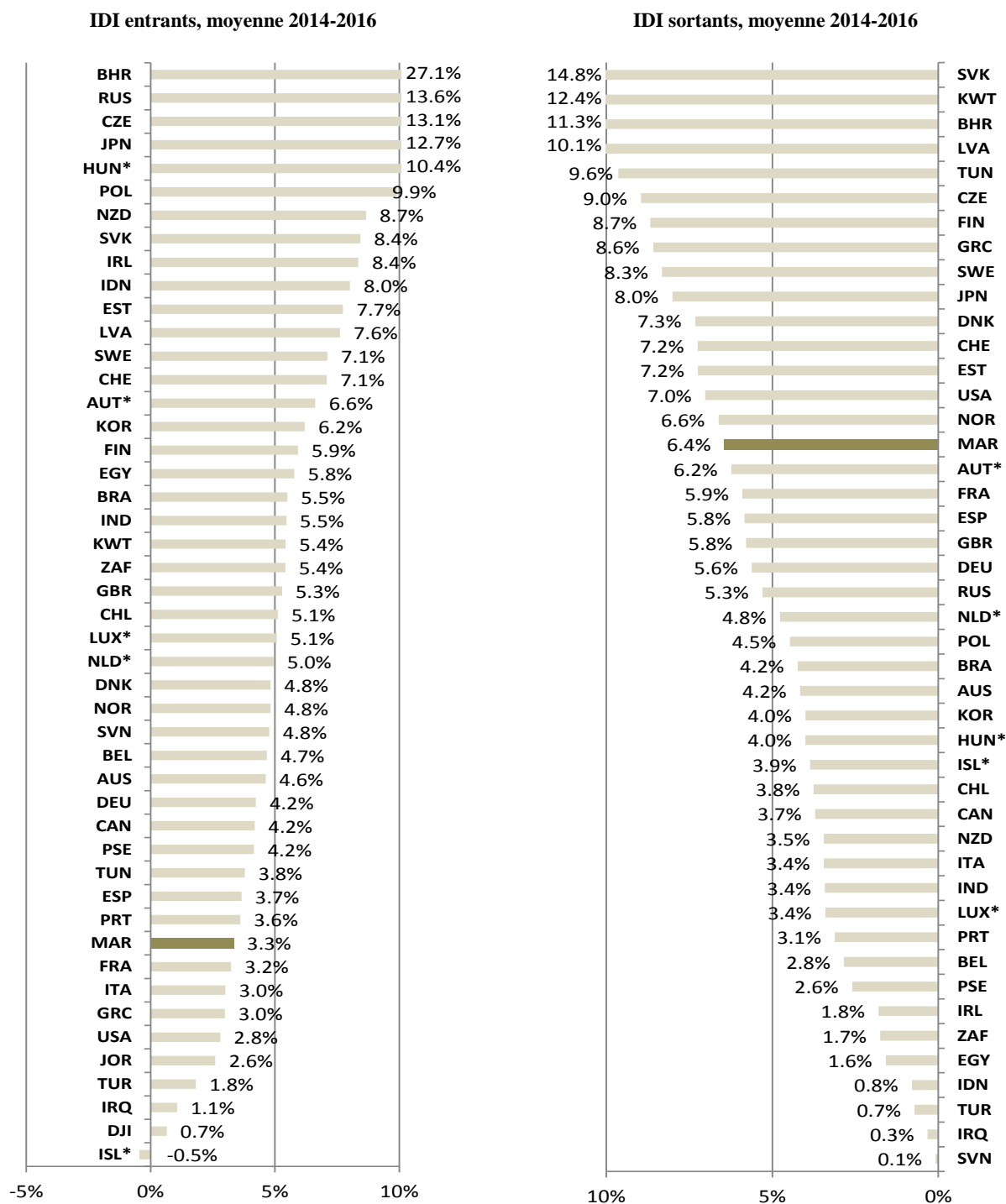
17. Les paiements de revenus d'IDI par les filiales marocaines aux sociétés-mères étrangères ont atteint un sommet en 2014, à 2.2 milliards USD, avant de chuter en 2015 et 2016 pour s'établir à 1,4 milliard USD et 1,5 milliard USD respectivement. Les bénéfices distribués aux sociétés-mères étrangères représentaient 79 % du total en 2016, tandis que les bénéfices réinvestis comptaient pour 20 %. Les revenus sur prêts (produits d'intérêts) ont toujours représenté une part très limitée du total des paiements de revenus par les filiales marocaines. En moyenne, sur la période de 2014 à 2016, le taux de rendement des IDI entrants au Maroc a été de 3.3 % ; le taux moyen pour les neuf pays MENA pour lesquels il a pu être calculé était dans le même temps de 6.0 % (graphique 8)⁶. Dans les pays de l'OCDE et du G20, le taux de rendement moyen des IDI entrants pour les années 2014 à 2016 était de 6.1 %, mais avec de grandes disparités entre les pays.

Graphique 7. Paiements et perceptions de revenus d'IDI du Maroc, en millions USD



Source : base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI (voir le tableau 4 en annexe 1 pour les chiffres détaillés)

Graphique 8. Taux de rendement des IDI entrants et sortants pour le Maroc et quelques autres pays



Notes : * hors EVS résidentes. Les taux de rendement des IDI entrants et des IDI sont les revenus totaux des IDI rapportés au stock total d'IDI entrants et rapportés au stock total d'IDI sortants, respectivement.

Source : base de données des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI ; base de données des statistiques sur l'investissement direct international de l'OCDE.

III. Cadre d'évaluation de la qualité

18. Le cadre de l'OCDE pour l'évaluation de la qualité des statistiques économiques définit sept dimensions de la qualité : la pertinence, la précision, la crédibilité, l'actualité, l'accessibilité, l'interprétabilité et la cohérence. Dans les paragraphes qui suivent, les statistiques d'IDI du Maroc sont évaluées par rapport à ces critères de qualité.

III.A. Pertinence

19. La pertinence se définit comme la mesure de la valeur apportée par les données considérées. Elle est caractérisée par le degré d'adéquation entre le service rendu et le but pour lequel les utilisateurs recherchent ces données. Elle dépend à la fois de la couverture des sujets requis et de l'utilisation des concepts adéquats.

20. Ce chapitre du rapport commence par une discussion sur la couverture des statistiques d'IDI du Maroc par rapport à ce que prescrivent les standards internationaux – à savoir, le MBP6 et la BMD4. Lorsqu'elles sont possibles, des comparaisons sont faites avec les statistiques d'IDI établies par les pays membres de l'OCDE. Le chapitre se poursuit par un examen de la validité des concepts utilisés dans l'établissement des statistiques d'IDI du Maroc, afin de déterminer dans quelle mesure ils coïncident avec les normes internationales pour l'établissement de statistiques d'IDI détaillées par pays partenaire et par branche d'activité. Les statistiques d'IDI servent à deux grands groupes d'utilisateurs de données : les analystes de la balance des paiements et de la PEG, et ceux qui étudient l'impact des investissements internationaux sur les économies d'accueil. Le premier groupe s'intéresse aux statistiques agrégées issues des comptes de la balance des paiements et de la PEG, tandis que le second s'intéresse plutôt aux statistiques détaillées par pays partenaire et par branche d'activité. L'utilisation des statistiques d'IDI à des fins analytiques est différente pour ces deux groupes et explique la préférence différente qu'ils peuvent avoir pour l'une ou l'autre présentation des statistiques d'IDI. Les besoins de ces deux groupes d'utilisateurs seront pris en considération, mais l'accent sera mis sur ceux qui étudient l'impact des IDI, puisque c'est là l'objet central de la BMD4.

III.A.1. Couverture

21. La notion de couverture comprend plusieurs aspects. Le premier aspect doit permettre de déterminer si toutes les séries standards de statistiques d'IDI sont établies et publiées. Le Maroc publie l'ensemble complet des statistiques d'IDI – flux financiers, flux de revenus et positions ; ces statistiques incluent toutes les principales composantes. Cependant, les détails de ces composantes ne sont pas toujours présentés séparément. Ainsi, les bénéfices réinvestis sont couverts, mais ne sont pas séparés des participations dans la balance des paiements. Toutefois, les bénéfices réinvestis font l'objet d'une présentation distincte dans la brochure de la balance des paiements en version PDF. Deux autres aspects importants de la couverture doivent permettre d'une part de déterminer dans quelle mesure les statistiques couvrent la population des entreprises concernées par l'investissement direct, comme définit par les standards internationaux, et d'autre part à quel point elles couvrent tous les éléments qui doivent être inclus dans chaque série. Ces deux aspects sont abordés ci-dessous.

22. Le facteur le plus important pour définir la population d'entreprises à couvrir dans les statistiques d'IDI est le critère de détention de 10 % des droits de vote. L'investissement direct international est défini comme un investissement transnational effectué par le résident d'une économie dans une entreprise qui est résidente d'une autre économie. L'existence de cette relation est considérée comme étant établie dès lors que

l'investisseur étranger possède, directement ou indirectement, au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise en question. Sur ce point, le Maroc suit les normes internationales et applique le critère de détention d'au moins 10 % des droits de vote. De plus, les entreprises non constituées en société et les entreprises constituées en société sont traitées de façon identique.

23. Le tableau 4 compare les principaux aspects de la couverture des statistiques d'IDI établies par les pays de l'OCDE. Les comparaisons sont basées sur les résultats de l'enquête 2016 sur les métadonnées pour les statistiques d'IDI menée par l'OCDE. Trente-quatre des trente-cinq pays membres ont répondu à l'enquête ; le nombre de ceux qui ont répondu « Oui », pour chaque question, figure dans la colonne intitulée « OCDE ». Les deux dernières colonnes montrent les réponses de la France et de l'Espagne, les deux plus grands partenaires d'investissement direct du Maroc au sein de l'OCDE⁷. Pour l'OCDE, seuls 20 des 34 pays appliquent strictement le critère de la détention d'au moins 10 % des droits de vote. Comme indiqué pour la France, les exceptions sont essentiellement l'utilisation de seuils relatifs à la taille des entreprises à inclure dans les statistiques nationales d'IDI ; ces seuils sont souvent liés aux obligations déclaratives définies dans les enquêtes sur l'IDI. Cependant, quelques pays appliquent d'autres exceptions au critère de 10 % des droits de vote. Tous les pays de l'OCDE traitent de la même manière les entreprises constituées en société et les entreprises non constituées en société.

24. Étant donné la complexité de la structure de propriété des entreprises multinationales en général, il peut être difficile d'identifier avec certitude toutes les entités qui sont sous l'influence d'un investisseur direct commun. Le MBP6 et la BMD4 recommandent trois méthodes différentes pour recenser toutes les entités dans une relation d'investissement direct, en privilégiant celle du Schéma d'identification des relations d'investissement direct (SIRID). Ces méthodes permettent de recenser toutes les entreprises détenues directement et indirectement et de mettre en évidence les relations horizontales pour identifier toutes les entités liées à une entreprise donnée. Le Maroc n'utilise toutefois pas de manière systématique l'une des méthodes recommandées par les normes internationales pour identifier toutes les entités étant dans une relation d'investissement direct. En particulier, le Maroc indique que les entreprises d'investissement direct détenues indirectement peuvent, dans certains cas, être exclues aux fins des statistiques nationales. Il peut être certes difficile de recenser les entreprises détenues indirectement, mais il est important d'assurer une couverture complète des statistiques d'IDI. Le Maroc indique que l'exclusion des entreprises détenues indirectement n'est pas systématique, en l'espèce lorsque la méthode de la participation multiple (l'une des approches recommandée par les normes internationales) est employée, et indique qu'un projet est en cours afin d'établir une méthode permettant d'identifier l'ensemble des relations d'IDI. L'application de la méthode de la participation multiple à l'ensemble de la population des entreprises impliquées dans l'IDI devrait permettre d'obtenir une couverture des statistiques d'IDI conforme aux recommandations internationales.

25. Presque tous les pays de l'OCDE ayant répondu à l'enquête utilisent une des trois méthodes recommandées pour recenser les relations d'investissement direct, et seul l'un d'entre eux exclut les entreprises détenues indirectement des données de l'IDI (tableau 4). Les explications relatives aux entités à couvrir doivent être fournies aux déclarants dans les instructions accompagnant le questionnaire⁸.

⁷ La base OCDE de métadonnées relatives à l'IDI peut être consultée en ligne à l'adresse : http://qdd.oecd.org/subject.aspx?Subject=fdi_metadata.

⁸ La base OCDE de métadonnées relatives à l'IDI contient les liens vers les sites web des sources officielles nationales de chacun des pays de l'OCDE. Ces sites indiquent souvent des liens vers les enquêtes nationales sur les IDI, dont l'analyse peut aider à la

Ces instructions peuvent être adaptées selon la méthode retenue par chaque pays pour délimiter les entités qui entrent dans le périmètre de l'enquête. L'ajout d'exemples illustrés peut être particulièrement utile pour clarifier certains concepts. Plus précisément, dans le cas d'entreprises d'investissement direct détenues de manière indirecte, les statistiques devraient couvrir les opérations et positions d'IDI des investisseurs directs et de leurs sociétés affiliées détenues indirectement. Pour les investissements sortants, les instructions devraient préciser que la déclaration couvre tous les flux et positions concernant l'investisseur direct résident et ses sociétés affiliées détenues indirectement. Pour les investissements entrants, les instructions doivent correspondre à l'unité statistique retenue pour l'enquête. Ainsi, lorsque le répondant est un groupe d'entreprises local, elles doivent demander l'inclusion des opérations impliquant des sociétés affiliées détenues indirectement. En revanche, si le questionnaire est adressé à une entreprise, les instructions peuvent demander au déclarant d'inclure les opérations ou positions pertinentes pour le compte de ses sociétés affiliées, ou d'informer l'organisme statistique de la nécessité d'interroger l'entreprise concernée. Ces instructions peuvent également être utilisées pour illustrer la notion d'entreprises sœurs (détaillée ci-après) et faire en sorte qu'elles soient également couvertes. Enfin, elles devraient préciser dans quelle partie du questionnaire les positions et flux relatifs aux sociétés affiliées détenues indirectement et aux entreprises sœurs doivent être indiqués. En complément à ces instructions, d'autres échanges avec les répondants s'avèrent fréquemment nécessaires pour obtenir les données pertinentes attendues⁹.

Tableau 4. Comment les pays de l'OCDE définissent-ils les entreprises d'investissement direct ?

	OCDE	FR	ES
Application stricte du critère de la détention d'au moins 10 % des droits de vote	20	Un seuil de valeur est appliqué en complément au critère de la détention d'au moins 10 % des droits de vote, excepté pour les positions d'IDI entrants	√
Traitement identique des entreprises constituées en société et des entreprises non constituées en société	34	√	√
Méthode de détermination des relations d'IDI :			
Schéma d'identification des relations d'investissement direct	23		√
Méthode de la participation multiple	3		
Méthode de l'influence directe/du contrôle indirect	6	√	
Exclusion des entreprises d'investissement direct détenues indirectement des données de l'IDI	1		
Autres	1		

Source : enquête de l'OCDE fondée sur les métadonnées pour la BMD4

26. Les normes internationales exposent des cas particuliers pour aider à clarifier ce qui devrait être couvert dans les statistiques d'IDI. Le MBP6 et la BMD4 préconisent que les statistiques d'IDI couvrent aussi les activités immobilières. Les opérations de nature immobilière sont effectivement couvertes dans les statistiques d'IDI du Maroc. L'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie, qui couvre les actifs détenus par des non-résidents au Maroc, devrait fournir une couverture exhaustive pour les statistiques d'IDI entrant. Tous les pays de l'OCDE couvrent les investissements immobiliers commerciaux dans leurs statistiques d'IDI et la plupart couvrent les transactions immobilières

formulation d'instructions pour les déclarants. Ils contiennent également des liens vers des publications relatives aux métadonnées et aux statistiques d'IDI publiées.

⁹ De plus, les informations disponibles dans les systèmes de comptabilité financière des répondants influencera probablement leur capacité à respecter ces instructions. En d'autres termes, les données transmises n'iront vraisemblablement pas au-delà de la délimitation de l'entreprise telle que définie aux fins de ces systèmes, ce qui peut aboutir, par exemple, à des déclarations incomplètes concernant des entités détenues en participation minoritaire.

privées ou résidentielles (tableau 5). Le Maroc n'a pas encore intégré les résultats de ce recensement dans la PEG. Comme indiqué ci-après dans la quatrième partie du rapport, la mise en application de changements méthodologiques ou l'utilisation de nouvelles sources de données qui modifient significativement les statistiques de l'investissement direct, comme c'est le cas avec la modification de couverture proposée ici, devrait être assortie d'une action de communication destinée à expliquer ces changements aux utilisateurs et à les aider à en évaluer l'effet sur les statistiques.

Tableau 5. Couverture des statistiques d'IDI établies par les pays de l'OCDE

	OCDE	FR	ES
Inclusion des activités commerciales d'investissement immobilier (CITI, rév. 4, section L)	34	√	√
Inclusion des achats et ventes de biens immobiliers par des particuliers			
Investissements entrants	28	√	√
Investissements sortants	27	√	√
Types de crédits inclus dans les statistiques d'IDI			
Prêts à long terme	34	√	√
Prêts à court terme	34	√	√
Titres d'emprunt à court et à long terme	30	√	√
Emprunts à très court terme, tels que ceux créés par la mise en commun des trésoreries	30	√	√
Crédits commerciaux	31	√	
Contrats de crédit-bail	26	√	√
Instruments financiers dérivés (non recommandé dans la BMD4 et dans le MBP6)	2		
Réserves techniques d'assurance	10		
Autres	9		√
Exclusion des prêts entre intermédiaires financiers affiliés	32	√	√
Couverture intégrale des opérations de prêt entre entreprises sœurs			
Flux entrants	28	√	√
Flux sortants	28	√	√

Source : enquête de l'OCDE fondée sur les métadonnées pour la BMD4

27. Les normes internationales donnent des indications sur les types de prêts qu'il convient d'inclure dans les statistiques d'IDI relatives aux crédits. Pour ce qui est de la couverture des instruments de dette, le Maroc inclut les crédits commerciaux, mais les reporte tous dans la catégorie « autres formes d'investissement », plutôt que de répertorier les crédits commerciaux intragroupe comme un investissement direct, conformément aux prescriptions des normes internationales. Il convient de préciser cependant que les crédits commerciaux apparentés et non-apparentés sont disponibles de façon distincte. Le Maroc exclut les prêts interentreprises entre intermédiaires financiers, comme le préconisent les normes internationales et comme le font presque tous les pays de l'OCDE.

28. Les entreprises sœurs sont des entités qui ne sont pas elles-mêmes liées entre elles par une relation d'investissement direct, mais qui ont un investisseur direct en commun. Les transactions entre entreprises sœurs sont pertinentes pour les statistiques d'IDI, puisque l'on peut supposer que ces opérations sont établies sous l'influence de leur investisseur direct commun. Les normes internationales préconisent d'inclure dans les statistiques d'IDI les opérations sous forme de participations et sous forme de prêts entre entreprises sœurs. Les statistiques marocaines couvrent les opérations de prêt, mais pas les opérations de participation. Cette omission ne porte guère à conséquence, car, dans la pratique, les opérations de participation entre entreprises sœurs sont rares. Comme le tableau 5 l'indique, 28 pays de l'OCDE couvrent les opérations de prêt entre entreprises sœurs dans leurs statistiques d'IDI entrants et 26 les couvrent dans leurs statistiques d'IDI sortants.

29. Les normes internationales fournissent des conseils supplémentaires pour certains cas particuliers et précisent quand il convient de les inclure dans les statistiques d'IDI. Les entreprises de construction qui sont présentes dans un territoire pendant au moins un an et répondent donc au critère de résidence, et qui remplissent également les autres conditions pour être considérées comme des unités institutionnelles distinctes, doivent être couvertes par les statistiques d'IDI. De même, doivent être inclus dans les statistiques d'IDI les exploitants d'équipements mobiles tels que navires, avions et plates-formes de forage qui résident dans le territoire d'une économie pendant au moins un an et qui remplissent les autres conditions pour être considérés comme des unités institutionnelles distinctes. Le Maroc traite les entreprises de construction présentes sur son territoire pendant au moins un an comme des entreprises d'investissement direct, dans ses statistiques d'IDI entrants et dans ses statistiques d'IDI sortants. L'Office des changes indique que les exploitants d'équipements mobiles devraient être inclus dans les statistiques dès lors qu'ils réunissent les critères, mais s'assurera auprès du Ministère de l'énergie que tel est bien le cas.

30. Les entités à vocation spéciale (EVS) sont des structures mises en place pour faciliter le financement interne des entreprises multinationales, mais dont la présence physique sur un territoire est minime, voire nulle. De ce fait, leur résidence peut être difficile à déterminer. Le MBP6 et la BMD4 ont clarifié qu'il convenait d'attribuer comme résidence à l'EVS le pays dans lequel elle a été constituée ou enregistrée, ou la juridiction qui administre ses activités (MBP6, paragraphes 4.134 et 4.135 et BMD4, paragraphe 89). Si les fonds qui passent par les EVS n'ont que peu d'impact, voire aucun, sur l'économie par laquelle ils transitent, le MBP6 indique qu'ils doivent néanmoins être inclus dans les présentations normalisées de la balance des paiements et de la PEG, car « a) ils font partie intégrante des transactions et positions financières d'un investisseur direct avec des entreprises apparentées ; b) exclure ces fonds de l'investissement direct fausserait et sous-évaluerait considérablement les flux et positions financiers de l'investissement direct aux niveaux agrégés ; et c) l'inclusion de ces données dans l'investissement direct favorise la symétrie et la cohérence entre les économies » (MBP6, paragraphe 6.34).

31. La plupart, sinon la totalité, des transactions financières des EVS sont transnationales et concernent des fonds qui ne font que passer par une économie, en transit vers d'autres destinations. Ce type de fonds – appelés « fonds en transfert » ou « fonds en transit » – fausse les profils nationaux de statistiques d'IDI et donne lieu à un double comptage dans les statistiques mondiales. De ce fait, la BMD4 conseille d'inclure les EVS dans les statistiques d'IDI, mais recommande aussi de les présenter séparément. Cette présentation séparée des IDI associés aux EVS permet de retrancher les flux et positions correspondants des statistiques agrégées d'IDI et d'obtenir une mesure des IDI associés aux entités autres que les EVS, c'est-à-dire, aux filiales opérationnelles. En neutralisant les IDI qui concernent des fonds ne faisant que transiter par l'économie, via les EVS, à destination d'autres économies, on obtient des mesures plus pertinentes des investissements directs dans et au départ de l'économie. Pour le pays accueillant l'EVS, cette méthode améliore la mesure des IDI en excluant les entrées d'IDI qui n'ont que peu ou pas d'impact réel sur son économie et les IDI sortants qui n'ont pas pour origine son économie. En outre, la qualité des informations collectées sur les EVS est souvent sujette à caution, parce que ces structures ont une présence limitée dans l'économie déclarante et qu'il y a rarement d'autres données disponibles pour valider les informations transmises par les EVS. L'identification séparée des EVS permet de dégager les données de meilleure qualité pour les entités opérationnelles. Cela peut être utile pour rassurer les utilisateurs de données qui ont des doutes sur la qualité des informations relatives aux EVS, particulièrement dans les économies où les EVS ont un rôle important.

32. D'après l'Office des changes, les investisseurs étrangers établissent effectivement des EVS au Maroc. Par exemple, le Casablanca Finance City (CFC), centre financier qui se veut une plateforme pour les

investisseurs internationaux investissant en Afrique, offre plusieurs avantages destinés à attirer les investisseurs étrangers, notamment des incitations fiscales, et serait donc susceptible d'accueillir des EVS. Les IDI associés à ces structures sont inclus dans les statistiques, mais il n'est pas forcément aisé de recenser toutes les EVS. Le tableau 6 montre les résultats de l'enquête basée sur les métadonnées pour les pays qui incluent les EVS dans leurs statistiques. Sur les 22 pays qui font état d'EVS établies dans leur économie par des investisseurs étrangers, 20 incluent les EVS dans leurs statistiques et 17 présentent séparément les statistiques d'IDI relatives aux EVS résidentes. La plupart des pays utilisent plusieurs sources de données et critères pour distinguer les EVS dans leurs statistiques d'IDI. Les trois critères les plus importants sont l'effectif réduit ou inexistant, la part des actifs et passifs étrangers dans le total des actifs et des passifs, et le contrôle étranger. Seuls quatre pays ont un registre des entreprises distinct pour les EVS. Si la France ne constate pas d'EVS établies par des étrangers sur son territoire, l'Espagne en recense et utilise un critère supplémentaire pour identifier les EVS : la quasi-équivalence des flux entrants depuis l'étranger et des flux sortants vers l'étranger pour l'entité.

33. Dans l'exemple de la Hongrie, la banque centrale collabore avec l'agence centrale des statistiques pour recenser les EVS résidentes. Elles se servent d'indicateurs disponibles qui saisissent les principales caractéristiques de l'entreprise et permettent de déterminer qu'elle a des liens minimaux avec l'économie nationale. Les principaux critères examinés sont les suivants : dans le bilan, le ratio des actifs non financiers aux actifs financiers est minime et lesdits actifs financiers consistent essentiellement en participations, prêts à long terme et titres ; la société déclare un faible chiffre d'affaires, provenant principalement d'exportations ; la société a un personnel très réduit (un à trois employés) ; la structure a d'importantes réserves de capitaux, qu'elle prête ou utilise immédiatement pour acquérir des participations à l'étranger ou établir des succursales étrangères ; elle n'a pas de filiale en Hongrie ou, si elle en a, celles-ci présentent aussi les caractéristiques d'une EVS ; ses dépenses matérielles sont négligeables ; enfin, la raison sociale de la structure fait référence à sa nature extraterritoriale.

Tableau 6. Pays de l'OCDE qui établissent des statistiques d'IDI pour les EVS résidentes

	OCDE	FR	ES
Des EVS sont établies par des non-résidents dans l'économie	22	Non	√
Les EVS sont intégrées aux statistiques	20		√
Les statistiques des IDI hors EVS résidentes sont établies séparément	17		√
Méthode d'identification des EVS :			
-registre d'entreprises séparé pour les EVS	4		
-selon la classification par branche d'activité	9		√
-selon l'effectif	13		
-selon la part des actifs (passifs) étrangers dans le total des actifs (passifs)	11		
-selon le chiffre d'affaires	6		
-selon l'existence d'un contrôle étranger	11		
-selon les informations fournies par les autorités réglementaires et administratives	3		
-autres critères	6		Les flux entrants de l'étranger sont sensiblement équivalents aux flux sortants vers l'étranger.

Source : enquête de l'OCDE fondée sur les métadonnées pour la BMD4

34. La collecte des données relatives aux EVS soulève d'importantes difficultés. Les premières difficultés concernent le recensement des EVS, dans la mesure où elles peuvent être facilement créées et où leur présence physique minimale dans l'économie complique leur détection. Ensuite, la validation des

informations déclarées par les EVS est souvent rendue complexe par l'absence de sources d'information alternatives concernant leurs opérations, qui limite les possibilités de comparaison. La stratégie de collecte de données relatives aux EVS dépend donc en partie des dispositions institutionnelles de chaque pays. La première étape consiste à identifier les éventuelles sources de données permettant de recenser les EVS dans la population des entreprises. Par exemple, si les EVS doivent s'enregistrer auprès d'une autorité nationale, celle-ci peut constituer une source fiable pour identifier ces entités, de même que les entreprises nationales dont l'activité consiste à faciliter les opérations des EVS sont une source d'information privilégiée. Les EVS peuvent également être répertoriées dans le registre des entreprises utilisé par l'institut statistique national, dès lors qu'elles sont tenues de s'inscrire au registre en question. À titre d'exemple, la Banque centrale de Maurice identifie séparément l'IDI des EVS, appelées localement des *Global Business Companies* (GBC). Les GBC, qui sont agréées par la Commission des services financiers, doivent être administrées par un prestataire de services d'entreprise, appelé Société de gestion (*Management Company*). Ces Sociétés de gestion, qui doivent elles aussi être agréées par la Commission des services financiers, assurent des fonctions administratives pour le compte des *Global Business Companies* : elles préparent et soumettent les demandes de licences d'activités mondiales ; effectuent les diligences raisonnables concernant les antécédents des demandeurs et leurs activités prévues ; informent le conseil d'administration des GBC sur les réglementations locales applicables ; et constituent le point de contact principal entre ces GBC et la Commission des services financiers de Maurice. Dans la mesure où le droit mauricien impose aux GBC d'être administrées par une Société de gestion¹⁰, le recensement des EVS ne soulève aucun problème : toutes les GBC doivent recevoir un agrément de la Commission des services financiers et être administrées par une Société de gestion, et la Commission des services financiers dispose de la liste complète de ces Sociétés de gestion et des GBC qu'elles représentent. Une fois les EVS recensées, elles sont incluses dans la population concernée par l'enquête.

35. Dans certains cas, il peut être nécessaire d'identifier les EVS parmi l'ensemble des répondants à l'enquête; notamment si, dans la source de données utilisée aux fins de l'enquête, aucun paramètre ne distingue les EVS des autres entités concernées par les IDI. Comme mentionné ci-avant avec l'exemple de la Hongrie, cette identification peut être réalisée en coopération avec différents organismes statistiques qui détiennent des informations supplémentaires sur l'activité de ces entités. Une autre approche consiste à demander aux entreprises de s'identifier lors de l'enquête : c'est la méthode retenue au Royaume-Uni, qui a jugé nécessaire de fournir aux répondants les définitions nécessaires à une compréhension précise de la question posée¹¹. En dépit de ces efforts, les pays estiment souvent que les données d'IDI collectées auprès des EVS présentent une qualité inférieure aux autres données obtenues et invoquent fréquemment cet argument comme une raison supplémentaire en faveur d'une identification distincte des EVS.

¹⁰ La Société de gestion doit notamment exercer les activités suivantes : a) préparer et soumettre les demandes de licence d'activité mondiale (Global Business Licence) ; b) effectuer les diligences raisonnables concernant les antécédents des demandeurs et leurs activités prévues ; c) informer le conseil d'administration des GBC de la réglementation qu'ils doivent respecter ; et d) intervenir comme point de contact principal entre les GBC et la Commission des services financiers.

¹¹ Lors de sa réunion de 2016, le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI a créé un Groupe de réflexion sur les EVS. Dans son premier rapport, le Groupe de réflexion a recueilli des informations relatives aux pratiques utilisées par ses membres pour collecter de données auprès des EVS. Ce rapport sera mis en ligne en novembre 2017 dans le cadre de la 30^e réunion du Comité et pourra être consulté sur le site web du FMI.

III.A.2. Statistiques par pays partenaire et par branche d'activité

36. Les normes internationales recommandent de présenter les agrégats des IDI selon le principe des actifs et des passifs. Le principe des actifs et des passifs classe les flux et positions financiers et de revenus selon que l'opération ou la position d'investissement direct est un actif ou un passif pour l'économie déclarante. La présentation selon le principe des actifs et des passifs pose les statistiques d'IDI sur la même base que d'autres statistiques dans les comptes de la balance des paiements et de la PEG. Sous cette forme, ces statistiques se prêtent particulièrement aux analyses macroéconomiques. Par exemple, si l'on s'intéresse à l'incidence de l'investissement direct sur le compte des transactions courantes d'un pays, le mieux est d'utiliser les perceptions et paiements de revenus d'investissement direct mesurés selon le principe des actifs et des passifs, puisque les autres postes du compte des revenus primaires sont eux aussi mesurés selon ce principe. De même, comparer les stocks d'investissement direct et les flux financiers avec les investissements de portefeuille, mesurés les uns et les autres selon le principe des actifs et des passifs, peut renseigner sur l'attrait de l'économie pour des investisseurs directs. Ces derniers recherchent en effet des possibilités d'investissements à long terme impliquant une prise en main de la gestion de l'entreprise et des résultats probables sous forme de transferts de technologies et d'autres retombées, contrairement aux investisseurs de portefeuille, qui s'intéressent à des formes d'investissement plus passives motivées avant tout par les perspectives de revenus¹².

37. À l'inverse, le principe directionnel classe les flux et positions financiers et de revenus selon que l'investissement direct a été effectué par un résident de l'économie concernée vers une autre économie (investissement sortant) ou par un résident étranger dans l'économie concernée (investissement entrant). Le principe directionnel est utile pour examiner les motivations et les impacts de l'IDI. Il est préférable d'utiliser les statistiques qui excluent les EVS, car elles décrivent mieux les investissements effectifs à destination et en provenance d'un pays et, partant, les IDI qui sont les plus susceptibles d'avoir une incidence substantielle sur l'économie. Les présentations de statistiques d'IDI détaillées par pays partenaire et par branche d'activité selon le principe directionnel sont particulièrement utiles pour répondre à des questions telles que : quels pays sont les plus importantes sources d'investissements directs dans l'économie déclarante ? Et quelles sont les branches d'activité dans lesquelles ils investissent ? C'est pourquoi la BMD4 recommande d'établir les statistiques détaillées par pays partenaire et par branche d'activité selon le principe directionnel. Le FMI recommande également d'utiliser le principe directionnel pour présenter son Enquête coordonnée sur l'investissement direct.

38. Dans la présentation directionnelle, les flux et positions d'investissements directs sont organisés en fonction de la direction – sortante ou entrante – de l'investissement par rapport à l'économie déclarante. Pour un pays donné, tous les flux et positions de sociétés-mères résidentes de cette économie sont présentés sous les investissements sortants, et tous les flux et positions afférents aux sociétés affiliées résidentes de cette économie sont présentés sous les investissements entrants. Dans la présentation directionnelle, on retranche les investissements inversés afin d'obtenir le montant total des investissements sortants et entrants du pays déclarant. Ainsi, si une société-mère résidente a contracté un emprunt auprès d'une de ses filiales étrangères, le montant de cet emprunt est retranché dans le calcul de l'investissement sortant du pays déclarant, puisqu'il réduit la somme de ce que les sociétés-mères de ce pays ont investi dans leurs filiales étrangères. De même, si une filiale résidente accorde un prêt à sa société-mère étrangère, le montant de ce prêt est retranché dans le calcul de l'investissement entrant, puisqu'il réduit la somme des investissements de sociétés-mères

¹² Pour de plus amples informations sur l'analyse de la balance des paiements, voir le MBP6.

étrangères dans le pays¹³. À l'inverse, dans la présentation sur la base du principe des actifs et des passifs, tous les actifs et tous les passifs sont simplement additionnés.

39. La BMD4 recommandait d'élargir le champ du principe directionnel aux opérations entre entreprises sœurs ; c'est pourquoi cette présentation est appelée « principe directionnel étendu ». Le principe directionnel étendu saisit mieux le degré d'influence des investisseurs directs résidents et non-résidents dans l'économie déclarante et la direction dans laquelle cette influence s'exerce. Exemple : une entreprise sœur résidente n'acquerrait aucune influence sur une entreprise sœur étrangère à qui elle consentait un prêt – l'influence demeurerait chez l'investisseur direct commun aux deux entreprises. De même, une entreprise sœur étrangère n'acquerrait aucune influence sur une entreprise sœur résidente à qui elle consentait un prêt – l'influence était conservée par l'investisseur direct commun aux deux entreprises.

40. Dans la BMD4, l'enregistrement des flux et des positions entre entreprises sœurs dans une économie déclarante dépend du lieu de résidence de la société-mère de contrôle ultime de l'entreprise sœur, parce que c'est cette société qui contrôle in fine les opérations de l'entreprise sœur. Si ce traitement s'applique aux investissements sous forme de participations entre entreprises sœurs et aux investissements sous forme de prêts entre entreprises sœurs, les premiers sont rares et ce sont les seconds qui ont la plus forte incidence sur les statistiques. Si la société-mère de contrôle ultime réside dans l'économie, alors les prêts accordés par et à l'entreprise sœur sont traités comme des investissements sortants. Tout prêt accordé par une entreprise sœur à une entreprise sœur résidant dans une autre économie est traité comme un accroissement des investissements sortants par l'économie déclarante, du fait qu'il représente une augmentation de l'influence qu'un investisseur direct résident (la société-mère de contrôle ultime) possède sur une entreprise d'investissement direct dans une autre économie. De même, un prêt consenti à l'entreprise sœur diminue le montant des investissements directs sortants, tout comme le ferait un prêt accordé à la société-mère de contrôle ultime, puisque cette opération réduit le montant total que l'investisseur direct résident – la société-mère de contrôle ultime – a investi à l'étranger.

41. En conformité avec les normes internationales, le Maroc présente ses statistiques agrégées d'IDI selon le principe des actifs et des passifs. En revanche, il utilise aussi la présentation selon le principe des actifs et des passifs pour les statistiques ventilées par pays partenaire et par branche d'activité, ce qui n'est pas recommandé. Le Maroc établit des statistiques de flux et positions financiers, tant entrants que sortants, ventilés par pays partenaire immédiat et par branche d'activité pour les IDI entrants et pour les IDI sortants. Le tableau 7 présente les réponses des pays de l'OCDE. Tous les pays de l'OCDE publient les flux et positions financiers par pays partenaire immédiat pour les statistiques d'IDI entrants, ainsi que les positions par pays partenaire immédiat pour les statistiques d'IDI sortants. Tous sauf un publient aussi les statistiques des opérations financières par pays partenaire pour les investissements sortants. Presque tous les pays de l'OCDE publient des statistiques d'IDI entrants et sortants par branche d'activité. Tous les pays de l'OCDE utilisent soit le principe directionnel, soit le principe directionnel étendu pour enregistrer ces statistiques détaillées. Quatre utilisent le principe directionnel ; ce sont ceux qui enregistrent les opérations entre entreprises sœurs sur la base des actifs et des passifs. Sur les 30 autres pays, 25 fondent le principe directionnel étendu sur le critère de la résidence de la société-mère de contrôle ultime et cinq le fondent sur la résidence de l'investisseur direct. Ces cinq pays utilisent la résidence de l'investisseur direct en l'absence de renseignements sur la société-mère de contrôle ultime.

¹³ Les investissements inversés sous forme de participations doivent être traités de la même manière que ceux sous forme de prêts ; toutefois, dans les faits, ils sont si rares que l'essentiel de l'écart entre les deux présentations résulte de différences dans le traitement des investissements inversés sous forme de prêts.

Tableau 7. Types de statistiques d'IDI établies par les pays de l'OCDE

	OCDE	FR	ES
<i>IDI par pays partenaire</i>			
Opérations d'IDI entrants par pays partenaire immédiat	34	√	√
Positions d'IDI entrants par pays partenaire immédiat	34	√	√
Positions d'IDI entrants par pays investisseur ultime	13	√	
Revenus des IDI entrants par pays partenaire immédiat	33	√	√
Opérations d'IDI sortants par pays partenaire immédiat	33	√	√
Positions d'IDI sortants par pays partenaire immédiat	34	√	√
Revenus des IDI sortants par pays partenaire immédiat	33	√	√
Utilisation du principe débiteur/créancier pour la ventilation par pays partenaire	33	√	√
<i>IDI par branche d'activité économique</i>			
Opérations d'IDI entrants par branche d'activité	33	√	√
Positions d'IDI entrants par branche d'activité	33	√	√
Revenus des IDI entrants par branche d'activité	32	√	√
Opérations d'IDI sortants par branche d'activité	32	√	√
Positions d'IDI sortants par branche d'activité	33	√	√
Revenus des IDI sortants par branche d'activité	32	√	√
Utilisation de la CITI, rév. 4 pour la ventilation par branche d'activité	24	√	√
Affectation des IDI sortants à la branche d'activité de l'entreprise d'investissement direct non résidente	20		
Affectation des IDI sortants à la branche d'activité de l'investisseur direct résident	19	√	√
Statistiques d'IDI établies selon le principe directionnel ou directionnel étendu	32	√	√
<i>Méthode employée pour enregistrer les opérations de prêt entre entreprises sœurs</i>			
Principe directionnel fondé sur la résidence de la société-mère de contrôle ultime (principe directionnel étendu)	25	√	√
Principe directionnel fondé sur la résidence de l'investisseur direct	5		
Principe des actifs et des passifs	4		

Source : enquête de l'OCDE fondée sur les métadonnées pour la BMD4

42. Si la BMD4 précise que le principe directionnel étendu fondé sur le critère de la résidence de la société-mère de contrôle ultime est à privilégier, l'expérience des économies de l'OCDE montre qu'en l'absence de données sur la société-mère de contrôle ultime, le principe directionnel étendu fondé sur le critère de la résidence de l'investisseur direct ou le principe directionnel simple peuvent être utilisés. Dans les pays où il y a peu d'entreprises sœurs prêtant à d'autres entités de l'entreprise multinationale ou peu de sociétés-mères de contrôle ultime résidentes, la différence effective entre le principe directionnel étendu et le principe directionnel simple peut être minime, en pratique.

43. Une autre option importante pour l'enregistrement des statistiques d'IDI par pays partenaire est l'utilisation du principe débiteur/créancier en lieu et place du principe de l'agent économique. Le MBP6 et la BMD4 préconisent d'utiliser le principe débiteur/créancier comme base pour l'affectation géographique des statistiques d'IDI, de préférence au principe de l'agent économique. Lorsque le principe débiteur/créancier est appliqué, les créances et engagements sont enregistrés selon le pays de la partie qui détient ou supporte effectivement la créance ou l'engagement. À l'inverse, dans le cas de l'utilisation du principe de l'agent économique, les créances ou les engagements sont affectés au pays de l'entité intervenant dans le règlement de l'opération, qui n'est pas forcément le pays de la société-mère ou de la filiale à l'origine de l'opération. Non seulement l'utilisation du principe débiteur/créancier fournit une meilleure vision des relations financières entre les économies, mais elle assure aussi la cohérence entre les flux bilatéraux et les positions, ce qui n'est pas systématique avec le principe de l'agent économique. L'obtention d'informations selon le

principe du débiteur/créancier plutôt que selon celui de l'agent économique suppose en règle générale des modalités de déclaration directe dans laquelle le répondant désigne le pays de la partie qui détient ou supporte la créance ou l'engagement plutôt que le pays dans lequel où a eu lieu le règlement de l'opération. Ces déclarations directes peuvent être obtenues au moyen d'un sondage ou être sollicitées comme des informations supplémentaires dans le cadre d'un SCTI, qui indique habituellement le pays de règlement de la transaction. Le Maroc n'applique pas le principe débiteur/créancier pour la ventilation des opérations selon le critère géographique, alors que 33 économies de l'OCDE sur 34 l'utilisent.

44. Les statistiques par pays partenaire sont établies selon le critère du pays partenaire immédiat, ce qui est conforme aux recommandations internationales. C'est aussi la base d'enregistrement utilisée dans l'Enquête coordonnée du FMI sur l'investissement direct. La présentation en fonction des pays partenaires immédiats est employée, par exemple, dans l'analyse des asymétries bilatérales. Ce type d'analyse peut aider à améliorer la qualité des statistiques d'IDI, mais il ne sera pas forcément utile pour tous les utilisateurs, car, dans les chaînes de financement et de propriété complexes auxquelles recourent beaucoup d'entreprises multinationales, l'investisseur ultime est souvent masqué.

45. Les structures de financement des entreprises multinationales se sont complexifiées au fil du temps sous l'effet de plusieurs facteurs, notamment la nécessité de gérer des réseaux de production mondiaux et la volonté de réduire au maximum les charges fiscale et réglementaire. Cette complexité peut fausser les statistiques d'IDI de deux manières. Premièrement, lorsque les entreprises multinationales font circuler des investissements au travers de plusieurs pays, les flux d'IDI sont gonflés par le fait que chaque flux entrant et sortant de chaque pays est comptabilisé même si les capitaux ne font que transiter. Deuxièmement, elle occulte les pays d'origine et de destination ultimes de l'IDI. Pour traiter ce problème, la BMD4 recommande aux pays d'établir les positions d'investissement sur la base du pays investisseur ultime afin de faire ressortir le pays de l'investisseur qui exerce le contrôle ultime sur l'investissement dans leur territoire, et de les consigner dans une présentation complémentaire. La présentation de la position entrante selon le critère du pays investisseur ultime est donc préconisée en supplément, et non à la place, de la présentation selon le critère du pays partenaire immédiat.

46. Cette présentation permet de mieux rendre compte de l'origine d'un investissement présent dans un pays. Les statistiques montrent quel est le pays de l'investisseur direct qui exerce le contrôle ultime sur l'investissement et, par conséquent, supporte les risques et engrange les bénéfices de l'investissement. Cette présentation peut modifier profondément la répartition des positions entrantes par pays et renseigne sur les pays des investisseurs directs qui exercent le contrôle ultime des investissements étrangers dans l'économie déclarante.

47. L'identification de l'investisseur ultime se fait en remontant la chaîne de propriété de l'investisseur direct immédiat jusqu'à trouver une entreprise qui n'est pas contrôlée par une autre (c'est-à-dire qui n'est pas dans le cas où plus de 50 % des droits de vote sont détenus par une autre entité). S'il n'y a pas d'entreprise contrôlant l'investisseur direct immédiat, alors l'investisseur direct immédiat est l'investisseur ultime. On peut souvent recueillir des renseignements sur le pays investisseur ultime à l'occasion des enquêtes sur l'IDI sans avoir à collecter des informations sur toute la chaîne de propriété, en définissant le concept et en demandant au répondant de fournir les données. Aux fins de la conversion de la présentation standard par pays investisseur immédiat, l'intégralité de la position d'IDI attribuée à l'investisseur direct immédiat est déplacée du pays de celui-ci au pays de l'investisseur ultime. À la différence de la présentation par investisseur direct immédiat, la présentation par pays investisseur ultime peut faire apparaître les investissements entrants contrôlés par des investisseurs dans l'économie déclarante ; il s'agit d'entrées d'IDI

résultant d'opérations circulaires. Les opérations circulaires décrivent des situations où des fonds qui ont été transférés à l'étranger par un investisseur résident sont rapatriés dans l'économie nationale sous la forme d'un investissement direct. Il est intéressant de savoir quelle est l'ampleur des opérations circulaires en proportion du total des entrées d'IDI dans un pays, car on peut considérer que ces opérations ne sont pas de véritables investissements directs étrangers dans une économie. Actuellement, treize pays de l'OCDE produisent une position entrante par pays investisseur ultime et plusieurs autres projettent de le faire. Le Maroc a le projet d'instituer une présentation ventilée par pays investisseur ultime. Même si cette présentation est très utile, la méthode devrait se concentrer d'abord sur les positions entrantes pays investisseur ultime, plutôt que sur les flux, car il n'y a pas de consensus, chez les statisticiens, sur la manière de reclasser les flux au niveau des pays investisseurs ultimes.

48. Concernant la classification des IDI par branche d'activité, elle est simple pour les investissements entrants et la classification sur la base de l'activité économique de l'entreprise d'investissement direct est la norme. Ce n'est pas si simple, en revanche, pour les statistiques des investissements sortants ; dans ce cas, la classification pourrait se faire sur la base soit de l'activité économique de l'investisseur direct résident, soit de l'activité économique de l'entreprise d'investissement direct étrangère. La BMD4 recommande aux pays d'établir les statistiques d'IDI sortants par branche d'activité de l'investisseur direct et par branche d'activité de l'entreprise d'investissement direct, tout en reconnaissant que ce n'est probablement pas faisable. Par conséquent, elle donne une petite préférence à la classification en fonction du secteur d'activité de l'entreprise d'investissement direct. Pour les statistiques sortantes, cette approche fournirait des informations sur les secteurs d'activité privilégiés par les entreprises multinationales pour investir à l'étranger. Les deux présentations peuvent toutefois être utiles. Le Maroc utilise une classification sectorielle harmonisée avec la Nomenclature européenne des activités économiques (NACE Rév. 2) qui se base sur l'entreprise d'investissement direct résidente (pour les IDI entrants) et l'investisseur direct résident (pour les IDI sortants). Dans le cas du Maroc, il n'y a pas de différence entre les deux classifications pour l'investissement sortant, puisque la réglementation stipule que toute entreprise d'investissement direct non résidente doit relever du même secteur d'activité que l'investisseur direct. Parmi les économies de l'OCDE, 20 publient des statistiques d'IDI sortants ventilées sur la base de la branche d'activité de l'entreprise d'investissement direct étrangère (tableau 7).

III.A.3. Recommandations

49. D'une manière générale, le Maroc se conforme aux normes internationales relatives aux statistiques agrégées. C'est important pour la comparabilité entre les pays et pour permettre aux analystes de la balance des paiements et de la PEG de comprendre les relations économiques internationales d'un pays. Pour autant, certains points pourraient être améliorés, en particulier dans les statistiques détaillées pays partenaire et par branche d'activité, qui sont intéressantes au premier chef pour comprendre l'impact des IDI sur une économie.

50. Les principales recommandations sont les suivantes :

- Utiliser le principe directionnel pour les statistiques détaillées par pays partenaire et par branche d'activité. Même sans prendre le principe directionnel étendu, le principe directionnel simple fournit déjà des informations plus significatives pour l'analyse des motivations et des effets de l'IDI sur l'économie, en rendant mieux compte de la direction et du degré d'influence que ne le fait la présentation selon le principe des actifs et des passifs. Cette présentation est bien adaptée aux types d'analyses que les utilisateurs de données cherchent souvent à effectuer avec ces statistiques détaillées, par exemple pour définir quels pays sont les plus importantes sources d'investissements directs dans l'économie déclarante, et quelle est la répartition sectorielle de leurs investissements. C'est aussi la base de collecte des données de l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct. Conscient de ce que la navigation entre deux présentations différentes des statistiques d'IDI peut avoir de perturbant pour les utilisateurs, le GTSII de l'OCDE a mis au point un tableau de rapprochement normalisé afin de les aider à faire le lien entre les deux et à rapprocher les deux ensembles de statistiques. Cette présentation est abordée plus en détail à la section III.G, intitulée Cohérence. Le Maroc pourrait adopter cet outil et le mettre en ligne parallèlement à la publication des statistiques ;
- Vérifier que les sources de données imposent l'application du principe débiteur/créancier plutôt que du principe de l'agent économique, c'est-à-dire qu'elles mettent en évidence le pays effectivement détenteur ou objet de la créance, et non celui dans lequel la transaction a été conclue. L'utilisation du principe débiteur/créancier permettrait d'assurer la cohérence entre les statistiques relatives aux flux bilatéraux et aux positions d'IDI et d'améliorer la comparabilité des statistiques du pays avec celles des pays partenaires qui utilisent aussi ce principe.

51. Recommandations complémentaires :

- Améliorer la couverture des IDI en mettant en œuvre la méthode projetée pour l'identification de toutes les relations d'investissement direct, en utilisant la Méthode de la participation multiple pour toutes les entités d'IDI, en classant les crédits commerciaux entre parties affiliées dans les investissements directs plutôt que dans les autres investissements, et en recherchant à identifier séparément l'IDI des SPE résidentes. Ces mesures auraient pour effet de renforcer l'utilité et la qualité des statistiques d'IDI et de réduire les asymétries bilatérales.
- Poursuivre la mise au point de la présentation ventilée par pays investisseur ultime. Outre qu'elle est relativement simple à mettre en œuvre, cette présentation est généralement une source de renseignements intéressants sur l'identité des partenaires d'investissement ultimes.
- Présenter séparément les bénéfices réinvestis et les participations dans la balance des paiements et dans les statistiques détaillées par pays partenaire et par industrie. Comme expliqué ci-après dans la quatrième partie, c'est un perfectionnement appréciable pour les utilisateurs des données, qui peut par exemple les aider à saisir dans quelles proportions les entreprises sous contrôle étranger se financent sur leurs revenus, par l'emprunt et par fonds propres.

III.B. Précision

52. La précision correspond au degré d'exactitude avec lequel les données estiment ou décrivent les quantités ou les caractéristiques qu'elles sont conçues pour mesurer. La précision décrit la proximité entre les valeurs fournies et les valeurs réelles (inconnues). Cette dimension a de nombreuses caractéristiques et, en pratique, il n'y a pas d'agrégat ou de mesure globale unique de la précision. Deux facteurs particulièrement importants de la précision sont l'utilisation de sources de données fiables et l'application de méthodes d'estimation rigoureuses.

53. Des sources de données sérieuses et des méthodes d'estimation rigoureuses sont considérées comme essentielles à la précision des statistiques d'IDI. Les enquêtes statistiques sont généralement considérées comme un élément indispensable à tout système d'établissement des statistiques d'IDI. Elles sont en effet le seul moyen de recueillir toutes les informations sur les opérations intra-entreprises qui sont nécessaires pour une application complète des normes internationales d'établissement des statistiques d'IDI. Dans la pratique, les pays recourent souvent à de multiples sources de données pour établir leurs statistiques d'IDI ; en exploitant les informations disponibles auprès d'autres sources, ils allègent la charge de la déclaration pour les entreprises. Concernant les méthodes d'estimation, il peut être difficile d'estimer la non-réponse, du fait de la nature mouvante de certaines composantes des statistiques d'IDI.

54. Cette partie commence par une évaluation des sources de données utilisées par l'Office des changes du Maroc pour établir les statistiques d'IDI. Elle se poursuit par un examen des méthodes d'estimation. Enfin, elle étudie les méthodes d'évaluation appliquées aux positions d'IDI. Les méthodes d'évaluation sont également commentées ici ; la raison en est que l'évaluation des positions d'IDI sous forme de participations à leur valeur de marché requiert souvent la collecte d'informations spécifiques et l'utilisation de méthodes d'estimation.

III.B.1. Sources de données

55. Le Maroc utilise un système d'enquêtes statistiques pour établir les statistiques de stocks d'IDI ; c'est aussi ce que font presque tous les pays de l'OCDE (tableau 8), à l'exception de l'Espagne, qui se sert de données administratives comme première source. Pour les statistiques de flux d'IDI, le Maroc utilise un système de communication des transactions internationales (SCTI) comme principale source. Si l'utilisation des enquêtes statistiques est généralisée, cinq pays de l'OCDE font figurer un SCTI parmi leurs principales sources de données pour certaines composantes des statistiques de l'IDI (Chili, Corée, Grèce, Japon et Turquie), et deux autres pays (Estonie et Lettonie) utilisent un tel système comme source secondaire de données. L'Office des changes marocain utilise en outre des données administratives et des ressources publiques (comptes des sociétés, notifications des autorités boursières, publications dans la presse, etc.) pour établir les statistiques d'IDI. Enfin en juin 2013, dans le cadre d'un jumelage avec la France, le Maroc a exploité des sources de données bilatérales pour ses statistiques d'IDI entrants. Toutes ces ressources sont également utilisées par les pays de l'OCDE. Ces sources de données ont différentes utilisations selon les pays, et permettent notamment de valider les données déclarées, de compléter des informations manquantes ou d'améliorer la base d'enquête.

Tableau 8. Statistiques d'IDI établies à partir d'enquêtes pour les pays de l'OCDE

	OCDE	FR	ES
Opérations d'IDI	29	√	
Revenus d'IDI	31	√	

Positions d'IDI	32	√
------------------------	----	---

Source : enquête de l'OCDE fondée sur les métadonnées pour la BMD4

56. Les enquêtes sur l'IDI, quand elles sont une obligation contraignante, sont un facteur de succès déterminant pour la collecte de données. Le Maroc suit cette norme et utilise un système d'enquêtes pour ses statistiques d'IDI. L'Office des changes du Maroc, comme ses homologues dans la plupart des pays, est soumis au devoir de confidentialité quant aux données recueillies dans ses enquêtes. Les obligations déclaratives sont une règle contraignante dans tous les pays de l'OCDE sauf un, et le devoir de confidentialité est une obligation légale dans tous les pays sauf deux (tableau 9).

Tableau 9. Cadre juridique de l'établissement des statistiques d'IDI dans les pays de l'OCDE

	OCDE	FR	ES
Les procédures déclaratives sont			
-obligatoires	33	√	√
-volontaires	1		
La confidentialité des réponses est garantie par la loi	32	La Banque de France ne fait pas partie du système de la statistique publique et n'est donc pas soumise au devoir de confidentialité en matière statistique tel que prévu par la loi. Néanmoins, l'institution s'engage envers les répondants à ne pas divulguer les données à caractère personnel qui lui sont transmises sous le sceau de la confidentialité.	√

Source : enquête de l'OCDE fondée sur les métadonnées pour la BMD4

57. Comme l'explique le Guide pour l'élaboration des statistiques de la balance des paiements du FMI (paragraphe 2.1), un système fondé sur une enquête est davantage à même de fournir les données nécessaires à l'établissement des comptes de la balance des paiements et de la PEG que ne le ferait un SCTI compte tenu de la complexité accrue des transactions. Les enquêtes sur les IDI peuvent ainsi être utiles pour collecter des données permettant d'estimer les bénéfices réinvestis. Cependant, comme relevé plus haut, un SCTI, lorsqu'il existe, peut rester une source importante d'informations concernant les statistiques d'IDI et contribuer, comme indiqué ci-après, à la qualité d'une enquête sur les IDI en recensant les entités impliquées dans les opérations pertinentes. En conséquence, les pays ne sont pas tenus de choisir un seul des deux systèmes mais peuvent utiliser leur SCTI en complément de l'enquête, ou inversement. Par exemple, le Brésil utilise simultanément un SCTI et des enquêtes annuelles relatives aux capitaux étrangers au Brésil et aux capitaux brésiliens à l'étranger pour établir certains éléments qui ne peuvent être obtenus à partir du seul SCTI, comme les bénéfices réinvestis.

58. Chacun de ces deux systèmes présente ses propres avantages et inconvénients. Les enquêtes offrent plusieurs avantages par comparaison aux SCTI, notamment pour les raisons suivantes : 1) elles peuvent recueillir des détails concernant des opérations transfrontalières complexes qui sont nécessaires à l'application des méthodes recommandées dans les nouvelles normes internationales ; 2) elles peuvent englober certaines entités (en particulier certaines catégories d'entreprises ou de ménages) et opérations (notamment celles dont le règlement est réalisé à l'étranger), qui sortent du périmètre d'un SCTI ; 3) dans la mesure où le répondant est l'entité impliquée dans l'opération, sa déclaration pourra être plus précise que celle établie par une banque pour le compte de ses clients ; et 4) les enquêtes peuvent être conçues, et modifiées, pour collecter exactement les données nécessaires auprès des opérateurs qui disposent des meilleures informations. À l'inverse, elles sont moins pertinentes qu'un SCTI à différents égards : 1) la fréquence des données est moindres – les informations sont le plus souvent disponibles chaque trimestre, au mieux, alors qu'un SCTI permet un recueil de données mensuelles (voire hebdomadaires ou journalières) ; 2)

les informations sont moins à jour – elles sont habituellement disponibles 2 à 3 mois après la fin du trimestre visé par l'enquête ; et 3) l'utilisation de multiples sources de données peut induire une perte de précision, des données inexactes, un taux de non-réponse à l'enquête, ou des erreurs d'échantillonnage. Lorsqu'ils choisissent les sources de données à utiliser, les pays doivent soupeser l'ensemble de ces avantages et inconvénients, ainsi que la qualité des informations provenant de chaque source disponible. Certains pays ont choisi de conduire des enquêtes notamment en raison de la dégradation de la qualité des données de leur SCTI, liée au relèvement des seuils de déclaration et à la hausse du nombre d'opérations conduites hors du système. Il peut être utile de consulter les informations provenant du SCTI pour étayer la confiance dans sa capacité à fournir les données nécessaires, notamment lorsque, pour un déclarant donné, les réponses obtenues lors d'une enquête peuvent être comparées aux informations issues du SCTI.

59. Le Maroc n'utilise pas de registre des entreprises dans le cadre de ses enquêtes, contrairement à la quasi-totalité de pays de l'OCDE qui collectent les données sur les IDI par ce biais (tableau 10). Un registre des entreprises peut recenser toutes les entreprises d'un pays impliquées dans des opérations d'IDI et se révéler très utile non seulement à des fins d'enquête, mais aussi pour l'ensemble du processus d'établissement des statistiques relatives à l'IDI. Le registre des entreprises offre donc la base d'enquête aux fins des enquêtes, dans la mesure où il contient toutes les entités concernées, et peut être utile, le cas échéant, pour établir un échantillon. Il peut également contribuer à la bonne réalisation de l'enquête en facilitant l'envoi des questionnaires aux répondants, ainsi que le suivi du taux de réponse et des interactions avec les répondants. À l'issue de l'enquête, le registre des entreprises peut jouer un rôle dans l'étape d'estimation des résultats et d'extrapolation à la population totale. À ce titre, la bonne conception du registre des entreprises ou de la base d'enquête sont un facteur de réussite de l'enquête sur les IDI.

60. L'Office des changes dispose d'un accès à un grand nombre des différentes sources qui peuvent être utilisées pour constituer la base d'enquête. En tête de liste figure le SCTI, qui constitue un socle très pertinent pour la mise en place d'un registre des entreprises, puisqu'il identifie les entités impliquées dans des opérations internationales. Le Maroc pourrait ainsi appuyer un registre des entreprises sur le SCTI dont il dispose. Cependant, si toutes les nouvelles entreprises sont tenues d'avoir un identifiant unique, il n'en allait pas de même pour celles créées par le passé, ce qui suppose d'apporter de nombreuses corrections au SCTI existant. L'Office des changes peut en outre consulter la base de données ORBIS du Bureau van Dijk ; les bases de données commerciales de ce type peuvent fournir des informations supplémentaires concernant les investisseurs directs et les entreprises d'investissement direct présentes dans l'économie. Le rapprochement de ces données avec celles issues du SCTI supposerait, là encore, des vérifications visant à assurer l'absence de doublons parmi les enregistrements. L'Office des changes pourrait également utiliser d'autres sources d'information afin de créer un registre des entreprises aux fins d'enquêtes sur les IDI, notamment d'autres registres d'entreprises comme ceux pouvant être tenus par l'institut statistique national, les autorités de promotion et d'agrément des investissements, les administrateurs de zones économiques spéciales, les associations sectorielles, ainsi que les publications dans la presse. Il n'est pas nécessaire de disposer d'un registre des entreprises parfait pour commencer à conduire une enquête. Il est, de fait, souvent préférable d'inclure des entreprises susceptibles d'être impliquées dans des opérations d'IDI puis d'utiliser l'enquête pour confirmer, ou infirmer, leur statut d'investisseurs directs ou d'entreprises d'investissement direct. L'enquête peut également être utilisée pour le suivi des entreprises qui ont quitté la population des entités concernées par les IDI. De la sorte, les résultats de l'enquête contribuent à mettre à jour le registre des entreprises et améliorent progressivement la qualité des données qu'il contient.

61. La base d'enquête doit comprendre les éléments suivants : le numéro d'identification de la société et des informations de contact, comme la dénomination sociale, l'adresse, le nom de la personne à contacter, un

numéro de téléphone, etc. D'autres éléments peuvent être inclus afin de faciliter les processus d'établissement de l'échantillon, d'imputation de valeurs et d'estimation, par exemple la classification sectorielle et certains indicateurs de taille, comme le montant des actifs ou du revenu net. Enfin, il convient de choisir entre l'utilisation de bases de sondage distinctes pour les flux entrants et sortants, ou d'une seule et même base. Dans la mesure où ils utilisent, en règle générale, des enquêtes différentes pour mesurer les investissements entrants et sortants, les pays établissent fréquemment deux bases de sondage distinctes. Il est toutefois possible d'utiliser une base d'enquête unique et de prévoir un indicateur pour savoir si une entité est concernée par des flux entrants, sortants, ou par les deux cas, puisqu'une entreprise d'investissement direct peut être simultanément un investisseur direct.

Tableau 10. Pays de l'OCDE utilisant un registre des entreprises

	OCDE	FR	ES
Utilisation d'un registre des entreprises	30	√	
Sources utilisées pour la mise à jour du registre des entreprises :			
-liste d'agents économiques du système de notification des opérations internationales	7	√	
-agences de développement de l'investissement	1		
-liste d'exportateurs et d'importateurs du système du commerce international	3		
-registre des entreprises ou autre instance de statistiques	11	√	
-registre des entreprises fourni par les autorités réglementaires et administratives	12	√	
-registre des entreprises fourni par l'administration fiscale	11		
-autorités boursières	4	√	
-associations sectorielles	2		
-registre des titres de créance	1		
- publications dans la presse	14	√	
Enquêtes obligatoires sur l'investissement direct	11	√	
Enquêtes volontaires sur l'investissement direct	1		
Base de données commerciales	6	√	
Autres	7		

Source : enquête de l'OCDE fondée sur les métadonnées pour la BMD4

62. Maintenir à jour un registre des entreprises afin de mesurer les activités d'IDI n'est pas toujours facile ; les entreprises peuvent entrer et sortir de la population concernée par les IDI de plusieurs manières – création d'établissement, rachat par un investisseur étranger ; ou, à l'inverse, fermeture d'entreprise, vente à un investisseur national. Pour assurer la mise à jour de leur registre des entreprises, les pays de l'OCDE recourent à des sources de données très variées, qui sont, pour l'essentiel, celles utilisées lors de la création de ces registres. Le tableau 10 montre que, pour la mise à jour du registre des entreprises, la Banque de France utilise son SCTI, des informations provenant d'autres organismes publics, y compris les agences de statistiques, des informations fournies par les autorités boursières et des publications dans la presse. L'Office des changes du Maroc indique que l'échantillon de son enquête sur les IDI s'élargit chaque année pour intégrer de nouvelles entreprises, cela sur la base des opérations d'IDI déclarées dans le SCTI. En parallèle, les entreprises n'appartenant plus à la population concernée par les IDI sont retirées de l'échantillon. De plus, l'Office des changes a mentionné un projet avec l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) qui a conduit à identifier un certain nombre d'entités à inclure dans la population d'entreprises concernées par les IDI. Un dernier élément important lors de la conception d'un registre des entreprises est la possibilité de l'interfacer avec d'autres registres, comme le registre du commerce ou un registre d'entreprises tenu par l'institut statistique national aux fins du recueil des statistiques sur les échanges. La possibilité d'interconnexion entre le registre des entreprises et d'autres sources de données

permet d'obtenir des informations complémentaires très utiles, concernant les entreprises sous contrôle étranger et l'impact de l'IDE sur l'économie, sans solliciter davantage les répondants. Les éléments techniques nécessaires à ces interfaces entre sources de données doivent être pris en compte dès la conception du registre¹⁴.

63. Malgré la nature obligatoire des enquêtes, le taux de réponse ne dépasse pas 50 %. Les statistiques sur les IDI sont particulièrement biaisées, dans la mesure où un petit nombre de grandes entreprises représente une très grande partie des montants dénombrés. À titre d'exemple, le Royaume-Uni a constaté que les 25 entreprises d'investissement direct les plus importantes représentaient à elles seules plus du tiers de la position d'IDI entrants du pays, et que les 25 investisseurs directs les plus importants représentaient plus de la moitié de la position d'investissements sortants¹⁵. De ce fait, pour évaluer le taux de réponse à une enquête sur l'IDI, on ne se limitera pas à examiner la part des répondants sur la population totale : il sera plus pertinent de connaître leur poids exprimé en fonction d'un indicateur précis de cette population, généralement la position d'IDI. La qualité de la réponse à l'enquête est ainsi bien mieux évaluée qu'à partir du simple taux de réponse. Il serait néanmoins utile d'examiner les raisons de ce faible taux de réponse afin de déterminer comment l'améliorer. Malgré la nature obligatoire de l'enquête, et la possibilité de sanctionner l'absence de réponse par l'application d'une amende, l'Office des changes n'a jamais imposé de telles amendes. Si, parmi les instituts statistiques, certains ont eu recours, avec succès, aux amendes comme moyen d'obtenir des réponses, un grand nombre d'entre eux ne l'ont pas fait et ont mis en place des relations avec les répondants selon une approche incitative.

64. Un autre élément important pour établir des relations avec les répondants et améliorer les taux de réponse est la communication auprès des déclarants. Les entreprises peuvent être encouragées à remplir leurs obligations déclaratives si elles comprennent pourquoi les données sont collectées et à quoi elles serviront – en particulier lorsqu'il s'agit uniquement d'une utilisation statistique, en excluant tout usage à des fins de réglementation, d'élaboration des politiques publiques ou d'investigation. De plus, dans un premier temps, les entreprises peuvent estimer qu'il est difficile de répondre à l'enquête sur les IDI parce que les notions utilisées dans les statistiques d'IDI ne leur sont pas familières. Des actions de communication à l'intention des répondants permettent de familiariser ces derniers avec l'enquête tout en permettant d'affiner le questionnaire en fonction des observations recueillies. Plus les répondants se familiarisent avec l'enquête, moins ils rencontrent de difficulté à établir leur déclaration, ce qui se traduit par une hausse des taux de réponse. Les actions de communication devraient se concentrer sur les principaux non-répondants, dans la mesure où leur représentativité est telle qu'ils permettent d'assurer des statistiques de bonne qualité malgré la faiblesse apparente du taux de réponse calculé en proportion du nombre d'entreprises.

65. L'Office des changes a déjà pris certaines mesures qui permettront sans doute d'améliorer progressivement les taux de réponse. Tout d'abord, l'Office des changes a mis en place une équipe dédiée à la communication avec les répondants. De plus, le questionnaire électronique qui sert de support à l'enquête a été particulièrement bien conçu. Ce système fournit aux répondants une page d'accueil qui présente la finalité de l'enquête, les compétences de l'Office en matière de collecte des données, les garanties de confidentialité et la table des matières de l'enquête. En réduisant les obstacles à la réponse, la facilité

¹⁴ L'OCDE élabore actuellement un Manuel sur les liaisons entre statistiques des échanges et statistiques sur les entreprises, qui inclura des exemples de pratiques nationales, et pourra constituer une ressource pour développer plus avant l'interconnexion des ensembles de données.

¹⁵ Voir : « A review of UK foreign direct investment statistics: Winter 2017 », Office britannique des statistiques nationales, consultable [ici](#).

d'utilisation du système concourt à améliorer les taux de réponse. Ce système présente en outre d'autres caractéristiques intéressantes, notamment en permettant aux entreprises de retrouver leurs déclarations antérieures. Toutefois, le traitement des questionnaires suppose encore une quantité importante de tâches manuelles. La mise en place d'une plate-forme électronique de déclaration en ligne mobiliserait des ressources humaines et informatiques à court terme, mais permettrait des économies de ressources sur le long terme. Le système de collecte de données du Maroc présente une autre caractéristique innovante dans la mesure où il collecte également des statistiques sur les filiales étrangères (FATS) ; la collecte couplée de ces données peut accroître considérablement l'utilité des statistiques sur l'IDI en présentant simultanément des informations financières et opérationnelles concernant les entreprises sous contrôle étranger.

66. L'Office des changes pourrait envisager d'utiliser un système d'enquêtes reposant à la fois sur des enquêtes de recensement, ou comparatives, pour les principaux répondants et sur une approche par sondages pour les plus petits répondants, si tel n'est pas déjà le cas. De nombreux pays recourent à un système de ce type, qui mobilise moins de ressources tout en fournissant la quantité suffisante d'informations pour garantir la qualité des statistiques. Plusieurs approches peuvent être suivies pour élaborer un tel système. Par exemple, les États-Unis effectuent une enquête de recensement qui a pour but d'examiner l'intégralité des entreprises concernées par les IDI sur une période de cinq ans, et réalisent des sondages entre ces échéances. Aux États-Unis, l'enquête comparative est conduite annuellement et les enquêtes par sondage sont trimestrielles. Ces dernières reposent sur une approche d'échantillonnage stratifié dans laquelle les grands répondants sont interrogés avec certitude, les petites entreprises étant échantillonnées de manière aléatoire. L'Italie associe également enquêtes de recensement et approche par sondages. Les grandes entreprises sont interrogées dans le cadre des enquêtes de recensement et transmettent leurs réponses selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle, tandis que les petites entreprises font l'objet d'un échantillonnage stratifié suivant une périodicité annuelle. Cette formule allège la charge déclarative pour les entreprises et permettrait à l'Office des changes de concentrer ses ressources sur la collecte des réponses des entreprises les plus importantes. À cette fin, l'Office des changes devrait élaborer un mécanisme d'échantillonnage, dans lequel les grandes entreprises seront interrogées selon des probabilités plus élevées (généralement, la certitude pour les plus grandes d'entre elles), tandis qu'un échantillonnage aléatoire est appliqué pour les petites entreprises. Une base d'enquête bien conçue peut être utilisée pour mettre au point un tel mécanisme d'échantillonnage.

III.B.2. Méthodes d'estimation

67. L'Office des changes procède à des estimations pour non-réponse pour les grands déclarants uniquement, en reportant leur dernière réponse en date. Un problème pour les statistiques d'IDI est que beaucoup de ces données sont tellement fluctuantes qu'il est difficile d'estimer les éléments correspondants pour les non-réponses. À titre d'exemple, les données relatives aux opérations de type participations et crédits interentreprises peuvent varier fortement, car elles peuvent porter sur des opérations volumineuses, mais peu fréquentes. D'autres approches ad hoc peuvent être suivies pour évaluer ces éléments. Par exemple, les grands flux d'IDI sous forme de participations font souvent l'objet d'une couverture médiatique, ils peuvent donc être estimés à partir de publications dans la presse ou de communications publiques des entreprises concernées et inclus dans les estimations. Cependant, les crédits interentreprises ne sont pas, sauf exception, couverts par les médias et les positions passées sont habituellement reportées en l'absence de nouvelles données issues de déclarations. Les revenus d'IDI et les bénéfices réinvestis peuvent, pour leur part, être plus facilement estimés au moyen d'outils statistiques. En cas de non-réponse, les compilateurs peuvent choisir d'imputer les valeurs au niveau de l'entreprise ou d'extrapoler à l'échelle de la population, leur décision dépendant en grande partie des sources de données disponibles. Les revenus d'IDI, et

particulièrement leur composante bénéfiques, peuvent être estimés au niveau de l'entreprise par extrapolation des données de la période précédente au regard de l'évolution relevée dans un échantillon apparié d'entreprises ayant répondu sur les deux périodes. En d'autres termes, si les entreprises ayant transmis leur déclaration pour les deux périodes ont vu leurs revenus augmenter de 5 %, on attribue aux entreprises n'ayant pas fourni de déclaration leurs valeurs pour la dernière période relevées de 5 %. Bien entendu, les valeurs extrêmes doivent être exclues du calcul de ce taux de croissance ; cette approche peut aussi être appliquée en estimant des taux de croissance différents selon les secteurs concernés ou, pour les investissements sortants, selon les pays ou régions de destination. À l'inverse, si l'on opte pour une extrapolation, la qualité de la base d'enquête sera utile pour calculer les pondérations à appliquer aux données déclarées pour obtenir les totaux de l'ensemble de la population. Pour estimer les bénéfices réinvestis, il faut ensuite estimer la part de ces bénéfices qui est distribuée. On peut pour cela se fonder sur l'historique de distributions de bénéfices de l'entreprise concernée – par exemple, en examinant les données du même trimestre de l'année précédente pour déterminer si l'entreprise paie habituellement un dividende à cette période. Le GTSII a remarqué que la révision des estimations de bénéfices réinvestis était l'une des principales sources de modifications des statistiques d'IDI ; c'est pourquoi le Groupe discute actuellement des meilleurs moyens d'estimer les bénéfices distribués¹⁶.

68. De même, les positions d'IDI peuvent faire l'objet d'estimations en cas de non-réponse. Si l'on dispose de données sur les flux d'IDI pour une entreprise au cours d'une année donnée, on obtient une estimation initiale de la position en fin d'année en ajoutant les flux concernant cette entreprise à la position relevée à la fin de l'année précédente. Il est également possible d'estimer les valeurs des positions pour l'ensemble de la population par extrapolation.

69. L'extrapolation pour l'ensemble de la population peut également être utilisée pour estimer les valeurs pour les entreprises d'investissement direct ou les investisseurs directs qui n'appartiennent pas à l'échantillon. Cependant, le compilateur doit alors avoir une certaine connaissance de la population concernée par les IDI. Par exemple, si l'on savait que les répondants inclus dans l'échantillon étaient représentatifs d'environ 80 % de la population totale, l'estimation pour la population totale pourrait être obtenue en divisant la valeur de l'échantillon par 0.8¹⁷. Le Maroc pourrait avoir accès, à partir du SCTI, à des informations sur la population concernant certaines composantes des statistiques sur l'IDI, et pourrait éventuellement utiliser ces informations pour affiner ses estimations d'autres composantes

III.B.3. Évaluation

70. Les lignes directrices internationales recommandent de recourir aux valeurs de marché pour évaluer les positions d'IDI. Une raison à cela est d'assurer la cohérence au sein de la PEG, dont les autres composantes sont calculées à leur valeur de marché. Cependant, pour les entreprises d'investissement direct, il peut être difficile de produire des valeurs de marché, car il s'agit souvent de sociétés qui ne sont pas cotées. Dans ce cas, il est nécessaire de recourir à un autre outil de mesure pour estimer les positions d'IDI à la valeur de marché. Le MBP6 et la BMD4 proposent tous deux diverses méthodes pour estimer la valeur de marché de participations en titres non cotés. Étant donné que les différences de valeur peuvent être source d'importantes asymétries bilatérales dans les données de l'IDI, la communauté internationale s'intéresse à une plus grande

¹⁶ Voir l'article présenté lors de la réunion de mars 2017 Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux (GTSII) [DAF/INV/STAT/WD(2017)3].

¹⁷ L'exemple fourni ici est le plus simple, sachant que des techniques plus sophistiquées peuvent être utilisées en fonction des informations disponibles sur la population.

standardisation des méthodes d'établissement de la valeur de marché. Ainsi, le FMI recommande aux pays de prendre les fonds propres à leur valeur comptable dans la déclaration sur l'enquête coordonnée sur l'investissement direct ; en effet, un des buts de cette enquête est de permettre aux pays de faire des comparaisons bilatérales, dans l'espoir qu'ils pourront remédier aux asymétries et améliorer leurs données.

71. Le Maroc utilise la valeur de marché pour les participations en titres cotés dans l'estimation de la valeur de ses positions entrantes et sortantes, comme le recommandent les normes internationales. Dans le cas des participations dans des sociétés non cotées, il utilise les fonds propres mesurés à la valeur comptable pour les positions sortantes. En revanche, les statistiques d'IDI entrants se fondent sur le cumul des flux d'IDI sous forme de participations. La BMD4 et le MBP6 ne recommandent pas d'utiliser cette dernière méthode pour les positions d'IDI, même après correction des variations des cours de change, car elle ne tient compte ni des bénéfices réinvestis cumulés, ni de l'amortissement des immobilisations, ni des réévaluations, ni d'autres facteurs qui ont souvent une incidence significative sur la valeur à la période courante des participations d'investissement direct. Le Maroc prévoit d'abandonner l'utilisation du cumul des flux d'IDI et d'évaluer les positions d'IDI entrants à partir des fonds propres à la valeur comptable, comme il le fait déjà pour l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct du FMI.

72. L'OCDE encourage vivement l'Office des changes à adopter ce changement pour calculer les positions d'IDI entrants puisqu'il mettrait ainsi fin à une divergence significative avec les normes internationales et obtiendrait une amélioration indéniable dans le calcul des IDI entrants, particulièrement importants pour l'économie marocaine. Cela renforcerait également la cohérence entre les différents jeux de statistiques sur l'IDI au Maroc, comme indiqué ci-après. La méthode des fonds propres à leur valeur comptable étant couramment utilisée par les pays, c'est celle qui est recommandée dans l'Enquête coordonnée du FMI sur l'investissement direct. Comme le tableau 11 l'indique, 29 pays de l'OCDE, dont la France et l'Espagne, utilisent la méthode des fonds propres à leur valeur comptable pour évaluer au moins en partie leurs positions. Les informations requises pour cette méthode peuvent être collectées à partir des enquêtes, dans la mesure où il s'agit des capitaux propres figurant au bilan de l'entreprise d'investissement direct, ce qui équivaut à la valeur comptable dans les comptes de l'entreprise d'investissement direct si celle-ci applique les normes internationales d'information financière (IFRS). Cette méthode rapproche la valeur de la position des prix de la période courante en permettant la réévaluation des actifs corporels et financiers¹⁸. Beaucoup d'entreprises ayant une activité internationale appliquent les IFRS ; dans ce cas, elles peuvent fournir la valeur figurant dans les comptes des entreprises d'investissement direct. Les entreprises qui appliquent un autre référentiel de normes comptables peuvent fournir des informations qui pourront être converties selon le référentiel IFRS¹⁹. Un changement de la méthode d'évaluation des positions d'IDI entrants est si important qu'il devra probablement être accompagné d'une stratégie de communication afin d'en expliquer le bien-fondé aux utilisateurs ; la quatrième partie reviendra sur ce point.

¹⁸ Elle ne permet pas la prise en compte de certains actifs incorporels, et certains actifs peuvent continuer d'être évalués à leur coût nominal ou historique.

¹⁹ Il pourrait être utile à l'Office des changes d'analyser les écarts entre les principes comptables généralement admis (PCGA) au Maroc et les normes IFRS, afin de mieux appréhender les différences entre les données déclarées par les entreprises selon qu'elles utilisent l'un ou l'autre de ces référentiels. Un aspect qui recèle une importance particulière pour l'évaluation des positions à partir des fonds propres à leur valeur comptable est celui des réévaluations autorisées par les PCGA au Maroc.

Tableau 11. Calcul de la valeur des positions sous forme de participations en actions non cotées par pays partenaire et par branche d'activité dans les pays de l'OCDE

	OCDE	FR	ES
Méthode du prix de transaction récent	2		
Méthode des fonds propres à leur valeur comptable	29	√	√
Méthode de la valeur de l'actif net, survaleur et articles incorporels compris	2		
Méthode de la valeur de l'actif net, hors survaleur et articles incorporels	2		
Méthode de la capitalisation boursière	2		
Méthode de la valeur actualisée des bénéfices futurs	0		
Répartition de la valeur de marché globale	0		
Méthode du coût historique ou d'acquisition	2		
Méthode du cumul des flux d'IDI sous forme de participations	2		
Méthode de l'application d'un indice boursier au cumul des flux d'IDI sous forme de participations	0		
Méthode de la valeur comptable	5		
Autres	2		

Source : enquête de l'OCDE fondée sur les métadonnées pour la BMD4

III.B.4. Recommandations

73. Dans son enquête, le Maroc indique que ses sources de données et méthodes actuelles nécessitent des améliorations. Les sources de données semblent très exhaustives et sont conformes à ce que beaucoup d'autres pays utilisent. Du fait de la nature complexe des statistiques d'IDI, il est souvent nécessaire de recourir à plusieurs sources de données et de les combiner de façon à ce qu'elles fournissent les informations recherchées. Pour autant, certaines recommandations peuvent être formulées pour améliorer certains aspects du système d'enquêtes, de la définition de la valeur des positions d'IDI et des procédures d'estimation :

- Concernant le système d'enquêtes, il pourrait être utile de mobiliser des ressources pour mettre en place le registre des entreprises en matière d'IDI. Un registre des entreprises peut être un outil précieux pour la conduite d'enquêtes comme pour l'estimation et l'élaboration de statistiques, et sa qualité peut se renforcer au fil du temps, les résultats de l'enquête venant contribuer à sa mise à jour.
- Poursuivre la dynamique lancée avec le questionnaire électronique, particulièrement bien conçu, et créer une plate-forme de déclaration en ligne qui réduirait la charge déclarative pour les entreprises et les tâches manuelles de traitement des questionnaires.
- Même s'il n'est pas aisé d'établir des estimations pour les grandes entreprises, il faudrait s'efforcer de le faire chaque fois que possible, car laisser de côté ces grands déclarants pourrait avoir des conséquences non négligeables sur la qualité des statistiques d'IDI. Des méthodes spécifiques peuvent être choisies au cas par cas selon les particularités des sources de données et des systèmes informatiques. Lorsque les estimations s'appuient sur des enquêtes, une valeur peut être calculée pour une entreprise à partir des variations relevées dans un échantillon apparié de données déclarées. L'extrapolation des données est une autre approche possible.
- Une autre possibilité qui pourrait être étudiée est le recours accru aux sondages dans la conduite des enquêtes. Il pourrait s'agir d'un système combinant une enquête comparative, ou de recensement, et une approche par sondages entre deux enquêtes comparatives ; ou associant des enquêtes de recensement plus fréquentes auprès des grands répondants, et des sondages moins

fréquents auprès des petites entreprises. De tels systèmes peuvent alléger la charge déclarative pour les entreprises et la demande en ressources pour le pays.

- Explorer des méthodes permettant d'établir des estimations en cas de non-réponse en imputant des valeurs au niveau des entreprises ou extrapolant des valeurs pour l'ensemble de la population.
- Adopter l'évaluation des positions d'IDI entrants fondée sur les fonds propres à leur valeur comptable, comme c'est déjà le cas aux fins de l'Enquête coordonnée du FMI sur l'investissement direct.

III.C. Crédibilité

74. La crédibilité se définit comme la confiance que les utilisateurs ont dans les données produites du fait de l'image qu'ils ont du producteur de ces données. La confiance des utilisateurs se forge avec le temps et un aspect important est la foi dans l'objectivité des données. La crédibilité implique que les données sont perçues comme produites avec professionnalisme, conformément aux normes statistiques appropriées et selon des principes et pratiques transparentes. Par exemple, les données ne sont pas manipulées et leur publication n'est pas programmée en fonction d'un calendrier politique.

75. Le cadre institutionnel au Maroc permet d'assurer la crédibilité des statistiques d'IDI. Le fait que l'Office des changes soit le seul organisme à produire ces statistiques renforce leur autorité et est source de clarté pour les utilisateurs. Dans un système qui repose sur les enquêtes statistiques comme principale source de données, la crédibilité du système d'enquêtes est un aspect déterminant de la crédibilité des statistiques sur l'IDI. Comme indiqué plus haut, le caractère contraignant des obligations déclaratives, même si les amendes ne sont pas appliquées dans les faits, et la garantie de confidentialité qui accompagne la collecte des données sont d'importants facteurs de crédibilité, en ce qu'ils améliorent le processus déclaratif et rassurent les déclarants sur le soin avec lequel leurs données seront traitées. Néanmoins, d'autres mesures pourraient être prises pour améliorer la crédibilité des résultats obtenus.

76. La crédibilité des statistiques dépend également d'autres facteurs. Les ressources en personnel doivent être suffisantes et les équipes doivent avoir suivi les formations requises pour conduire l'enquête et compiler les statistiques. Au-delà de la connaissance des normes internationales, un système d'enquête peut faire appel à des compétences spécifiques différentes de celles requises pour compiler des statistiques issues d'un SCTI, notamment pour ce qui concerne la conception d'une enquête, l'échantillonnage statistique, les techniques d'estimation, l'analyse des déclarations, ou les normes de comptabilité financière, de manière à interpréter correctement les informations recueillies. De nouvelles exigences peuvent aussi apparaître concernant les systèmes informatiques, par exemple la mise en place d'un registre des entreprises automatisé, d'une plateforme de collecte de données, ou de nouvelles procédures de validation et de traitement de données. Non seulement ces outils informatiques permettent des économies en termes de ressources humaines, mais ils réduisent aussi l'incidence des erreurs humaines dans l'élaboration des statistiques. L'adhésion aux normes internationales pour l'établissement des statistiques, la transparence sur les sources de données et les méthodes employées, et l'application de la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI sont des moyens importants de démontrer la crédibilité dans l'établissement et la diffusion des statistiques d'IDI et des autres statistiques macroéconomiques. L'Office des changes a publié sur son site web une méthodologie et des liens vers les normes internationales afin que les utilisateurs des données puissent en prendre connaissance. Les utilisateurs ont ainsi accès aux informations décrivant les sources de données, les méthodes d'estimation et de compilation utilisées pour élaborer les statistiques, et en évaluer le degré de

convergence avec les normes. Il pourrait être utile d'ajouter à cette méthodologie un examen des écarts qui existent par rapport aux normes internationales. En outre, le Maroc participe à l'Enquête coordonnée du FMI sur l'investissement direct et fournit des informations sur les métadonnées.

77. En tout état de cause, des nouvelles mesures pourraient être adoptées pour améliorer la crédibilité des statistiques au Maroc, essentiellement :

- Mettre au point un indicateur des taux de réponse fondé sur une certaine caractéristique des entreprises concernées par les IDI, comme la position, qui illustre mieux que la simple proportion d'entreprises déclarantes la fraction de la population couverte par les données recueillies. L'atteinte d'un taux de réponse suffisamment élevé renforce la confiance des utilisateurs dans les résultats. Si l'échantillonnage est utilisé, la crédibilité peut être accrue en publiant un indicateur de la précision des estimations, par exemple les erreurs d'échantillonnage.
- Veiller à ce que le personnel soit formé à des aspects spécifiques de la réalisation d'une enquête, comme la conception, les méthodes d'estimation et d'imputation, et l'analyse des déclarations. Une formation du personnel à la comptabilité financière peut être utile pour améliorer la conception des enquêtes et l'interprétation des réponses des entreprises. Enfin, l'utilisation d'un système d'enquête pouvant nécessiter davantage de ressources humaines qu'un SCTI, il convient de vérifier que les moyens humains disponibles sont suffisants pour mener à bien les enquêtes et valider les données collectées.
- Disposer des ressources informatiques appropriées à la réalisation de l'enquête, notamment mettre en place une plate-forme de déclaration en ligne et des procédures automatisées de validation et de traitement des données. Non seulement ces outils permettent des économies en termes de ressources humaines, mais ils peuvent aussi réduire l'incidence des erreurs humaines dans l'élaboration des statistiques.

III.D. Actualité des données

78. L'actualité des données traduit la durée qui sépare le moment où elles deviennent disponibles et le fait ou le phénomène qu'elles décrivent, envisagée dans le contexte de la période pendant laquelle les informations sont utiles et peuvent encore donner lieu à une action. Le concept s'applique autant aux données immédiates qu'aux données structurelles ; la seule différence est le délai.

79. L'Office des changes du Maroc produit et publie des séries agrégées d'IDI actuelles dans les comptes de la balance des paiements et de la PEG. Un calendrier des publications des agrégats trimestriels des IDI est disponible en ligne sur le portail de l'Office des changes du Maroc²⁰. Depuis décembre 2005, le Maroc applique la norme spéciale de diffusion des données (NSDD), que le FMI a mise en place pour aider ceux de ses membres qui accèdent, ou souhaitent accéder aux marchés financiers internationaux dans la gestion de la publication de leurs données économiques et financières. Conformément aux lignes directrices de la NSDD, les statistiques trimestrielles des opérations, revenus et positions d'IDI sont établies et publiées trois mois après la période de référence. Ces données sont disponibles sur le tableau d'affichage des normes de

²⁰ Voir : <http://www.oc.gov.ma/portal/content/statistiques-des-echanges-exterieurs/calendrier-de-diffusion-des-statistiques-des-echanges-exterieurs>

diffusion du FMI²¹, qui fournit un lien vers le tableau d'affichage propre au pays (https://www.finances.gov.ma/Pages/TAND_Maroc_Francais.htm).

80. Outre la présentation trimestrielle des agrégats d'IDI, le Maroc établit un rapport mensuel sur les opérations d'IDI qui est mis en ligne sur le portail internet de l'Office des changes²² à la demande des responsables de l'action publique.

81. Le Maroc établit des statistiques annuelles sur les opérations et positions d'IDI entrants par pays partenaire et par branche d'activité. Au moment de la rédaction de ce rapport, les données de flux par pays partenaire et par industrie pour 2013-2015 étaient disponibles au sein du rapport annuel de la balance des paiements en version PDF. Seules les données pour 2009-2010 faisaient l'objet d'une publication séparée, téléchargeable en version Excel. Les données de stocks par pays partenaires jusque 2013 étaient disponibles dans le rapport annuel de la PEG, et les données de stocks compilées pour l'ECID du FMI disponibles pour 2015 dans la base de données de l'ECID du FMI.

82. Les statistiques d'IDI structurel par pays partenaire et par branche d'activité peuvent être plus longues à produire que les agrégats de l'IDI établis pour les besoins de la balance des paiements et de la PEG. L'OCDE recommande à ses membres d'établir et de déclarer les statistiques des opérations d'IDI, positions d'IDI et revenus, entrants et sortants, par pays partenaire et par branche d'activité dans un délai de **T+9 mois** (T+18 mois au plus tard pour les positions d'IDI). La date limite de déclaration, fixée au 30 septembre de chaque année, est la même que celles fixées par Eurostat et par le FMI pour la déclaration des statistiques d'IDI et de l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct. Ce calendrier serait difficile à modifier ; par exemple, dans l'élaboration de la NSDD+, le FMI a étudié la possibilité d'avancer la collecte des données de l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct, mais les pays s'y sont opposés au motif que leurs cycles de traitement et de révision des données étaient déjà établis. Quelques pays européens communiquent à l'OCDE leurs statistiques détaillées d'IDI par secteur d'activité à T+ 21 mois, selon la prescription d'Eurostat. La date limite de transmission est bien respectée par les pays membres de l'OCDE : lors de la procédure de déclaration de septembre 2016, 26 pays ont transmis à l'OCDE leurs statistiques d'IDI pour l'année de référence 2015 avant le 30 octobre ; six pays les ont communiquées entre novembre et décembre ; et deux pays n'ont pas transmis les statistiques pour l'année de référence 2015.

83. Recommandations :

Le Maroc est encouragé à publier ses statistiques de stocks d'IDI détaillées par pays partenaire et par branche d'activité dans un délai de T+9 mois, comme le recommande l'OCDE à ses pays membres. Il n'est pas recommandé d'attendre plus de deux ans pour établir et publier ce type de statistiques, car les informations fournies aux utilisateurs à des fins d'analyse structurelle deviendraient alors obsolètes. Quoique le Maroc semble établir ses statistiques de flux d'IDI entrants par pays partenaire et par branche d'activité et de positions d'IDI entrants par pays partenaire conformément aux recommandations de l'OCDE et du FMI (Enquête coordonnée sur l'investissement direct) – puisque les informations pour 2015 étaient disponibles au moment de la rédaction de ce rapport –, la diffusion de ces informations sur le portail de l'Office des changes pourrait être améliorée, comme expliqué dans la partie Accessibilité ci-dessous. L'Office des changes remodèle actuellement son site web et prévoit que ces problèmes seront résolus avec la mise en ligne de son nouveau site. La refonte du site prévoit notamment de réserver une section aux investissements

²¹ <http://dsbb.imf.org/pages/sdds/countrylist.aspx>

²² <http://www.oc.gov.ma/portail/fr/content/statistiques-des-%C3%A9changes-ext%C3%A9rieurs/balance-des-paiements>

internationaux pointant vers une base de données offrant la possibilité de télécharger des séries chronologiques, des métadonnées à jour, ou des notes méthodologiques.

III.E. Accessibilité

84. L'accessibilité traduit la rapidité avec laquelle l'utilisateur peut localiser et consulter les données. Du fait de la palette d'utilisateurs différents, il convient de se pencher aussi sur la multiplicité des formats de diffusion et sur la présentation sélective des métadonnées. Ainsi, l'accessibilité couvre aussi le bien-fondé de la forme sous laquelle les données sont disponibles, du support de diffusion et de la disponibilité de métadonnées et de services d'assistance aux utilisateurs. Un autre élément de l'accessibilité est le fait que l'utilisateur ait une chance raisonnable d'être averti de la disponibilité des données et de la façon dont il peut les consulter.

85. Les agrégats d'IDI et les flux d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité sont disponibles sur le portail internet de l'Office des changes, section « Statistiques des échanges extérieurs ». Cette grande section se divise en quatre sous-sections : Commerce extérieur, Balance des paiements, Position extérieure globale, Base de données du commerce extérieur. Une section « Base de données » permet aussi de consulter quatre séries de données statistiques : Balance des paiements, Commerce extérieur, flux financiers et Position extérieure globale.

86. L'accessibilité des agrégats trimestriels de l'IDI, publiés dans le cadre de la balance des paiements et de la PEG, est correctement assurée sur le portail internet de l'Office des changes. Au moment de la rédaction du présent rapport, la section Balance des paiements permettait de consulter la balance des avoirs et engagements financiers relatifs aux flux d'IDI (aux formats Excel et PDF) en cumul pour les neuf premiers mois de l'année 2016, ainsi que pour les exercices 2013, 2014 et 2015 en année pleine. Était également disponible le rapport annuel de la balance des paiements de l'année 2013 au format PDF. Les états trimestriels de la balance des paiements, aux formats Excel et PDF, pour les années 2004 à 2016, ainsi que les états annuels pour les années 1997 à 2015, étaient également disponibles (accessibles dans la section Base de données – Balance des paiements)²³. Les informations sur les flux financiers d'IDI ventilés par participations et instruments de crédit, ainsi que les séries de revenus d'IDI étaient fournies dans les états de la balance des paiements mentionnés ci-dessus, pour les années à partir de 2014.

87. Sous l'onglet Position extérieure globale du portail, on accède aux états de la position financière extérieure globale du Maroc, montrant les actifs et les passifs relatifs aux IDI, à fin septembre 2016, fin juin 2016, fin mars 2016, fin décembre 2015 et fin décembre 2014, aux formats Excel et PDF. Des états de l'IDI sous forme de participations et sous forme d'instruments de prêt (« Investissements et prêts privés étrangers ») sont fournis en sus des positions d'IDI totales. Le rapport annuel de la position financière extérieure globale pour 2013 peut être consulté et téléchargé. Dans la section Position extérieure globale, l'internaute peut consulter en ligne les états annuels pour les années 2002 à 2013 (chiffres provisoires pour cette dernière), savoir pouvoir toutefois télécharger de fichiers.

88. Les informations publiées sur les statistiques d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité sont plus limitées. Au moment de la rédaction de ce rapport, la section Balance des paiements proposait les états des flux financiers d'IDI entrants et sortants (« Investissements directs étrangers (2009-2010) : par secteur, par pays »), mais les liens vers les fichiers Excel et PDF ne fonctionnaient pas. De plus, les données plus

²³ Il n'est pas possible de télécharger les états pour les années 1997 à 2003.

récentes (à partir de 2013) étaient disponibles mais de façon moins visible, car intégrées au sein du rapport annuel de la balance des paiements en version PDF uniquement. Les séries historiques pour les années de 2001 à 2010 sont consultables sous la rubrique « Base de données des flux financiers »²⁴, mais concernent uniquement les flux d'investissements entrants, par pays et par branche d'activité. Aucun fichier n'est téléchargeable pour ces séries.

89. Concernant l'accessibilité des métadonnées, le portail de l'Office des changes inclut un lien vers son document de référence méthodologique (*Méthodologie d'établissement de la balance des paiements selon la sixième édition du manuel du FMI*, juillet 2014)²⁵. La section « Méthodologie » du portail inclut un lien vers des Notes méthodologiques sur quatre thèmes, dont la position financière extérieure globale, mais la méthodologie décrite dans le document associé (*Méthodologie d'établissement de la position financière extérieure globale*) a pour base le MBP5. Aucune note méthodologique n'est disponible pour les statistiques des IDI par pays partenaire et par branche d'activité. Certaines informations sur les métadonnées liées à l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct du FMI sont disponibles sur le portail correspondant du site web du FMI, mais elles ne sont pas à jour. Le Maroc indique que les informations actualisées sur les métadonnées seront communiquées au FMI avant la transmission des résultats provisoires de l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct 2016.

90. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'Office des changes du Maroc avait informé l'OCDE que son portail était en cours de refonte. L'Office des changes pourrait envisager de mettre en œuvre les recommandations ci-après dans le cadre de la refonte de son portail internet, afin d'améliorer l'accessibilité des statistiques d'IDI qu'il publie et d'accroître encore leur pertinence et leur crédibilité.

- L'Office des changes du Maroc pourrait améliorer l'accessibilité des statistiques d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité en rendant disponibles et téléchargeables des informations plus récentes sur les flux d'IDI entrants et sortants par pays partenaire et par branche d'activité, et en publiant des informations sur les positions d'IDI entrants et sortants par pays partenaire et par branche d'activité. Ces informations devraient également être proposées dans des fichiers Excel à télécharger.
- L'Office des changes propose une base de données interactive sur les statistiques des échanges qui est fortement appréciée par les utilisateurs de données, puisqu'elle a fait l'objet de plus de 800 000 demandes d'informations. Les statistiques détaillées sur l'IDI par pays partenaire et par secteur se prêteraient elles aussi à une consultation interactive de même nature, permettant aux utilisateurs de formuler des requêtes spécifiques suivant leurs besoins. La mise en place par l'Office des changes d'une base de données interactive de ce type faciliterait considérablement l'accès aux statistiques et leur utilisation.
- Si les séries de statistiques d'IDI publiées dans le cadre de la balance des paiements et de la PEG sont aisément accessibles, l'accessibilité pourrait encore être améliorée si un rapport comprenant des séries chronologiques plus longues pour la balance des paiements et la PEG étaient mises en ligne en sus des rapports trimestriels et annuels distincts. Cela faciliterait l'analyse des tendances des IDI pour les utilisateurs, ainsi que le repérage des données révisées.

²⁴ <http://www.oc.gov.ma/portal/content/statistiques-des-%C3%A9changes-ext%C3%A9rieurs/bd/flux-financiers>

²⁵ <http://www.oc.gov.ma/portal/sites/default/files/stat-echange-exterieur/cadre%20reglementaire/Note%20m%C3%A9thodologique%20BP.pdf>

- Le Maroc améliorerait également l'accessibilité des informations sur les IDI par pays partenaire et par branche d'activité en isolant clairement les statistiques correspondantes dans une section propre, distincte de celles de la balance des paiements et de la PEG, comme le font nombre de pays de l'OCDE. Le regroupement dans une section distincte est particulièrement justifié lorsque les statistiques d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité sont présentées selon le principe directionnel, à la différence de la présentation sur la base des actifs et des passifs utilisée pour les statistiques de la balance des paiements et de la PEG.

III.F. Interprétabilité

91. L'interprétabilité des données reflète la facilité avec laquelle l'utilisateur peut comprendre ainsi qu'utiliser et analyser correctement les données. L'adéquation des définitions de concepts, des populations cibles, des variables et de la terminologie sous-jacentes aux données et la présence d'informations décrivant les limites des données, le cas échéant, détermine en grande partie le degré d'interprétabilité.

92. Les statistiques d'IDI sont l'une des catégories de statistiques les plus compliquées à comprendre et à manier pour les utilisateurs, qui ne sont pas forcément familiers des concepts de la balance des paiements et de la PEG qui les sous-tendent. C'est pourquoi il est très important de fournir aux utilisateurs des conseils pour les aider à comprendre et manier ces statistiques. Un élément important de cette démarche consiste à leur procurer des renvois vers le texte des normes internationales qui peuvent les aider à comprendre ces statistiques, comme le fait l'Office des changes dans ses métadonnées. En outre, fournir des métadonnées et des notes méthodologiques (comme expliqué ci-dessus) peut également être d'une grande utilité, ce qui devrait être le cas après la mise à jour du site de l'Office des changes. Enfin, il peut aussi être très utile d'accompagner la diffusion des statistiques d'IDI d'une analyse qui éclairera par exemple les tendances et l'évolution des statistiques. L'équipe chargée des études analytiques au sein du département des statistiques élabore régulièrement une note, mise en ligne sur le site web de l'Office des changes. La qualité des statistiques pourrait être améliorée par un travail en étroite coopération avec cette équipe, à même de détecter des anomalies dans les données et de contribuer à une compréhension plus précise des aspects qui peuvent influencer les tendances de l'IDE. Les éléments à inclure dans une analyse des statistiques d'IDI sont exposés dans la cinquième partie de ce rapport.

93. Une autre mesure pouvant aider les utilisateurs des données à mieux interpréter les statistiques consiste à publier un tableau de mise en correspondance des données sur l'évolution de la position d'IDI entre deux périodes successives, pour distinguer la part de la variation due à des opérations en cours de période et celle due à d'autres variations intervenues dans le même temps. Cette dernière catégorie des autres variations peut être utilement subdivisée en deux composantes : changements de valeur et autres variations de volume. Les changements de valeur peuvent être eux-mêmes décomposés afin de distinguer les variations des taux de change, qui intègrent les effets des variations des taux de change sur les instruments libellés dans une monnaie différente de celle dans laquelle les comptes sont établis, et les autres variations de prix, qui regroupent tous les autres changements de la valeur de marché de l'instrument non attribuables à des variations de taux de change ni à des opérations. Les autres variations de volume peuvent découler de plusieurs facteurs, comme les annulations de dette et abandons de créances, liquidations, saisies sans indemnité et reclassements (par exemple, une position de participation au titre d'investissements de portefeuille peut être reclassée comme un investissement direct lorsque l'acquisition d'une participation

supplémentaire porte la proportion de droits de vote détenus au-delà du seuil de 10 %) ²⁶. Par ailleurs, le fait de présenter les variations uniquement en termes d'investissement direct ou pour toutes les composantes de la PEG, comme suggéré dans le tableau 9.1 du MBP6, aide les utilisateurs à discerner les raisons des changements intervenus.

III.G. Cohérence

94. La cohérence traduit le degré auquel les données sont logiquement liées et mutuellement concordantes. La cohérence implique qu'un même terme ne soit pas utilisé pour des concepts ou des éléments de données différents sans explication. De même, des termes différents ne doivent pas être utilisés pour le même concept ou élément de données sans explication. Enfin, tout écart par rapport à la méthodologie qui pourrait avoir une incidence sur les valeurs des données doit être accompagné d'une explication. Si deux séries de données visant à couvrir le même phénomène différent, les écarts de chronologie, d'évaluation et de couverture doivent être signalés afin qu'il soit possible de rapprocher les séries. La cohérence a quatre sous-dimensions importantes : au sein de l'ensemble de données, entre les ensembles de données, dans le temps et entre les pays.

95. **La cohérence entre les ensembles de données d'IDI publiés par le Maroc** peut être estimée par une comparaison entre le total des flux entrants dans les statistiques d'IDI par pays partenaire et branche d'activité et le total des flux entrants publiés dans la balance des paiements (tableau 12). Au moment de la rédaction du rapport, il y a des différences entre les deux ensembles de statistiques, en particulier pour l'année de référence 2010. Les écarts observés ne sont pas dus à la différence entre présentation selon le principe des actifs et des passifs et présentation selon le principe directionnel, mais résultent, comme l'a expliqué l'Office des changes, du fait que, dans les flux détaillés par pays partenaire et par branche d'activité, ce n'est pas l'accroissement net des passifs qui est présenté, mais leur accroissement brut. L'Office des changes a indiqué qu'il commencerait à publier l'accroissement net des passifs à partir des données relatives à l'année de référence 2014, ce qui devrait assurer la cohérence entre les statistiques agrégées et détaillées.

Tableau 12. Cohérence des flux d'IDI entrants totaux dans les statistiques d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité et dans les statistiques de la balance des paiements

Millions DMA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Flux d'IDI entrants totaux par pays partenaire et par branche	35 068	26 060	32 092	39 077	36 550	39 047
Flux d'IDI entrants totaux de la balance des paiements	13 247	20 778	23 542	27 722	29 937	31 781

Source : Office des changes du Maroc

²⁶ Pour un examen détaillé des changements de valeur, des variations de volume et des approches de comptabilisation appropriées, voir BMD4, paragraphes 228 à 259.

²⁷ En février 2018, date de la finalisation du rapport, les données de flux et stocks par pays partenaire et par industrie sont publiées en montants nets, et sont donc cohérents avec les séries de BDP et PEG

96. La cohérence entre les ensembles de données d'IDI publiés par le Maroc et d'autres organisations internationales peut être évaluée par comparaison des statistiques d'IDI publiées dans la balance des paiements et la PEG par l'Office des changes et par le FMI (tableau 13). Cette cohérence est correctement assurée pour les statistiques des revenus et des positions ; les écarts observés sont probablement dus aux taux de change utilisés par l'OCDE pour convertir en dollars des États-Unis les montants publiés par l'Office des changes. Cependant, les écarts sont plus conséquents pour les flux d'IDI.

Tableau 13. Cohérence des séries de statistiques d'IDI de la balance des paiements et de la PEG publiées par l'Office des changes (OC) du Maroc et par le FMI

Flux d'IDI <i>Millions USD</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Q1
Actifs													
OC	75	445	622	487	471	590	179	406	332	437	653	639	139
FMI	74	451	632	316	479	580	248	360	445	431	657	636	
Passifs													
OC	1 656	2 451	2 807	2 496	1 956	1 576	2 570	2 729	3 299	3 565	3 256	2322	547
FMI	1 671	2 461	2 826	2 466	1 970	1 241	2 521	2 842	3 361	3 526	3 253	2318	
Positions d'IDI <i>Millions USD</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Q1
Actifs													
OC	666	1 054	1 337	1 699	1 861	1 914	1 981	2 157	2 534	4 187	4 557	5 203	5 374
FMI	666	1 054	1 337	1 699	1 861	1 914	2 019	2 175	2 555	4 187	4 557	5 203	
Passifs													
OC	20 752	29 939	38 613	39 388	42 581	45 082	44 516	45 246	51 816	51 192	49 671	54 784	55 752
FMI	20 752	29 939	38 613	39 388	42 581	45 082	44 516	45 620	51 816	51 192	49 671	54 784	
Revenus d'IDI - Millions USD													
Crédits													
OC							285		278		334		34
FMI							285		277		334		
Débits													
OC							2 233		1 422		1 540		142
FMI							2 219		1 419		1 538		

Source : Office des changes du Maroc (chiffres convertis en millions USD par l'OCDE) et base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI

97. La cohérence entre les ensembles de données publiés par le FMI pour ce qui est des statistiques d'IDI du Maroc peut être estimée par comparaison des positions totales d'IDI entrants publiées dans le cadre des statistiques de l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct et des positions d'IDI entrants publiées dans le cadre des statistiques de la PEG (tableau 14). Le Maroc a indiqué dans ses réponses au questionnaire de l'OCDE que les positions d'IDI par pays partenaire et par secteur économique concordent avec les positions d'IDI figurant dans les statistiques de la PEG, et que les statistiques d'IDI dans les deux ensembles de données répondaient à la présentation sur la base du principe des actifs et des passifs. Toutefois, ces écarts sont assez prononcés et résultent de l'utilisation de différentes méthodes d'évaluation. Dans la PEG, le Maroc publie des positions d'IDI entrants obtenues par une addition des flux, tandis que, dans le cadre de l'Enquête coordonnée du FMI sur l'investissement direct, il communique des données fondées sur les fonds propres à leur valeur comptable. La cohérence entre ces deux jeux de statistiques serait assurée si l'Office des changes commençait à publier les statistiques calculées à partir des fonds propres à leur valeur comptable.

Tableau 14. Cohérence des positions totales d'IDI entrants dans les ensembles de données de l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct et de la PEG publiées par le FMI

<i>Millions USD</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FMI-PEG	42 581	45 082	44 516	45 620	51 816	51 192	49 671
FMI-Enquête coordonnée sur l'investissement direct	22 337	24 030	21 059	21 363	22 293	22 593	23 859

Source : FMI

98. Le manque de cohérence entre les statistiques présentées en différents endroits et dans différents contextes est très problématique pour les utilisateurs et affecte la confiance qu'ils peuvent avoir dans les statistiques. Même si cela n'est peut-être pas facile à obtenir, certaines mesures peuvent être prises pour améliorer la cohérence et expliquer l'existence de ces écarts lorsqu'ils sont inévitables. Les recommandations suivantes visent à accroître la cohérence.

- Les écarts qui existent actuellement entre les flux d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité et les flux d'IDI publiées dans la balance des paiements par l'Office des changes du Maroc devraient être corrigés chaque fois que possible, et, dans le cas contraire, expliqués aux utilisateurs sur le portail internet de l'Office. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les écarts qui existent entre les statistiques d'IDI publiées dans la balance des paiements ou la PEG et les statistiques d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité s'expliquent par la discordance entre présentation selon le principe des actifs et des passifs et présentation selon le principe directionnel, par les décalages entre calendriers de révisions et, pour quelques pays, par l'utilisation de méthodes d'évaluation ou de sources de données différentes. Dans le cas du Maroc, les écarts liés à la publication, dans les statistiques détaillées, des données sur l'accroissement brut des passifs seront corrigés dès le passage à la publication des montants nets.
- À l'avenir, si le Maroc projette de mettre en œuvre le principe directionnel pour ses statistiques d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité, nous suggérons qu'un tableau de rapprochement entre les deux présentations soit mis à disposition sur le portail de l'Office des changes. Le GTSII a mis au point un tableau standard que les pays peuvent utiliser dans le cadre de leur procédure de diffusion des statistiques d'IDI afin d'expliquer la relation entre les présentations selon le principe directionnel et selon le principe des actifs et des passifs. Ce tableau a été créé à partir d'un tableau de rapprochement utilisé par l'autorité homologue de l'Office des changes en Suisse ; il est présenté en annexe 2 de ce rapport.
- La publication sur le site web de l'Office des changes d'évaluations des positions d'IDI entrants fondées sur les fonds propres à leur valeur comptable supprimerait l'incohérence au regard des données publiées pour le Maroc dans le cadre de l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct du FMI. Comme indiqué plus haut, cela permettrait en outre de publier des statistiques conformes aux normes internationales.
- Enfin, le Maroc a indiqué qu'un travail a été réalisé en 2013 dans le cadre d'un jumelage avec la France pour réduire les asymétries bilatérales existant entre les statistiques d'IDI des deux pays (tableaux 15 et 16). Les écarts bilatéraux sont probablement bien plus importants dans les statistiques d'IDI que dans la plupart des autres statistiques en raison de la difficulté générale que présente la saisie de données venant de très grandes entreprises multinationales complexes. D'autres problèmes, tels que les différences d'évaluations, de définitions, et de méthodes peuvent

aussi entrer en jeu. Pour cette raison, les organisations internationales concernées par la collecte de données aux fins des statistiques d'IDI ont créé différentes instances de discussion pour permettre aux statisticiens nationaux travaillant sur les IDI de collaborer en vue de réduire ces asymétries bilatérales. Ainsi, Eurostat a créé le réseau européen des IDE ; le FMI mène régulièrement des exercices de comparaisons bilatérales des données de l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct ; l'OCDE elle-même organise des réunions bilatérales entre délégués du GTSII désireux de se rencontrer pour se pencher sur des asymétries bilatérales spécifiques. Le Maroc est encouragé à procéder à des comparaisons bilatérales de ses statistiques d'IDI avec celles de ses principaux partenaires d'IDI et à participer autant que possible aux initiatives proposées par les organisations internationales sur ce thème.

Tableau 15. Comparaisons bilatérales des positions d'IDI entrants établies par le Maroc et des positions d'IDI sortants établies par les grands investisseurs de pays membres de l'OCDE au Maroc

IDI entrants au Maroc en provenance de :	2013	2014	2015	IDI sortants correspondants vers le Maroc de :	2013	2014	2015
France	15 171	9 568	9 449	France	17 014	11 162	10 101
Espagne	1 115	993	880	Espagne	2 449	2 523	2 437
Pays-Bas	797	729	804	Pays-Bas	1 368	641	677
Belgique	622	782	571	Belgique	434	1 439	
Corée (République de)	0	32	530	Corée (République de)	-24	0	6
Royaume-Uni	33	551	403	Royaume-Uni	41	257	258
Suisse	264	245	307	Suisse	809	604	558

Sources : Enquête coordonnée du FMI sur l'investissement direct pour les IDI entrants ; OCDE pour les IDI sortants correspondants

Tableau 16. Comparaisons bilatérales des flux d'IDI entrants publiées par le Maroc et des positions d'IDI sortants publiées par les grands investisseurs de pays de l'OCDE au Maroc en 2015

Flux d'IDI entrants au Maroc en provenance de :	2013	2014	2015	IDI sortants correspondants vers le Maroc de :	2013	2014	2015
France	1 694	1 405	905	France	1 714	-4 908	262
États-Unis	236	322	428	États-Unis	16	1	-20
Allemagne	160	78	203	Allemagne	106	42	28
Espagne	155	176	196	Espagne	c	c	c
Suisse	330	230	182	Suisse	8	-18	-2

Source : Office des changes du Maroc pour les IDI entrants et OCDE pour les IDI sortants correspondants

IV. Mise en application des modifications apportées aux statistiques : stratégie de communication

99. Certaines des propositions décrites dans ce rapport, notamment le passage à un système reposant sur des enquêtes, l'adoption du nouveau mode d'évaluation des positions d'IDI entrants et la présentation des statistiques détaillées selon le principe directionnel, introduiraient des changements significatifs dans les statistiques de l'IDI diffusées par l'Office des changes. La mise en application de modifications de cette importance dans le domaine des statistiques économiques doit être accompagnée d'une stratégie de communication d'ensemble, qui permette aux utilisateurs de comprendre les changements apportés par rapport aux indicateurs précédemment publiés. Différents pays ont récemment mis en œuvre le MBP6 et la BMD4 et offrent des exemples d'approches pouvant être adoptées lors de l'introduction de changements majeurs dans les statistiques nationales. Un élément central consiste à élaborer une stratégie de communication permettant aux utilisateurs :

- d'appréhender les modifications apportées par rapport aux données précédemment publiées ;

- de comprendre la raison d’être de ces changements, en insistant sur le renforcement de la qualité des statistiques ;
- et, dans la mesure du possible, de quantifier des effets de ces changements sur les statistiques.

100. Plusieurs autres éléments peuvent être utilement inclus lors des actions de communication :

- des tableaux de rapprochement ou de mise en correspondance qui permettent aux utilisateurs de visualiser les changements ;
- fournir un aperçu des modifications à venir en amont de leur mise en œuvre définitive, par exemple, le Maroc pourrait publier à titre d’information les positions d’IDI évaluées selon les fonds propres à leur valeur comptable puisqu’il a déjà établi cette donnée pour le FMI ;
- lorsque les données historiques ne peuvent être corrigées pour prendre en compte les changements, il convient d’indiquer clairement les ruptures de séries ;
- en particulier, dans le cas de l’IDI, il peut être utile d’expliquer les différents indicateurs en précisant quelles sont les analyses appropriées à chacun d’entre eux ;
- cette stratégie de communication devrait être adaptée en fonction des différentes catégories d’utilisateurs par exemple en distinguant les responsables des politiques publiques et autres agents de l’administration, d’une part, et les chercheurs et les journalistes, d’autre part, afin de répondre précisément à leurs attentes.

101. Chaque pays doit choisir entre une introduction simultanée de toutes les modifications – stratégie de « basculement » – et leur mise en place échelonnée. Cette décision est conditionnée par différents facteurs, notamment la possibilité de mettre en place tous les changements sur une période assez brève, ou la gêne que causeraient des perturbations répétées pour les utilisateurs dans le cas d’une introduction par étapes des nouvelles règles.

102. Comme mentionné plus haut, la mise en œuvre du MBP6 et de la BMD4 offre des exemples de la façon dont les pays ont communiqué auprès des utilisateurs de données autour des changements souvent importants adoptés à l’occasion de la transition. Les communications concernant la révision complète des comptes des opérations internationales et de la PEG des États-Unis sont disponibles en ligne à l’adresse : <https://www.bea.gov/international/modern.htm>. La France constitue un bon exemple de diffusion préalable pour information des modifications avant leur adoption définitive. En 2011, les données relatives à l’IDI ont été publiées selon le principe directionnel étendu (à partir de la page 25), avec l’ajout de notes de bas de page explicatives :

https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/rapport-annuel-balance-des-paiements-position-exterieure-france_2011_fr.pdf

Dès son édition 2009, le rapport sur la balance des paiements expliquait cette nouvelle présentation des statistiques de l’IDI (principe directionnel étendu) et son incidence sur les données (pages 32-36) :

https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/rapport-annuel-balance-des-paiements-position-exterieure-france_2009_fr.pdf

La Finlande a elle aussi accompagné les données de l'année 2013 d'une note détaillant les effets de la BMD4 sur les statistiques de l'IDI, en expliquant à quoi correspondent les deux présentations des statistiques de l'IDI proposées (selon le principe des actifs et des passifs et selon le principe directionnel) :

http://www.stat.fi/til/ssij/2013/ssij_2013_2014-11-18_kat_002_en.html

De même, Statistique Canada a précisé les incidences de la mise en place de l'évaluation des positions d'IDI à leur valeur de marché sur les statistiques présentées : <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-605-x/13-605-x2006002-fra.htm>. Enfin, lorsque la majorité des pays de l'OCDE ont commencé à transmettre à l'Organisation leurs statistiques selon la BMD4, l'OCDE a publié une nouvelle base de données intégrant les données collectées selon la nouvelle méthodologie. L'OCDE a publié un guide pour présenter cette nouvelle base de données ainsi que plusieurs notes méthodologiques détaillant les nouvelles statistiques ; ces publications sont disponibles sur la page web consacrée aux statistiques de l'IDI : <http://www.oecd.org/fr/investissement/statistics.htm>.

V. Analyse des statistiques d'IDI

103. Comme expliqué ci-dessus dans la partie sur l'interprétabilité des statistiques, une analyse accompagnant la publication des statistiques d'IDI peut également être très utile aux utilisateurs. Les statistiques d'IDI peuvent être particulièrement difficiles à comprendre et à interpréter pour les utilisateurs, qui ne sont pas forcément familiers de tous les concepts en jeu. En outre, lorsqu'il y a obligation de protéger la confidentialité de données sensibles d'entreprises, il peut être difficile pour les utilisateurs de comprendre ce qui sous-tend les variations entre deux périodes. Ces explications peuvent être transmises aux utilisateurs des données dans une analyse accompagnant la publication des statistiques. Le paragraphe IV.1 ci-dessous énumère quelques informations qui peuvent être incluses dans une analyse des statistiques d'IDI. Sont ensuite décrits certains indicateurs utiles pouvant être élaborés à partir des statistiques d'IDI. Dans un cas comme dans l'autre, l'enjeu est davantage l'analyse de l'impact des IDI sur l'économie déclarante – ce qui coïncide avec le thème central de la BMD4 – que l'analyse de la balance des paiements ou de la PEG, qui est plus le sujet du MBP6. Enfin, la dernière partie examine deux projets horizontaux de l'OCDE qui utilisent les statistiques d'IDI.

V.1. Informations à inclure dans une analyse de vos statistiques d'IDI

104. Lors de la publication de statistiques d'IDI, il est important d'inclure une analyse expliquant les principales variations dans les séries. Pour les flux financiers, il peut être utile d'examiner le détail par composante des opérations financières d'IDI, même si ces informations détaillées ne sont pas publiées. Les flux financiers ont trois composantes : les participations en capital, les réinvestissements de bénéfices et les prêts interentreprises. Les participations en capital sont souvent associées à des investissements nouveaux, tels que les implantations nouvelles et les fusions-acquisitions, mais elles peuvent aussi correspondre à des injections de capital (ou contributions au capital) ou à d'autres restructurations d'entreprise. Néanmoins, les flux de capitaux liés à des participations sont souvent considérés comme un indicateur du montant d'investissements nouveaux qu'un pays attire ou génère. Le réinvestissement de bénéfices est la portion des bénéfices qu'une société-mère décide de réinvestir dans sa filiale plutôt que de les percevoir sous forme de dividende. Cette composante des flux financiers est généralement la moins imprévisible. La variation des réinvestissements de bénéfices peut traduire à la fois des variations dans les bénéfices des filiales et des variations dans la part des bénéfices que les sociétés-mères choisissent de distribuer. Le ratio de réinvestissement est la part des bénéfices que la société-mère réinvestit ; il peut être une indication de la

perception qu'a la société-mère des possibilités d'investissement offertes par une filiale : si la société-mère voit dans la filiale une occasion de procéder à un investissement rentable, elle choisira peut-être d'y réinvestir davantage. Cependant, plusieurs autres facteurs peuvent influencer sur la part des bénéfices réinvestis. Par exemple, si la société-mère a besoin de liquidités, elle peut distribuer des dividendes plus élevés. Les crédits interentreprises sont généralement la composante la plus irrégulière des flux financiers totaux, régie par des besoins de financement à court terme au sein d'une entreprise plus que par des phénomènes macroéconomiques globaux. À ce titre, le prêt interentreprises est souvent l'élément des flux financiers le plus difficile à expliquer. Les flux de prêts interentreprises changent souvent de direction au gré des octrois et des remboursements de prêts portant sur des montants élevés.

105. Expliquer les variations des composantes des flux financiers est important, car cela peut renseigner sur la nature des IDI et indiquer si le climat de l'investissement s'améliore ou se détériore dans un pays. Par exemple, il peut être intéressant de déterminer si une forte augmentation des flux entrants est due à un accroissement des participations en capital, des bénéfices réinvestis ou des prêts interentreprises. Pour chacun de ces éléments, des explications supplémentaires seront certainement utiles. Par exemple, il peut être bon de préciser si une augmentation des flux de participations en capital est due à des investissements dans des filiales existantes ou à des investissements nouveaux dans le pays. Pour les bénéfices réinvestis, il peut être utile d'établir si une baisse est due à une diminution globale des bénéfices des filiales ou à une réduction de la part que les investisseurs directs ont choisi de réinvestir. Chacun de ces facteurs a des implications différentes pour la compréhension générale de ce qui sous-tend les variations. Ainsi, une chute des investissements entrants consécutive au remboursement d'un prêt interentreprises ne sera pas interprétée de la même manière qu'une chute des investissements entrants résultant d'une diminution des flux de participations en capital.

106. Ces informations peuvent être communiquées d'une manière qui respecte la confidentialité par l'emploi de formules qui décrivent l'importance des différents facteurs. Par exemple, préciser que l'accroissement des flux de participations en capital est dû en grande ou en majeure partie à des investissements nouveaux indique à l'utilisateur que ce facteur a été important, sans qu'il soit besoin de divulguer un nombre ou un volume qui pourrait être considéré comme une information sensible. Expliquer que la diminution des flux entrants résulte essentiellement de remboursements de prêts interentreprises, mais que les cessions y ont également contribué, met en lumière l'importance de ces deux facteurs sans révéler aucun chiffre précis qui pourrait constituer une donnée sensible.

107. Les positions sont les valeurs en cumul des investissements directs mesurés à un moment précis, tel que la fin d'un trimestre ou d'une année. La position entrante indique la valeur globale des investissements d'investisseurs directs dans l'économie déclarante et la position sortante indique le degré de pénétration des investisseurs directs résidents à l'étranger. La variation de la position entre un moment précis et le suivant ne résulte pas uniquement des flux financiers durant la période, mais aussi des variations des prix et des taux de change ainsi d'autres variations de valeur, telles que les dépréciations d'actifs. Il est important de donner ces informations aux utilisateurs pour les aider à comprendre ce qui fait varier la position. Examiner comment la position a évolué dans le temps peut donner une indication de changements structurels dans l'économie, tels que l'ouverture aux investissements étrangers.

V.2. Indicateurs

108. Cette section présente des exemples d'indicateurs qui peuvent être élaborés à partir des statistiques d'IDI. Ces indicateurs peuvent fournir des éléments de réponses à des questions courantes sur les IDI.

V.2.a. Ratio IDI/PIB

109. Ce qui intéresse beaucoup d'utilisateurs, c'est de comprendre le rôle que les IDI jouent dans le pays d'accueil et pour le pays d'origine. Une façon courante de juger de l'importance des IDI pour une économie est de comparer la taille des flux et positions financiers et de revenus, entrants et sortants, à la taille du PIB. En normalisant ces mesures par le PIB, le ratio IDI/PIB permet de faire des comparaisons entre pays. Pour ces indicateurs, les statistiques établies selon le principe directionnel et excluant les EVS résidentes sont les plus à même de répondre à ces questions, parce qu'elles distinguent entre les investissements entrants et sortants et parce qu'elles excluent les fonds qui ne font que transiter par l'économie, via des EVS, à destination d'autres économies.

110. Ces mesures montrent l'ampleur de la mondialisation par le biais des IDI à un moment précis. Par exemple, le ratio des flux financiers d'investissements directs entrants rapportés au PIB révèle l'attractivité relative de l'économie pour l'IDI durant la période considérée ; à l'inverse, le ratio des stocks d'IDI entrants et sortants rapportés au PIB montre l'ampleur de la mondialisation de l'économie à un moment donné. Observer comment ces indicateurs évoluent dans le temps peut éclairer sur le rôle de l'IDI dans la mondialisation de l'économie sur une période donnée et révéler un changement structurel de l'investissement direct, tel qu'une plus grande ouverture aux investissements étrangers. L'évolution des stocks donne une meilleure image du phénomène, car les flux peuvent être sensiblement modifiés par des événements ponctuels.

111. Le PIB est souvent utilisé pour normaliser les flux et les stocks d'IDI parce qu'il est très généralement disponible de façon actualisée. Cependant, il existe d'autres statistiques susceptibles de fournir des mesures significatives de l'importance des IDI pour une économie, notamment les investissements entrants en proportion de la formation brute de capital fixe. Il convient toutefois de prendre des précautions pour interpréter ce ratio, puisque les flux d'IDI peuvent être liés à des changements de propriété du capital existant plus qu'à la formation de capital nouveau, comme dans le cas des fusions-acquisitions.

V.2.b. Principaux partenaires investisseurs

112. Un but fréquemment recherché par les utilisateurs est de repérer les partenaires les plus importants en matière d'investissement. Il est possible de construire un indicateur qui montre les investissements entrants pour un pays particulier en proportion du total des investissements entrants. Cet indicateur peut être formé à l'aide soit des flux financiers soit des positions financières, en fonction de la question posée. Si l'on veut savoir quel pays est la plus importante source d'IDI sur une période donnée (le dernier trimestre en date, par exemple), alors on utilisera les flux. Si à l'inverse la question est : « Quel sont les principaux pays investisseurs sur le long terme ? », alors il convient d'utiliser les positions. Dans le cas des investissements entrants, deux séries de données peuvent être utilisées pour répondre à cette question. La première, la plus aisément accessible, est la série standard par pays partenaire immédiat. La seconde est la série complémentaire par pays investisseur ultime. Si cette dernière est préférable parce qu'elle met en évidence le pays de l'investisseur direct qui exerce le contrôle ultime sur l'investissement, elle est moins facilement disponible, et elle n'existe que pour les positions.

113. Pour les investissements sortants également, le mieux est d'utiliser les statistiques présentées selon le principe directionnel et excluant les EVS résidentes. Cependant, ces statistiques ne donneront pas une image très précise des cas où des sociétés-mères dans un pays acheminent des IDI via des EVS vers d'autres pays. Pour cela, il faudrait disposer de statistiques qui font abstraction des EVS non résidentes, ou, mieux encore,

de statistiques par pays d'accueil ultime. Le GTSII étudie actuellement la mise au point de telles statistiques, mais, pour l'instant, elles ne sont pas disponibles.

V.2.c. Principaux secteurs d'activité de l'IDI

114. Repérer quels sont les secteurs de choix pour l'IDI peut se faire au moyen des séries standard par branche d'activité des filiales, ou par construction d'indicateurs, selon les explications ci-dessus, afin de cerner les branches d'activité où les investissements sont les plus importants. Cependant, là encore, les statistiques d'investissements sortants peuvent donner une image faussée de la situation si les sociétés-mères transfèrent leurs IDI au travers/ par le biais d'EVS non résidentes.

V.2.d. Taux de rendement de l'IDI

115. Le taux de rendement de l'IDI est un indicateur de la rentabilité des investissements. La méthode la plus simple pour calculer le taux de rendement consiste à comparer les bénéfices aux stocks d'investissements. Il est possible de comparer les taux de rendement des investissements entrants et sortants dans l'économie nationale pour observer en quoi ils divergent ou se rapprochent du taux de rendement global des entreprises d'un pays. Observer comment les taux de rendement évoluent dans le temps peut permettre de repérer si les investissements dans les entreprises résidentes deviennent plus rentables et si ces entreprises deviennent plus concurrentielles. Toutefois, il est important de noter que les taux de rendement peuvent être influencés par des facteurs cycliques ou structurels. Les taux de rendement des IDI peuvent aussi être comparés à ceux d'autres types d'investissements, tels que les investissements de portefeuille.

V.2.e. Analyse de la balance des paiements ou de la PEG

116. Le MBP6 fournit plusieurs exemples d'analyses de la balance des paiements et de la PEG, mais il peut être utile d'en donner un ici. Analyser la composition et le volume des passifs et des actifs d'un pays peut donner une idée de la vulnérabilité de cette économie aux crises. En procurant des informations concordantes sur la composition et la taille des actifs et des passifs par catégorie fonctionnelle d'investissements (par exemple, investissements directs ou investissements de portefeuille) et par instrument (par exemple, participations ou prêts), la PEG d'un pays livre des enseignements importants sur le niveau de vulnérabilité de son économie à la conjoncture des marchés extérieurs. Par exemple, estimer la part du total des passifs afférents à la dette dans l'investissement direct est important, parce que le rendement pour le créancier, dans un investissement direct, dépend des résultats du débiteur. En revanche, dans l'investissement de portefeuille, le rendement pour le créancier détenteur de passifs afférents à la dette ne dépend pas des performances du débiteur, mais est assuré, même si le débiteur est en difficulté ; par conséquent il fait courir un plus grand risque à l'économie. Pour ces types d'analyses, les agrégats statistiques présentés selon le principe des actifs et des passifs sont les plus appropriés.

V.3. Projets horizontaux de l'OCDE utilisant les statistiques d'IDI

117. À l'OCDE, les statistiques d'IDI sont utilisées pour éclairer la formulation des politiques publiques. Un exemple en est le vaste projet, dirigé par l'OCDE, relatif à la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Le phénomène ainsi qualifié désigne les stratégies d'optimisation fiscale qui exploitent les failles dans les législations fiscales en vue de transférer les bénéfices dans des pays ou territoires où la fiscalité sur les entreprises est faible ou inexistante. Plus de 100 pays et juridictions collaborent à la mise en œuvre de mesures pour contrer les pratiques de BEPS. Mesurer un phénomène aussi complexe que le BEPS requiert de très nombreux indicateurs et les statistiques d'IDI sont utilisées dans

certains de ces indicateurs. Ainsi, un ratio élevé d'IDI rapporté au PIB peut être signe de fraude fiscale ; mais il peut aussi résulter d'un climat de l'investissement favorable. Aussi convient-il d'être prudent dans l'interprétation de ces indicateurs. Un autre exemple est la comparaison des taux de rendement sur les IDI dans les EVS et dans les autres types d'entreprises au sein d'une économie, dont on peut déduire qu'il y a utilisation d'EVS pour échapper à l'impôt. Les indicateurs sont décrits en détail dans le document *Mesurer et suivre les données relatives au BEPS, Action 11 – Rapport final 2015*, accessible [ici](#).

118. Une autre initiative à laquelle participe l'OCDE est l'intégration des statistiques des revenus des IDI au cadre d'analyse des échanges en valeur ajoutée (TiVA). Les principaux indicateurs des TiVA décrivent la valeur ajoutée par chaque pays impliqué dans la production des biens et des services destinés à la consommation mondiale. Cependant, les indicateurs des TiVA ne s'intéressent pas, à l'heure actuelle, au rôle de l'investissement dans ces chaînes de valeur mondiales. L'OCDE travaille actuellement à combler cette lacune de plusieurs manières, l'une étant l'intégration des revenus d'IDI au cadre des TiVA. Ce sera l'occasion d'éclairer un débat important sur la façon dont sont répartis les revenus générés par les IDI et la proportion de ces revenus qui « adhère » à l'économie d'accueil. Si l'une des principales contributions du cadre des TiVA est la distinction entre valeur ajoutée nationale et valeur ajoutée étrangère (c'est-à-dire importée) dans le contenu des exportations, on sait que, pour les entreprises sous contrôle étranger, seules certains éléments de la valeur ajoutée resteront dans l'économie ; cette portion « adhérente » inclut notamment les salaires et les impôts. Or, l'autre partie – l'excédent d'exploitation, ou les bénéfices – est généralement moins « adhérente » parce qu'elle revient à la société-mère étrangère. C'est la société-mère étrangère qui décide si elle réinvestit ces bénéfices dans la filiale ou les rapatrie dans son pays. Cet aspect n'est pas négligeable. Les données de l'OCDE sur les activités des entreprises multinationales (AEMN) indiquent qu'environ 45 % de la valeur ajoutée émanant des entreprises sous contrôle étranger consiste en excédent d'exploitation, et est donc susceptibles de quitter le territoire de l'économie. Intégrer les revenus d'IDI au cadre des TiVA est une étape importante vers la mise au point de statistiques sur le rôle des investissements étrangers dans les chaînes de valeur mondiales et les revenus qu'ils génèrent. C'est aussi un progrès notable dans la démarche plus large visant à mieux rendre compte des caractéristiques du contrôle des entreprises dans les statistiques économiques.

V. Résumé des recommandations

119. L'objectif de ce projet était de passer en revue les statistiques d'IDI établies par le Maroc afin d'évaluer leur conformité avec les lignes directrices internationales pour l'établissement des statistiques d'IDI (MBP6 et BMD4) ; d'évaluer les sources de données et les méthodes d'estimation employées ; et d'examiner la faisabilité et l'utilité d'établir des séries supplémentaires, telles que les positions d'IDI entrants par pays investisseur ultime. L'OCDE a utilisé son cadre d'évaluation de la qualité pour mesurer la qualité des statistiques macroéconomiques couvertes par l'examen. Ce cadre examine la qualité sous sept dimensions : pertinence, précision, crédibilité, actualité, accessibilité, interprétabilité et cohérence. L'étude s'est effectuée essentiellement par le biais d'un questionnaire et des échanges ultérieurs avec le Maroc, par voie électronique ou lors de réunions.

120. Dans l'ensemble, le Maroc applique les normes internationales pour l'établissement de statistiques agrégées d'IDI, hormis sur quelques aspects pour lesquels des actions correctives ont été lancées. L'Office des changes utilise, à l'instar de la plupart des pays, plusieurs sources de données pour établir ses statistiques d'IDI. Il a entrepris de mener à bien des enquêtes, qui sont généralement considérées comme la meilleure source d'information pour élaborer les statistiques sur l'IDI, et diffuse ces statistiques conformément aux recommandations de la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI. De plus, l'Office des

changes a inclus des fonctionnalités innovantes dans son système de compilation des données, notamment le recueil de certaines statistiques sur les filiales étrangères (FATS) dans son système de collecte de données sur l'IDI, ce qui peut fortement améliorer l'utilité des statistiques. Néanmoins, certaines améliorations pourraient être apportées à ce système.

121. La première recommandation clé consiste à améliorer encore le degré de conformité avec les normes internationales. Les mesures proposées en ce sens sont les suivantes :

- Utiliser le principe directionnel pour les statistiques détaillées par pays partenaire et par branche d'activité. Même sans appliquer le principe directionnel élargi, le principe directionnel simple fournit déjà, en rendant mieux compte de la direction et du degré d'influence, des informations plus significatives pour analyser les motivations et les effets de l'IDI sur l'économie que ne le fait la présentation selon le principe des actifs et des passifs.
- Vérifier que les sources de données imposent l'application du principe débiteur/créancier plutôt que du principe de l'agent économique, c'est-à-dire qu'elles mettent en évidence le pays effectivement détenteur ou objet de la créance, et non celui dans lequel la transaction a été conclue. L'utilisation du principe débiteur/créancier permettrait d'assurer la cohérence entre les statistiques relatives aux flux bilatéraux et aux positions d'IDI et d'améliorer la comparabilité des statistiques du pays avec celles des pays partenaires qui utilisent aussi ce principe.
- Améliorer la couverture des IDI en mettant en œuvre la méthode projetée pour l'identification de toutes les relations d'investissement direct, en utilisant la Méthode de la participation multiple pour toutes les entités d'IDI, en classant les crédits commerciaux entre parties affiliées dans les investissements directs plutôt que dans les autres investissements, en incluant les SPE, et en cherchant à identifier séparément l'IDI de ces SPE. Ces mesures auraient pour effet de renforcer l'utilité et la qualité des statistiques d'IDI et de réduire les asymétries bilatérales.
- Compte tenu de la qualité déjà élevée des statistiques d'IDI au Maroc, il devrait être possible d'apporter de nouvelles améliorations aux statistiques. L'une des initiatives les plus efficaces en ce sens est la mise au point de la présentation détaillée par pays investisseur ultime. Outre qu'elle est relativement simple à mettre en œuvre, cette présentation est généralement une source de renseignements intéressants sur l'identité des partenaires d'investissement ultimes.
- Adopter l'évaluation des positions d'IDI entrants fondée sur les fonds propres à leur valeur comptable, comme c'est déjà le cas aux fins de l'Enquête coordonnée du FMI sur l'investissement direct.

122. La deuxième recommandation clé est de consolider le système d'enquête afin qu'il constitue le socle de l'élaboration des statistiques sur l'IDI. Les mesures appropriées à cet égard sont les suivantes :

- Mettre en place un registre des entreprises aux fins des statistiques sur l'IDI. Un registre des entreprises peut être un outil précieux pour la conduite d'enquêtes comme pour l'estimation et l'élaboration de statistiques, et sa qualité peut se renforcer au fil du temps, les résultats de l'enquête venant contribuer à sa mise à jour. Envisager d'intégrer des éléments ouvrant la voie à une interconnexion entre ce registre des entreprises et d'autres registres statistiques, de manière à fortement améliorer la qualité des informations disponibles sur l'IDI.

- Poursuivre la dynamique lancée avec le questionnaire électronique, particulièrement bien conçu, et créer une plate-forme de déclaration en ligne qui réduirait la charge déclarative pour les entreprises ainsi que les tâches manuelles de traitement des questionnaires.
- Même s'il n'est pas aisé d'établir des estimations pour les grandes entreprises, il faudrait s'efforcer de le faire chaque fois que possible, car laisser de côté ces grands déclarants pourrait avoir des conséquences non négligeables sur la qualité des statistiques d'IDI. Des méthodes spécifiques peuvent être choisies au cas par cas selon les particularités des sources de données et des systèmes informatiques. Lorsque les estimations s'appuient sur des enquêtes, une valeur peut être calculée pour une entreprise à partir des variations relevées dans un échantillon apparié de données déclarées, ou extrapolée à l'échelle de la population.
- Envisager un recours accru aux sondages dans la conduite des enquêtes. Le système retenu pourrait associer une enquête comparative, ou de recensement, et des enquêtes par sondage menées entre deux enquêtes comparatives ; ou combiner des enquêtes de recensement plus fréquentes auprès des grands répondants et des sondages moins fréquents auprès des petites entreprises. Un tel système peut alléger la charge déclarative pour les entreprises et la demande en ressources pour le pays.
- Mettre au point un indicateur des taux de réponse fondé sur une caractéristique particulière de l'univers des entreprises concernées par les IDI, comme la position, qui illustre mieux que la simple proportion d'entreprises déclarantes la fraction de la population couverte par les données recueillies. L'atteinte d'un taux de réponse suffisamment élevé renforce la confiance des utilisateurs dans les résultats. Si l'échantillonnage est utilisé, la crédibilité peut être accrue en publiant un indicateur de la précision des estimations, par exemple les erreurs d'échantillonnage.
- Veiller à ce que le personnel soit formé aux aspects spécifiques de la réalisation d'une enquête, comme la conception, les méthodes d'estimation et d'imputation, et l'analyse des déclarations. Une formation du personnel à la comptabilité financière peut être utile pour améliorer la conception des enquêtes et l'interprétation des réponses des entreprises. Enfin, l'utilisation d'un système d'enquête pouvant nécessiter davantage de ressources humaines qu'un SCTI, il convient de vérifier que les moyens humains disponibles sont suffisants pour mener à bien les enquêtes et valider les données collectées.
- Disposer des ressources informatiques appropriées à la réalisation de l'enquête, notamment mettre en place une plate-forme de déclaration en ligne et des procédures automatisées de validation et de traitement des données. Non seulement ces outils permettent des économies en termes de ressources humaines, mais ils peuvent aussi réduire l'incidence des erreurs humaines dans l'élaboration des statistiques.

123. La troisième recommandation clé consiste à offrir un plus large accès aux statistiques de l'IDI et à renforcer leur utilité pour les utilisateurs de données. Plusieurs mesures pourraient être adoptées en ce sens :

- L'Office des changes du Maroc pourrait améliorer l'accessibilité des statistiques d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité en rendant disponibles et téléchargeables des informations plus récentes sur les flux d'IDI entrants et sortants présentées à ce niveau de détail, et en publiant des informations sur les positions d'IDI entrants et sortants établies selon cette même ventilation. Ces informations devraient également être proposées au téléchargement au format Excel.

- L'Office des changes propose une base de données interactive sur les statistiques des échanges commerciaux qui est fortement appréciée par les utilisateurs de données, puisqu'elle a fait l'objet de plus de 800 000 demandes d'informations. Les statistiques détaillées sur l'IDI par pays partenaire et par branche se prêteraient elles aussi à une consultation interactive de même nature, permettant aux utilisateurs de formuler des requêtes spécifiques suivant leurs besoins. La mise en place par l'Office des changes d'une base de données interactive de ce type faciliterait considérablement l'accès aux statistiques et leur utilisation.
- Si les séries de statistiques d'IDI publiées dans le cadre de la balance des paiements et de la PEG sont aisément accessibles, ces dernières pourraient encore être améliorées si un rapport comprenant des séries chronologiques plus longues pour la balance des paiements et la PEG étaient mises en ligne en complément des rapports trimestriels et annuels distincts. Cela faciliterait l'analyse des tendances des IDI pour les utilisateurs, ainsi que le repérage des données révisées.
- Le Maroc améliorerait également l'accessibilité des informations sur les IDI par pays partenaire et par branche d'activité en isolant clairement les statistiques correspondantes dans une section propre, distincte de celles de la balance des paiements et de la PEG, comme le font nombre de pays de l'OCDE. Le regroupement dans une section distincte est particulièrement justifié lorsque les statistiques d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité sont présentées selon le principe directionnel, à la différence de la présentation sur la base des actifs et des passifs utilisée pour les statistiques de la balance des paiements et de la PEG. Si le Maroc a indiqué que les deux séries de statistiques sont à ce jour présentées selon le principe des actifs et des passifs, la présence d'une section distincte n'en serait pas moins utile, dans la mesure où les chiffres annuels des IDI par pays partenaire et par branche d'activité ne sont pas soumis au même calendrier de révision que les chiffres annuels et trimestriels des IDI publiés dans la balance des paiements et dans la PEG.
- Le Maroc est encouragé à établir et publier ses statistiques d'IDI détaillées par pays partenaire et par branche d'activité dans un délai de T+9 mois, comme le recommande l'OCDE à ses pays membres. Il n'est pas recommandé d'attendre plus de deux ans pour établir et publier ce type de statistiques, car les informations fournies aux utilisateurs à des fins d'analyse structurelle deviendraient alors obsolètes.
- Les écarts qui existent actuellement entre les flux d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité et les flux d'IDI publiés dans la balance des paiements par l'Office des changes du Maroc devraient être corrigés chaque fois que possible et, dans le cas contraire, expliqués aux utilisateurs sur le portail internet de l'Office. Dans le cas du Maroc, les écarts liés à la publication, dans les statistiques détaillées, des données sur l'accroissement brut des passifs seront corrigés dès le passage à la publication des montants nets.
- À l'avenir, si le Maroc projette de mettre en œuvre le principe directionnel pour ses statistiques d'IDI par pays partenaire et par branche d'activité, nous suggérons qu'un tableau de rapprochement entre les deux présentations soit mis à disposition sur le portail de l'Office des changes. Le GTSII a mis au point un tableau standard que les pays peuvent utiliser dans le cadre de leur procédure de diffusion des statistiques d'IDI afin d'expliquer la relation entre les présentations selon le principe directionnel et selon le principe des actifs et des passifs. Ce tableau a été créé à partir d'un tableau de rapprochement utilisé par l'autorité homologue de l'Office des changes en Suisse ; il est présenté en annexe 2 de ce rapport.

- Enfin, il peut aussi être très utile d'accompagner la diffusion des statistiques d'IDI d'une analyse qui éclairera par exemple les tendances et l'évolution des statistiques. L'équipe chargée des études analytiques au sein du département des statistiques élabore régulièrement une note, mise en ligne sur le site web de l'Office des changes. La qualité des statistiques pourrait être améliorée par un travail en étroite coopération avec cette équipe, à même de détecter des anomalies dans les données et de concourir à une compréhension plus précise des aspects qui peuvent influencer les tendances de l'IDE.

124. La dernière recommandation consiste à veiller à ce que tout changement important introduit dans les statistiques sur l'IDI soit accompagné d'une stratégie de communication qui permette aux utilisateurs de comprendre la nature des changements apportés par rapport aux données précédemment publiées, les raisons qui ont motivé ces changements, et d'en évaluer les effets sur les statistiques.

ANNEXE 1. Statistiques d'IDI du Maroc

Tableau A.1. Flux d'IDI au Maroc et dans les pays de la région MENA, en millions USD

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Algérie	1156	1841	1687	2639	2747	2300	2571	1500	1692	1503	-403	
Bahreïn	1049	2915	1756	1794	257	156	781	891	989	958		
Djibouti	22	108	195	228	97	37	79	110	286	153	124	
Égypte	5376	10043	11578	9495	6712	6386	-483	2798	4192	4783	6885	8107
Irak	515	383	972	1856	1598	1396	2082	3400	5131	4782	3316	146
Jordanie	1984	3544	2622	2827	2413	1688	1486	1548	1947	2178	1600	1539
Koweït	234	121	112	-6	1114	1305	3259	2873	1434	486	285	292
Liban	2624	2675	3376	4333	4804	4280	3137	3111	2661	2907	2353	2610
Libye	1038	2064	4689	4111	1371	1784	0	0	0			
Maroc	1671	2461	2826	2466	1970	1241	2521	2842	3361	3525	3253	2318
Oman	1538	1596	3332	2952	1486	1243	1629	1365	1612	1505	-2692	
Palestine (État)	36	19	20	52	300	180	239	63	190	160	105	269
Qatar							939	396	-840	1040	1071	774
Arabie saoudite	12107	18318	24334	39456	36458	29233	16308	12182	8865	8012	8141	7453
Rép. arabe syrienne	500	659	1242	1466	2570	1469						
Tunisie	713	3240	1515	2601	1525	1334	433	1554	1059	1025	966	
Yémen	-302	1121	917	1555	129	189	-518	-14	-134	-233	-15	
Total MENA	30260	51107	61173	77822	65550	54220	34464	34620	32444	32785	24988	
<i>Éléments de référence :</i>												
Monde	987656	1450476	1996986	1580380	1185715	1488024	1712627	1536848	1587647	1487681	1999980	1777913
OCDE	625206	960463	1325244	854755	681364	722541	881237	734621	789999	659320	1162549	1138316
UE	457701	526498	827563	317215	378303	358085	424658	336039	338266	251232	485345	552031

Note : le total combiné pour la région MENA ne comprend pas (données non disponibles) les flux d'IDI aux Émirats Arabes Unis, au Qatar pour la période 2005-2010, en Libye et en République arabe syrienne pour 2011 et les années suivantes, et à Bahreïn pour 2015. L'agrégation pour le total des pays MENA pour 2016 n'est pas calculée du fait de la disponibilité limitée des données 2016 pour les différents pays MENA au moment de la rédaction du rapport

Source : base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI et base de données des statistiques sur l'investissement direct international de l'OCDE

Tableau A.2. Flux d'IDI au Maroc et dans quelques pays de la région MENA, en proportion du PIB

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Algérie	1.1%	1.6%	1.2%	1.5%	2.0%	1.4%	1.3%	0.7%	0.8%	0.7%	-0.2%	
Bahreïn	6.6%	15.8%	8.1%	7.0%	1.1%	0.6%	2.7%	2.9%	3.0%	2.9%		
Djibouti	3.1%	14.1%	23.0%	23.1%	9.5%	3.3%	6.4%	8.1%	19.7%	9.6%	7.2%	
Égypte	5.7%	8.9%	8.4%	5.6%	3.4%	2.8%	-0.2%	1.0%	1.5%	1.6%	2.1%	
Irak	1.0%	0.6%	1.1%	1.4%	1.4%	1.0%	1.1%	1.6%	2.2%	2.1%	2.0%	0.1%
Jordanie	15.8%	23.5%	15.3%	12.9%	10.1%	6.4%	5.2%	5.0%	5.8%	6.1%	4.3%	3.9%
Koweït	0.3%	0.1%	0.1%	0.0%	1.1%	1.1%	2.1%	1.7%	0.8%	0.3%	0.2%	0.3%
Liban	12.3%	12.3%	13.7%	15.0%	13.7%	11.3%	7.8%	7.1%	5.6%	5.8%	4.6%	5.0%
Libye	2.2%	3.8%	6.9%	4.7%	2.2%	2.4%						
Maroc	2.7%	3.6%	3.6%	2.7%	2.1%	1.3%	2.5%	2.9%	3.1%	3.2%	3.2%	2.2%
Oman	5.1%	4.4%	8.2%	5.0%	3.2%	2.2%	2.4%	1.8%	2.1%	1.8%	-4.2%	
Palestine (État)												
Qatar							0.6%	0.2%	-0.4%	0.5%	0.6%	0.5%
Arabie saoudite	3.7%	4.9%	5.9%	7.6%	8.5%	5.5%	2.4%	1.7%	1.2%	1.1%	1.3%	1.2%
Rép. arabe syrienne	1.7%	1.9%	3.1%	2.8%	4.8%	2.4%						
Tunisie	2.2%	9.4%	3.9%	5.8%	3.5%	3.0%	0.9%	3.5%	2.3%	2.2%	2.2%	
Yémen	-1.8%	5.9%	4.2%	5.8%	0.5%	0.6%	-1.6%	0.0%	-0.3%	-0.5%	-0.04%	
Total MENA	3.3%	4.7%	4.9%	4.9%	4.7%	3.3%	1.7%	1.5%	1.4%	1.4%	1.3%	

Source : base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI (IDI) ; base de données des perspectives de l'économie mondiale du FMI (PIB)

Tableau A.3. Flux d'IDI sortants du Maroc et des pays de la région MENA, en millions USD

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Algérie	55	79	147	318	214	219	534	-41	-272	-18	96	
Bahreïn	1135	980	1669	1620	-1791	334	894	922	1052	-80		
Égypte	92	148	665	1920	571	1176	626	211	301	253	182	207
Irak	89	305	8	34	72	125	366	490	227	242	148	304
Jordanie	163	-138	48	13	72	28	31	5	16	83	1	3
Koweït	5142	8211	9784	9091	8582	5890	10773	6741	16648	13108	5440	6402
Liban	715	875	848	987	1126	487	937	1026	1981	1255	662	642
Libye	128	474	3933	5888	1165	2722	131	2509	882			
Maroc	74	451	632	316	479	580	248	360	445	431	657	636
Oman	234	275	-37	584	109	1498	1223	885	934	1356	294	
Palestine (État)	32	129	35	-4	69	58	-239	34	-34	187	75	114
Qatar							10109	1840	8021	6748	4023	7902
Arabie saoudite	-350	-39	-135	3498	2177	3907	3430	4402	4943	5396	5390	8603
Total MENA	7509	11750	17597	24264	12846	17024	29061	19383	35144	28962	16967	

Note : le total combiné pour la région MENA ne comprend pas (données non disponibles) les flux d'IDI en provenance des pays suivants : Bahreïn (2015), Djibouti (2005 à 2015), Libye (2014 et 2015), Qatar (2005 à 2010), République arabe syrienne (2005 à 2015) et Tunisie (2005 à 2015).

Source : base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI

Tableau A.4. Agrégats statistiques des IDI dans la balance des paiements du Maroc, en millions USD

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Positions totales d'IDI entrants	20752	29939	38613	39388	42581	45082	44516	45620	51816	51192	49671	54784
Participations	19017	28214	36531	37348	40750	43428	42494	42798	48730	48049	45803	50451
Prêts	1735	1725	2082	2041	1831	1653	2022	2823	3086	3143	3867	4333
Total des débits de revenus	594	674	730	835	1753	1445	2086	2092	1279	2220	1419	1538
Débits de revenus de participations	504	589	659	833	1752	1444	2079	2079	1268	2208	1410	1514
Débits de dividendes	435	533	544	773	1147	1025	1524	1686	835	1904	1119	1208
Débits de bénéfices réinvestis	69	56	115	60	605	419	555	394	434	303	290	306
Débits d'intérêts	90	85	71	2	1	1	7	13	11	12	10	24
Flux de passifs totaux	1671	2461	2826	2466	1970	1241	2521	2842	3361	3525	3253	2318
Participations	880	2629	2443	2362	1851	950	1521	1698	2779	2831	1950	1468
Bénéfices réinvestis	69	56	115	60	605	419	555	394	434	303	290	306
Prêts	721	-224	267	44	-486	-129	445	750	148	391	1013	545
Total positions sortantes	666	1054	1337	1699	1861	1914	2019	2175	2555	4187	4557	5203
Participations	535	984	1246	1552	1799	1854	1894	2014	2173	3808	4000	4739
Prêts	131	70	92	147	62	60	125	161	381	379	558	464
Total des crédits de revenus	59	72	78	44	40	74	169	165	187	285	277	334
Crédits de revenus des participations	21	25	17	44	36	74	168	165	187	284	273	333
Crédits de dividendes	21	25	17	44	36	74	78	86	73	171	170	233
Crédits de bénéfices réinvestis	0	0	0	0	0	0	90	80	113	113	103	100
Crédits d'intérêts	38	47	61	0	4	0	1	0	0	1	4	1
Flux d'actifs totaux	74	451	632	316	479	580	248	360	445	431	657	636
Participations	74	451	632	316	479	580	158	280	331	254	589	514
Bénéfices réinvestis	0	0	0	0	0	0	90	80	113	113	103	100
Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64	-36	21

Source : base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI

Tableau A.5. Flux d'IDI au Maroc par pays partenaire, en millions USD

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
France	2 437.6	1 104.1	1 419.9	1 693.6	1 404.9	905.4
Émirats arabes unis	310.7	572.9	903.1	360.5	538.4	672.7
États-Unis	75.4	131.7	216.1	235.5	322.3	427.8
Arabie Saoudite	69.6	192.3	140.4	231.9	462.6	234.0
Allemagne	77.8	84.9	64.5	160.0	77.7	203.0
Espagne	225.7	212.6	184.1	155.3	175.9	196.0
Suisse	182.4	147.3	144.6	329.8	230.4	181.7
Royaume-Uni	121.8	121.2	87.6	299.8	228.5	151.1
Qatar	24.4	11.7	62.5	47.2	61.7	126.7
Pays-Bas	67.4	60.5	125.5	90.4	124.7	125.8
Luxembourg	6.4	19.6	34.3	220.3	77.9	103.6
Turquie	13.4	13.6	5.3	23.7	72.8	71.3
Italie	31.4	43.0	32.3	42.1	86.9	55.3
Belgique	124.6	142.3	50.6	75.3	74.3	54.5
Congo	0.1	0.0	3.8	0.7	1.2	51.4
Koweït	137.8	131.4	10.8	8.3	114.5	42.0
Chine	0.4	0.3	0.4	6.1	24.1	40.3
Banque africaine de développement	-	-	-	-	-	35.9
Jordanie	1.3	7.8	0.4	2.9	2.4	34.5
Bahreïn	10.1	1.9	27.6	21.6	49.7	32.1
Liban	5.0	21.1	12.2	14.5	28.8	31.7
Égypte	34.6	14.4	1.8	3.6	3.0	27.5
Islande	0.1	0.8	1.9	3.6	-	25.4
Singapour	2.1	0.8	4.4	396.9	8.4	23.7
Portugal	6.3	9.4	25.3	7.3	26.7	19.9
Monaco	-	3.3	9.0	7.2	6.8	18.5
Maurice	19.2	4.3	34.6	84.7	16.1	13.7
Canada	4.2	5.5	13.9	13.7	18.3	10.2
Japon	1.9	4.1	0.0	1.3	0.5	8.3
Chypre	3.3	6.7	4.4	2.4	0.3	6.8
Gabon	0.0	2.2	10.5	12.1	12.6	6.7
Inde	-	41.9	13.3	6.9	6.8	6.6
Banque islamique de développement	2.8	-	-	-	12.8	5.2
Suède	71.9	40.5	1.7	8.8	1.3	4.4
République de Corée	3.5	3.0	0.1	7.4	0.9	3.5
Australie	0.0	0.2	3.7	0.3	3.7	3.4
Bahamas	0.2	0.2	0.0	1.3	4.2	3.2
Tunisie	22.8	10.4	21.8	12.1	13.4	3.1
Pologne	7.9	4.1	13.8	13.5	9.6	2.4
Lybie	1.1	0.8	2.6	0.7	1.2	2.0
Autriche	2.6	3.7	2.3	0.9	3.7	2.0
Danemark	0.0	0.7	0.8	1.4	1.8	1.4
Gambie	0.4	1.5	0.5	0.5	0.2	1.3
Irlande	1.5	0.8	3.3	6.6	13.8	1.2
Hong-Kong	4.2	2.1	1.8	6.7	5.3	1.2
Sénégal	0.2	1.6	-	1.0	-	1.2
Algérie	0.0	3.7	0.3	0.2	-	1.1
Panama	2.1	2.4	0.3	0.2	0.6	1.0
Mauritanie	9.0	1.6	0.9	1.5	3.8	0.7
Malaisie	1.2	0.1	0.1	0.0	0.1	0.6
Norvège	1.1	0.9	1.2	2.7	1.0	0.5
Oman	2.7	0.5	0.7	0.6	4.7	0.5
Jersey	-	1.9	0.2	0.8	0.6	0.5

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Finlande	4.9	0.4	0.4	2.2	0.1	0.3
Malte	1.6	-	0.2	0.8	1.4	-
Liechtenstein	-	0.9	2.2	0.5	1.0	-
Andorre	3.5	6.1	0.2	2.3	0.7	-
Guinée	0.5	1.9	-	2.4	0.5	-
Ukraine	0.6	1.4	0.1	0.0	0.1	-
Tanzanie	-	-	0.0	7.4	-	-
République tchèque	0.1	-	-	1.8	-	-
Estonie	-	0.1	-	1.4	-	-
Guinée équatoriale	1.7	1.5	0.4	0.2	-	-
Slovaquie	4.8	0.0	0.5	0.1	-	-
Syrie	12.2	8.5	3.0	-	-	-
Philippines	-	-	1.6	-	-	-
Grèce	3.7	0.6	-	-	-	-
Divers organismes financiers	-	-	8.1	-	-	-
Autres pays	7.8	7.7	2.6	4.4	7.0	15.5
TOTAL	4 171.5	3 223.4	3 720.6	4 650.0	4 352.6	4 000.2

* chiffres provisoires

Note : Les flux d'IDI entrants présentés dans ce tableau correspondent à l'augmentation brute des passifs, par opposition à l'accroissement net des passifs (augmentation brute moins diminution brute des passifs) qui figure dans les Tableaux A1.1, A1.2 et A1.4 de la balance des paiements.

Source : Office des changes du Maroc – Chiffres convertis en millions USD par l'OCDE

Tableau A.6. Flux d'IDI au Maroc par activité économique, en millions USD

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Agriculture, sylviculture et pêche	9.7	14.3	10.5	44.7	17.6	34.6
Culture et production animale, chasse et services annexes	7.2	11.4	9.9	37.7	14.7	31.2
Sylviculture et exploitation forestière	-	0.4	0.0	0.1	0.7	1.2
Pêche et aquaculture	2.6	2.5	0.5	6.9	2.3	2.3
Industries extractives	13.8	18.2	42.4	38.8	31.3	10.7
Extraction d'hydrocarbures	-	-	-	7.7	4.8	1.2
Extraction de minerais métalliques	13.5	10.1	7.7	25.7	15.8	7.1
Autres industries extractives	0.2	3.0	22.7	5.4	7.2	0.9
Services de soutien aux industries extractives	-	5.0	12.0	-	3.5	1.4
Industries manufacturières	566.1	753.2	945.0	1 824.4	1 178.1	874.7
Industries alimentaires	34.4	58.0	183.4	1 210.4	437.5	236.0
Fabrication de boissons	28.8	3.5	14.4	7.9	11.4	15.2
Industrie du tabac	18.7	25.2	6.9	7.0	7.4	7.6
Fabrication de textiles	10.9	9.0	17.1	6.2	1.7	10.7
Industrie de l'habillement	6.4	8.0	1.5	7.0	10.1	5.0
Industrie du cuir et de la chaussure	3.7	0.2	0.1	-	0.3	0.0
Industrie du bois	1.0	1.6	0.3	0.1	12.3	13.3
Industrie du papier et du carton	5.3	7.2	0.1	0.9	13.4	18.4
Imprimerie et reproduction d'enregistrement	3.2	0.5	1.3	0.2	2.3	5.1
Cokéfaction et raffinage	66.9	41.6	-	-	-	-
Industrie chimique	7.6	32.3	11.9	49.9	86.9	31.9
Industrie pharmaceutique	25.1	168.5	51.6	58.1	122.5	38.5
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	3.8	1.2	3.9	5.9	2.8	14.6
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	164.6	154.5	74.9	63.2	50.4	63.2
Industrie métallurgique	12.1	8.8	9.2	9.7	14.2	9.0
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	19.6	11.2	32.5	24.3	7.6	8.4
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	21.5	2.2	18.2	2.8	10.5	8.6
Fabrication d'équipements électriques	19.5	11.0	14.9	8.3	21.4	7.5
Fabrication de machines et équipements	6.7	22.5	11.4	10.4	5.3	15.2
Industrie automobile	79.0	139.4	434.2	321.4	279.0	241.8
Fabrication d'autres matériels de transport	9.4	21.0	41.7	16.1	69.6	111.4
Fabrication de meubles	0.2	1.0	0.2	1.6	0.1	0.6

Autres industries manufacturières	7.9	24.2	9.7	11.3	4.5	6.2
Réparation et installation de machines et d'équipements	9.9	0.6	5.8	1.8	6.8	6.4
Électricité, gaz, vapeur et air conditionné	75.9	209.4	606.5	229.3	137.8	202.2
Eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	17.1	34.3	60.9	55.9	77.1	49.8
Captage, traitement et distribution d'eau	9.3	28.6	42.2	47.6	46.9	38.6
Collecte et traitement des eaux usées	6.0	2.0	0.9	0.0	0.0	0.0
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	1.4	2.2	17.6	8.1	27.2	11.1
Dépollution et autres services de gestion des déchets	0.4	1.4	0.2	0.1	3.0	0.1
Construction	57.9	89.9	106.5	231.3	200.0	296.1
Construction de bâtiments	8.1	24.7	62.0	83.7	103.3	195.5
Génie civil	49.8	41.0	19.2	124.9	71.3	68.3
Travaux de construction spécialisés	0.0	24.2	25.3	22.7	25.4	32.4
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	144.3	211.3	166.5	265.4	310.7	256.1
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	33.8	68.2	30.3	39.2	38.2	20.5
Commerce de gros	75.8	67.9	101.5	166.9	222.2	199.7
Commerce de détail	34.7	75.2	34.7	59.2	50.3	35.9
Transports et entreposage	73.8	37.4	34.6	108.4	27.4	39.7
Transports terrestres et transports par conduites	49.0	21.5	6.1	32.6	8.9	26.6
Transports par eau	1.7	-	0.6	41.5	4.2	2.2
Transports aériens	19.9	6.8	1.0	0.9	0.8	1.5
Entreposage et services auxiliaires des transports	3.2	5.2	26.9	33.4	13.4	2.6
Activités de poste et de courrier	-	3.8	-	-	-	6.7
Hébergement et restauration	477.5	315.5	196.9	403.3	403.6	234.2
Hébergement	474.3	309.6	191.0	383.1	393.6	225.8
Restauration	3.2	5.8	5.9	20.1	10.1	8.3
Information et communication	1 051.5	71.6	22.4	41.9	145.7	338.5
Édition	0.3	0.3	1.2	1.1	0.6	0.9
Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	-	0.1	1.7	3.2	0.2	2.0
Programmation et diffusion	0.9	-	-	0.1	100.9	-
Télécommunications	1 041.3	53.0	6.3	16.0	22.8	307.4
Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.9	10.5	11.8	17.0	20.6	19.6
Services d'information	0.2	7.7	1.4	4.4	0.6	8.6
Activités financières et d'assurance	703.0	350.3	554.7	368.8	374.9	408.2
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite dont activités des sociétés holdings	677.2	331.1	309.1	354.7	352.2	378.7
Assurance	24.6	18.4	242.9	14.1	19.4	16.8
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1.2	0.9	2.8	0.0	3.3	12.7
Activités immobilières	864.6	1 004.4	850.0	901.1	1 285.0	1 078.5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	57.7	52.4	61.4	64.8	80.7	47.2
Activités juridiques et comptables	3.5	5.1	1.7	0.6	3.2	1.9
Activités des sièges sociaux et conseils de gestion	5.7	10.2	12.0	26.0	18.1	15.5
Activités d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et analyses techniques	41.5	14.0	38.2	19.0	17.8	17.3
Recherche-développement scientifique	-	-	1.6	0.2	-	-
Publicité et études de marché	3.6	11.3	7.4	14.2	39.3	12.4
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	3.5	11.8	0.4	4.7	2.3	0.2
Autres services	52.3	40.6	54.9	61.2	66.0	88.1
Autres secteurs	6.3	20.7	7.5	10.9	16.6	41.7
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	4 171.5	3 223.4	3 720.6	4 650.0	4 352.6	4 000.2

* chiffres provisoires

Note : Les flux d'IDI entrants présentés dans ce tableau correspondent à l'augmentation brute des passifs, par opposition à l'accroissement net des passifs (augmentation brute moins diminution brute des passifs) qui figure dans les Tableaux A1.1, A1.2 et A1.4 de la balance des paiements.

Source : Office des changes du Maroc – Chiffres convertis en millions USD par l'OCDE

Tableau A.7. Positions d'IDI entrants du Maroc par pays partenaire, en millions USD

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Monde	22 337	24 030	21 059	21 363	22 293	22 593	23 859
France	16 394	18 344	15 580	14 310	15 171	9 568	9 449
Émirats arabes unis	556	143	423	386	1 628	7 273	7 562
Koweït	512	547	607	747	820	739	887
Espagne	1 297	1 253	1 109	1 320	1 115	993	880
Pays-Bas	344	336	280	671	797	729	804
Belgique	30	192	169	285	622	782	571
Corée (République de)	0	0			0	32	530
Royaume-Uni	165	137	84	129	33	551	403
Singapour	5	1	0	0	276	204	355
Suisse	775	842	535	814	264	245	307
Qatar		0			0	0	269
Arabie saoudite	201	261	189	214	200	216	256
États-Unis	124	123	131	232	275	285	223
Maurice	38	20	29	27	33	20	186
Suède	985	1 030	1 203	958	360	288	145
Italie	72	75	112	158	246	227	135
Luxembourg	121	88	18	6	26	27	119
Autres	718	638	590	1 106	427	414	778

Source : Enquête coordonnée sur l'investissement direct du FMI

ANNEXE 2. Proposition de tableau de rapprochement des présentations des positions d'IDI selon le principe des actifs et des passifs et selon le principe directionnel

Par principe et type de capitaux	Principe des actifs et des passifs			Principe directionnel													Investissement direct, net	
	Actifs d'investissement direct ¹	Passifs d'investissement direct ²	Investissement direct, net	Investissement direct à l'étranger par le pays déclarant									Investissement direct étranger dans le pays déclarant					
				Total	Fonds propres			Titres de créances et d'emprunt (net) ³			Total	Fonds propres			Titres de créances et d'emprunt (net) ⁵			
					Total ⁴	Actifs sous forme de participations détenues par les investisseurs directs résidents dans leurs entreprises d'investissement direct	Passifs sous forme de participations de l'investisseur direct résident vis-à-vis de ses entreprises d'investissement direct	Actifs	Passifs	Total ⁶		Actifs	Passifs					
2014	1393357	903977	489380	1065992	1012748	1012748	0	53244	250601	197357	576612	528787	528787	0	47825	130008	177833	489380
2015	1485942	966144	519798	1152052	1076258	1076258	0	75794	283806	208013	632254	576413	576413	0	55842	125877	181719	519798
2016	1532476	999503	532973	1194750	1104038	1104038	0	90712	296488	205776	661777	612049	612049	0	49728	131950	181678	532973

- 1 Somme des quatre composantes suivantes : Investissements directs à l'étranger par le pays déclarant, actifs sous forme de participations détenus par les investisseurs directs résidents dans leurs entreprises d'investissement direct + Investissements directs à l'étranger par le pays déclarant, Titres de créances et d'emprunt (net), actifs + Investissements directs étrangers dans le pays déclarant, Actifs sous forme de participations détenus par les investisseurs directs résidents dans leurs entreprises d'investissement direct + Investissements directs étrangers dans le pays déclarant, Titres de créances et d'emprunt (net), actifs
- 2 Somme des quatre composantes suivantes : Investissements directs étrangers dans le pays déclarant, passif sous forme de participations des entreprises d'investissement direct vis-à-vis de leur investisseur direct + Investissements directs étrangers dans le pays déclarant, titres de créances et d'emprunt (net), passifs + Investissement direct à l'étranger par le pays déclarant, Passifs sous forme de participations de l'investisseur direct résident vis-à-vis de ses entreprises d'investissement direct + Investissements directs à l'étranger par le pays déclarant, titres de créances et d'emprunt (net), passifs.
- 3 Prêts nets détenus par les investisseurs directs du pays déclarant sur leurs entreprises d'investissement direct et autres entreprises liées étrangères. Les autres entreprises liées sont les entreprises qui font partie du même groupe d'entreprises multinational que l'investisseur direct du pays déclarant, mais qui ne sont ni directement ni indirectement des filiales détenues par lui, ni ses investisseurs directs ou indirects (c'est-à-dire, des entreprises sœurs).
- 4 Actifs diminués des passifs.
- 5 Prêts nets des entreprises d'investissement direct du pays déclarant à leurs investisseurs directs et aux autres entreprises liées étrangères. Les autres entreprises liées étrangères sont les entreprises qui font partie du même groupe d'entreprises multinational que l'entreprise d'investissement direct résidente, mais qui ne sont ni ses investisseurs directs ou indirects, ni ses filiales détenues directement ou indirectement (c'est-à-dire, des entreprises sœurs).
- 6 Passifs diminués des actifs.



oe.cd/programme-Maroc